





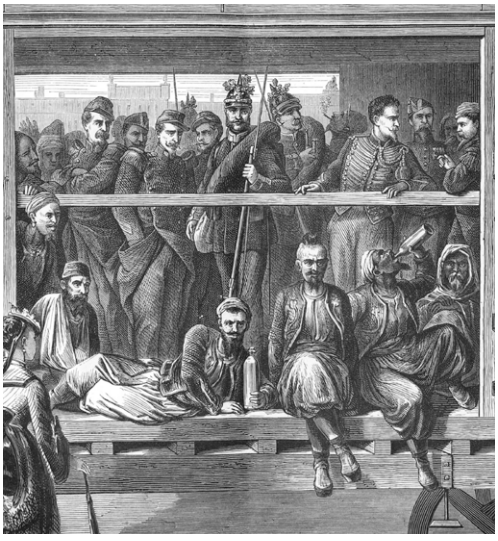
DESTIN(S) DE LA GRANDE RÉGION

Les Hommes et les frontières

1re édition











MENTIONS LEGALES

Destin(s) de la Grande Région

Publications de la Grande Région
Tome 30 / 2022 (1re édition), bilingue
Luxembourg, 2022
ISSN 2535-8472

Rédaction : Groupe de travail Culture de la Grande Région

Edité au nom de la Grande Région par le
Secrétariat du Sommet de la Grande Région
Maison de la Grande Région
11, boulevard J.-F. Kennedy / L-4170 Esch/Alzette

Présidence française de la Grande Région 2021-2022

ÉDITO

La Grande Région, une communauté de destins



© Olivier Roller

J'ai l'honneur de présider, et ce jusqu'en janvier 2023, la Grande Région, cet espace de coopération situé au cœur de l'Europe qui englobe aussi bien la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, le Luxembourg, la Wallonie, la Communauté germanophone de Belgique, la Fédération Wallonie-Bruxelles que la Moselle, la Meurthe-et-Moselle et la Meuse. Cette vaste zone est diverse et composite, on y parle des langues différentes, on appartient à des aires culturelles distinctes et on y a plusieurs nationalités. Dans le cadre de ma présidence, j'ai pourtant pu observer que mes homologues et moi parlons le même langage, que nous savons d'instinct comment interagir, que nous disposons des mêmes références et du même socle.

En effet, il existe entre les habitants de tous ces territoires qui composent la Grande Région un lien indéfectible, une multiplicité de ponts et de passerelles qui se manifestent par le travail transfrontalier, l'existence de nombreuses familles établies à cheval de part et d'autre des frontières, mais aussi par l'histoire de milliers de personnes, des plus illustres aux moins connues, aux destins grands-régionaux.

C'est pour les mettre en exergue et les faire connaître de nos concitoyens que nous avons engagé le projet « Destin(s) de la Grande Région ». Ce dernier doit donner à comprendre la fluidité de circulation qui existe depuis des siècles, et encore aujourd'hui, au sein de cette zone d'interconnexion qui va de la Mer du Nord à la Suisse. Plusieurs publics ont, à cet égard, été ciblés : celui des passionnés, des chercheurs et des universitaires mais également celui des non-initiés et les simplement curieux de s'immerger dans ce creuset.

L'ouvrage que vous tenez entre les mains se veut accessible, simple et clair mais aussi passionnant. J'espère que vous prendrez le même plaisir que moi à vous immerger dans les pérégrinations de personnalités aussi variées que le philosophe Pierre Hadot ou les immigrés italiens dans nos contrées.

Très bonne lecture à tous !

Jean Rottner
Président de la Région Grand Est
Président de la Grande Région

PRÉFACE

La Grande Région, si elle est une construction assez récente destinée à faciliter la coopération entre pays frontaliers dans le cadre européen, repose bien, pour partie, sur une histoire partagée par des femmes et des hommes depuis des générations. Quelques événements peuvent illustrer cette idée. Alors qu'à partir de 1568 gronde la sédition religieuse et politique d'une partie des Pays-Bas espagnols qui donne naissance aux Provinces-Unies (futurs Pays-Bas actuels), la monarchie espagnole achemine des troupes, notamment par voie terrestre, à partir de la péninsule italienne, en passant par le Rhin, la Lorraine, le Luxembourg et la Belgique actuels. Ces passages qui ont lieu jusqu'au début du XVII[e] siècle, forgent – bien involontairement – un vécu commun aux populations des espaces de la « route espagnole ». Le constat peut être identique avec la guerre de Trente Ans (1618-1648) et son cortège de drames pour les populations de l'actuel Luxembourg, de la Sarre, du Palatinat et du nord de la Lorraine. Destins partagés également avec la création de la Province de la Sarre, à la fin du XVII[e] siècle, qui englobe pour partie ces mêmes territoires, ou encore avec la Révolution française et l'extension de la France des 130 départements ou enfin, avec les bouleversements frontaliers des XIX[e] et XX[e] siècles. Cependant, si les populations de cet espace ont souvent subi les changements politiques, la vie économique et la vie quotidienne ont pu favoriser l'effacement ponctuel des frontières.

Ainsi, si les frontières d'État peuvent apparaître comme des lignes séparatrices, voire des limites presque hermétiques dans certains contextes, nous savons qu'il n'en est rien. Rappelons pour mémoire les tentatives d'écritures communes de l'histoire, comme par exemple dans l'entre-deux-guerres où des historiens français et allemands, avant la période nazie, ont cherché à s'accorder sur certains points et interprétations quant à la catastrophe qu'avait été la Première Guerre mondiale. Cela n'a pas abouti et de nouvelles rencontres ont d'ailleurs eu lieu après la Seconde Guerre mondiale, sans donner de résultats tangibles. Plus tard, il y a eu ce beau projet de manuels franco-allemands dont on sait les difficultés : toujours le national qui s'invite dans les débats historiques et dans le discours transmis aux élèves. A remarquer cependant l'existence d'une histoire franco-allemande (aux presses du Septentrion) et de livres qui entrouvrent également la voie à cette idée d'une histoire commune, comme *Der Rhein: Ein europäischer Fluss und seine Geschichte* (1999, Horst Johannes Tümmers), écho au livre de Lucien Febvre, de 1935, *Le Rhin, histoire, mythes et réalités*, réédité en 1997.

Il n'a pas été jusqu'à présent possible, en raison de la place des histoires nationales, d'écrire une histoire commune franco-allemande ni de cette Grande Région. En effet, il est courant de parler du « poids de l'histoire » lorsqu'il est question de notre regard sur le passé, mais sans nier la réalité de certains éléments issus d'une histoire plus ou moins récente qui peuvent peser, d'une manière presque invisible, sur nos comportements (comme les « frontières fantômes »). Il faut bien dire que notre perception du passé reste profondément marquée par une lecture nationale de l'histoire. Les approches d'histoire globale et d'histoire thématique, notamment, peuvent donner le sentiment que l'histoire nationale a pris du recul, mais cela n'est que partiellement vrai. Pour des raisons d'identité collective, les nations ne peuvent faire l'économie d'une histoire qui rappelle à leurs membres les ferments de leur existence collective. Mentionner ce point n'est pas contradictoire avec l'idée qu'il y a eu – et encore de nos jours – un vécu commun au sein d'espaces transnationaux, à l'exemple de la Grande Région.

Arrêtons-nous là pour souligner que s'il n'est pas simple d'écrire ensemble une histoire commune, c'est parce qu'il faut déjà prendre conscience de l'existence de celle-ci. Or, cela a déjà été souligné plus haut, il y a bien des vécus communs dans ce qui est devenu pour nous cet espace de la Grande Région : ce sont aussi ces expériences communes qui forgent une histoire partagée, si l'on se donne la peine de la saisir. Bien entendu, il y a toujours des difficultés pour circonscrire les limites d'un territoire dont on veut faire l'histoire : c'est le travail des historiens. De même, l'ensemble des événements passés ne constituent pas une histoire commune dans une sorte de continuum : ce ne serait qu'un leurre. C'est bien le questionnement de l'historien qui peut aider à lire les éléments qui contribuent à forger l'idée d'une histoire partagée à l'échelle de cette Grande Région, étayée par des destins collectifs et individuels fondés sur un vécu commun.

Voilà pourquoi avec « Destin(s) de la Grande Région », nous partons et parlons des individus, de la « chaire » de l'histoire. Hommes et femmes, connus ou non, tous ont pu être ce qu'il convient d'appeler des acteurs de l'histoire et du développement de la Grande Région. A l'échelle de la Grande Région qui nous intéresse, il y a les grands noms connus, comme Robert Schumann, né d'une mère luxembourgeoise en 1886 : ce Mosellan d'adoption grandit Allemand, porte l'uniforme impérial en 1914, connaît la résidence surveillée dans le Palatinat à partir de 1941, mais utilise sa connaissance du luxembourgeois et de l'allemand pour s'échapper en 1942. Un destin dont nous connaissons tous la suite, vers la construction européenne notamment. Toutefois, il y a bien d'autres acteurs, des personnes ou des collectifs d'individus bien moins connus, qui ont contribué à forger – à nos yeux – l'idée d'une histoire commune. Ainsi, un certain Johann Michaël Moscherosch, un littérateur de langue allemande qui a eu sa petite gloire au XVIIe siècle et qui subit la guerre de Trente Ans, les déprédations et les horreurs qu'ont partagées les habitants de cette Grande Région, pour lui dans le secteur de Créhange/Fénétrange, avant de fuir d'abord vers Sarrebruck, puis Strasbourg et finalement cacher ses meubles à Metz. Il y a ces habitants de Leidingen, village coupé par la frontière franco-allemande en 1829, ou ceux de Grosbliederstroff (France) et Kleinblittersdorf (RFA). A l'origine, il s'agit des habitants d'un même village lorrain de part et d'autre de la Sarre, jusqu'aux échanges frontaliers du XVIIIe siècle. Cependant, les habitants restent toujours en relation, au-delà des frontières nationales, au point qu'en 1868, le maire français demande la construction d'un pont : ses concitoyens se rendent à Kleinblittersdorf et de l'autre côté de la Sarre pour la vie quotidienne mais aussi le travail, notamment à l'usine de Brebach/Fechingen. Le maire français n'est pas entendu et l'Annexion de 1871 règle la question.

Ainsi, à travers ces rapides évocations, on devine des destins de personnes souvent restées dans l'anonymat du passé, mais qui ont partagé un vécu, à la fois dans la banalité du quotidien du monde du travail, de l'économie, des échanges affectifs et familiaux, renforcé par le partage d'une langue ou d'un dialecte. Ce vécu commun a pu être contraint par des événements nationaux, comme pour ces populations intégrées à la France sous Louis XIV ou encore de 1793 à 1814, pour les Français des territoires annexés après 1871 et derechef de 1940 à 1944, pour les Belges des cantons d'Eupen et Malmédy, pour les Luxembourgeois comme pour les Belges lors des deux guerres mondiales. Il n'empêche, c'est un vécu partagé.

Sans développer un inventaire des réalités communes qui ont forgé des destins collectifs et individuels, il convient cependant de mettre le doigt sur une évidence : c'est bien encore et toujours la frontière qui est au cœur de l'histoire et du devenir de l'espace qui nous intéresse. C'est la frontière qui est commune aux populations de cette Grande Région. Frontières politiques comme aussi linguistiques, avec leurs fluctuations dans le temps, frontières qui peuvent être des barrages – rarement – et plus sûrement des matrices de l'échange, du dynamisme : l'importance des échanges économiques avec sa traduction actuelle, à travers l'expression de « travailleurs frontaliers », n'est pas une nouveauté en soi : ce sont les effectifs de ces mouvements humains qui sont marquants, tout comme aussi les pôles d'attractivités qui changent dans le temps. Avec le cadre européen forgé par Maastricht et Schengen, les frontières nationales semblent s'effacer et notre Grande Région apparaît comme un espace représentatif de l'Europe ouverte, même si la crise migratoire, la pandémie de Covid nous ont ainsi rappelés que la frontière nationale était toujours là.

C'est donc bien la frontière qui constitue le fil rouge des textes ici rassemblés pour présenter des destins au sein de la Grande Région. Toutefois, ce qu'il faut tenter de lire, au-delà de cette réalité et des événements, ce sont bien les ressorts individuels et collectifs qui ont permis de dépasser les difficultés pour (re)mettre en avant le partage et l'échange. Les réseaux familiaux, associatifs, économiques, religieux aussi, pour partie portés par la langue, ont toujours contribué à remettre l'échange en avant et à dépasser les frontières nationales. Pour dire les choses autrement, le national, qui s'exprime à travers la limite frontalière et les pouvoirs régaliens, n'ont pas aboli les habitudes ni l'idée - même confuse - que dans cet espace de la Grande Région, nous partageons une histoire commune et un destin commun que nous continuons de bâtir au présent, par la volonté et l'attitude de certains individus ou groupes d'individus qui n'ont souvent pas la prétention d'être des acteurs de la « grande » Histoire, mais qui contribuent de toute évidence à forger une vécu commun.



Laurent Jalabert
Maître de conférences habilité, Université de Lorraine
Président du Comité scientifique de l'Appel à contributions écrites « Destin(s) de la Grande Région »

SOMMAIRE

I. APPARTENANCES ET OBÉDIENCES EN PÉRIODE DE GUERRE

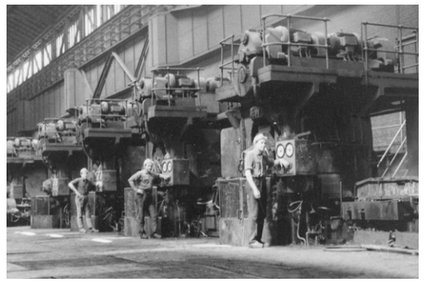
Sur le sentier des passeurs avec Michel Ferry : Alsace-Vosges 1940-1944 11

Les prisonniers de guerre alsaciens-mosellans 19

Les officiers belges au moment de l'effondrement de l'empire napoléonien 25







2. ÉPREUVES ET RENOUVEAUX ÉCONOMIQUES

L'Union des chambres de commerce rhénanes dans les années 1950 et 1960 35

Un homme face aux frontières : Jean de Bertier (1877-1926) 41

Jean-Antoine-Daniel-Léopold Knoepffler, moine puis négociant en vins après la Révolution entre France et Allemagne 47

3. MUTATIONS INTELLECTUELLES ET CULTURELLES

Le philosophe Pierre Hadot, une vie façonnée par des influences venues d'outre-Rhin 55

« Aucune autre association n'a connu une telle réussite dans son histoire » - Les clubs de cinéastes et vidéastes amateurs de la Grande Région comme chroniqueurs de leur époque, l'exemple du Club des Auteurs et Vidéastes de Luxembourg (CAL) 61

La communauté italienne immigrée en Grande Région 69

REMERCIEMENTS 76

À ÉCOUTER

Scannez le QR-code dans les articles marqués de ce symbole pour découvrir le lien fait par les auteurs du podcast avec l'actualité mondiale.

I. APPARTENANCES ET OBÉDIENCES EN PÉRIODE DE GUERRE

Distribution de la soupe aux soldats du 43e régiment d'infanterie / Ph. Anonyme © Coll. Gilles Martin - Image'Est



Jean-Michel Adenot

SUR LE SENTIER DES PASSEURS AVEC MICHEL FERRY

ALSACE-VOSGES 1940-1944

Avec l'établissement de nouvelles frontières, le destin d'individus bascule, comme avec la seconde annexion de l'Alsace-Moselle en 1940. Des habitants, connaissant les routes et chemins, sont devenus des passeurs pour aider des personnes à aller vers la France. Ces destinées, souvent restées dans l'ombre ou dans les trous de la mémoire collective, constituent pourtant un pan d'une histoire commune de la Grande Région.

MOT-CLÉS

Les cinq homologations officielles (selon la Fondation de la Résistance) :

FFC : Forces Françaises Combattantes. Réseaux de renseignements, d'action ou d'évasion (109 000).

FFI : Forces Françaises de l'Intérieur. Maquis et corps francs (260 000).

FFL : Forces Françaises Libres (FFL), armée régulière de la France libre (52 000).

RIF : Résistance Intérieure Française. Membres de diverses organisations non militaires justifiant d'une pension à titre militaire (22 000 internés, déportés, blessés ou tués).

DIR : Déportés Internés de la Résistance (70 000).

Dans la vallée de la Bruche, la Seconde Guerre mondiale évoque l'annexion de fait de l'Alsace et la présence des camps de Schirmeck et du Struthof. Décédé en 1997, le passeur de La Broque Michel Ferry n'a jamais publié ses mémoires. En revanche, il a toujours réservé bon accueil aux journalistes et historiens venus l'interroger. Ainsi, l'ancien Français libre Charles Bene le présente au tome 1 de sa série *L'Alsace dans les griffes nazies* (1971) comme « exemple qui va illustrer le plus parfaitement cette action de dévouement et d'abnégation ». Souvenirs et documents de Michel Ferry ont nourri son enquête.
Numérisés en 2008 par sa petite-nièce, les papiers de Michel Ferry recèlent quelques pépites. Sa « boîte à courriers » remontant à l'occupation contraste avec la rareté des archives officielles.

Le sentier des passeurs à la Haute Loge (Moussey).
© Cliché Adenot.

Douane allemande à la frontière « borgne » du col du Hantz.
© Collection J-M Adenot.



UNE FRONTIÈRE BORGNE

Arrivés au pied des Vosges, les candidats à la traversée doivent encore surmonter de multiples difficultés. A la différence d'un passage vers la Suisse, le succès n'est pas acquis dès le poteau frontière : sur le versant vosgien commence la zone interdite. Ces deux phases distinctes n'ont jamais été décryptées par les historiens. La précision des études concernant la résistance alsacienne s'estompe au-delà de la frontière alors que le qualificatif « résistant » s'applique mal, administrativement parlant, aux passeurs. De leur côté, les anciens acteurs se sont peu exprimés.

La frontière sur la ligne bleue des Vosges est aussi récente qu'arbitraire. La zone des sommets au sud du Donon appartenait à la principauté indépendante de Salm-Salm jusqu'au rattachement à la France en 1793. Plusieurs siècles d'histoire et une forte composante francophone rapprochent la contrée de la Lorraine, si bien que les ex-Salmois sont intégrés au département des Vosges. La situation change avec le traité de Francfort en 1871. La douane apparait sur les cols du Donon et du Hantz. Pour des raisons stratégiques, Bismarck exige d'implanter la frontière sur la crête, d'où le démembrement de l'ex-principauté. Des familles sont séparées mais les contacts demeurent et le *IIe Reich* reste conciliant. Des foyers trans-montagnards deviennent pour la première fois transfrontaliers.

Les cartes postales de la Belle Epoque montrent ces douaniers. Parfois, ces fonctionnaires sont lancés à la poursuite de présumés contrebandiers, passeurs d'allumettes ou d'alcool. Effectivement, d'après le dictionnaire, le passeur « qui permet de faire franchir une frontière clandestinement à quelqu'un ou à quelque chose » a pour synonymes *trafiquant* ou *contrebandier*. Ces images équivoques à nouveau renvoyées par l'actualité contrastent avec la figure positive du patriote défiant l'occupant par sa seule connaissance de la forêt. Jusqu'en août 1914, le calme persiste malgré de fréquentes manœuvres militaires de part et d'autre. Quatre ans plus tard les douanes sont transférées sur le Rhin.

La déroute française de juin 1940 ramène un nouveau cordon douanier dès le 24 juillet. Par contre, la délimitation imposée entre l'Alsace annexée de fait et les Vosges n'est jamais reconnue par Vichy. D'où une « frontière borgne » sur laquelle aucun fonctionnaire français n'est jamais envoyé face à la *Zollgrenzschutz* allemande. Ces fonctionnaires de l'administration des finances portent un uniforme semblable à celui de la *Wehrmacht*. Ils sont armés, dotés de chiens et de véhicules. Des policiers (*Grenzpolizei*) les renforcent. En pratique, la douane contrôle davantage les hommes que les marchandises. La mission d'interdiction des passages vise d'abord les prisonniers de guerre français, puis se présentent les réfractaires à la germanisation, de plus en plus nombreux, surtout après l'incorporation obligatoire au service du travail (*RAD:* 8 mai 1941) et dans la *Wehrmacht* (25 août 1942).

D'après les spécialistes régionaux, 15 000 à 20 000 personnes quittent l'Alsace clandestinement durant la guerre, dont 2/3 de réfractaires, des prisonniers de guerre évadés, des résistants « grillés », des aviateurs abattus, des juifs et autres persécutés par le nazisme.

CHRONOLOGIE

24 juillet 1940 : mise en place du cordon douanier allemand.

8 mai 1941 : incorporation des jeunes Alsaciens au service du travail du Reich (RAD).

25 août 1942 : incorporation obligatoire dans la Wehrmacht.

14 juillet 1943 : dépôt d'une gerbe au monument aux morts de Moussey.

18 août 1944 : première déportation de Moussey (liste du maquis GMA-Vosges).

24 septembre 1944 : seconde déportation de Moussey (rafle des hommes adultes).

21-22 novembre 1944 : libération du secteur (vallées du Rabodeau et de la Bruche).

Contrairement à l'idée reçue, les motivations de ces candidats au passage n'entrent pas *ipso facto* dans les critères du « résistant homologué ». En effet, la volonté compréhensible de préservation personnelle n'implique pas un passage à la lutte active contre l'occupant. Un déserteur de la *Wehrmacht* ne devient résistant que s'il s'engage au maquis ou dans l'armée de la France libre. De même un passeur agissant par solidarité ne répond pas aux critères cumulatifs arrêtés par l'historien François Marcot : volonté de nuire à un ennemi identifié, conscience de la lutte avec passage à l'acte, prise de risque personnel et transgression. Le passeur n'est pas automatiquement assimilé à un résistant. Les papiers de Michel Ferry sont aux antipodes de ces définitions : ses échanges de courriers datés, précis, parfois anecdotiques, instillent une forte dose d'humanité contrastant avec la froideur normative.

La juste compréhension de la période oblige aussi à rappeler quelques spécificités de l'occupation nazie en Alsace, dont les pressions exercées sur les populations. Il n'est pas question de s'en tenir à une vague absence d'opposition : chacun doit adhérer aux structures du Parti. Ces formalités sont incontournables pour les fonctionnaires. Ainsi, les conditions de résistance en Alsace sont proches de la situation allemande. La simple indifférence est passible de sanctions, la responsabilité collective familiale (*Sippenhaft*) permet de condamner des proches. La prise de risque par les déserteurs alsaciens est donc totalement différente de celle des réfractaires au Service du travail obligatoire (STO). Dans cette logique, les cours de justice et chambres civiques de la Libération reçurent pour consigne écrite de ne pas considérer comme constitutive de faute l'adhésion de base à une structure nazie, même l'*Allgemeine-SS*. Par contre, les initiatives personnelles ou la prise de responsabilités furent sanctionnées.

MICHEL FERRY ET LES PASSEURS DE LA BRUCHE

Les papiers de Michel Ferry illustrent les activités d'un passeur d'exception, artisan de plusieurs centaines de franchissements puis lieutenant Forces Françaises de l'Intérieur (FFI) jusqu'au printemps 1945. Sa double homologation FFI et Forces Françaises Combattantes (FFC) parait attester d'une reconnaissance officielle. Toutefois les rapports des chefs de la résistance masquent d'autres réalités : les passeurs ont longtemps œuvré en marge de la résistance organisée. Leur caractère précoce et spontané est connu, mais leur fonctionnement intime se précise avec Michel Ferry. Ces équipes fourmillantes agissent par solidarité, sans idée de structuration, sans hiérarchie. Des coopérations ponctuelles sont notées, mais tous restent indépendants. Les historiens de la résistance ont intégré les passeurs dans des organisations qu'ils ne connurent que tardivement, voire pas du tout. Le modèle de la lutte armée ou du renseignement s'applique mal à ces « gens de bonne volonté » qui suivent d'autres logiques. Les filières souvent évoquées rendent ainsi une image plus élaborée que les maillons rudimentaires conçus localement. A l'heure de l'écriture de l'histoire, les passeurs rescapés avaient repris leurs activités. Ils n'imaginaient pas la nécessité de témoigner ; peu ont capté honneurs ou récompenses. Aucun n'a tenté de corriger l'historiographie, saturée par les FFI, les déportés puis les malgré-nous.

Sur les neuf enfants Ferry, trois frères aînés en âge de porter les armes allemandes en 14-18 rejoignent la France. Après un apprentissage en mécanique auto, Michel Ferry s'installe en 1927 comme transporteur-garagiste à La Broque. Marié en 1936, père d'un enfant, il est mobilisé en 1939, caporal affecté au volant de son propre autocar flambant neuf. Prisonnier de guerre alsacien-mosellan, Michel Ferry est libéré. Ses véhicules perdus, il se recentre sur la réparation.

Le garagiste situe dans une « morne journée de février 1941 » l'arrivée d'un inconnu venu demander l'hospitalité. Identifiant un prisonnier évadé, il le met en confiance. Des complicités s'ébauchent autour de relations sûres. Le garde forestier de Salm accepte d'indiquer les rondes des douaniers, mais les sentiers forment un véritable labyrinthe. Michel Ferry s'improvise passeur, en partie par crainte d'une capture des évadés. Le trajet d'une quinzaine de kilomètres convient parfaitement pour un retour au petit matin. De l'autre côté de la frontière, il contacte le garde champêtre de Moussey Aimé Blaison dont l'épouse est originaire de Schirmeck.



Douaniers allemands armés et leurs chiens au Donon.
© Collection J-M Adenot

Ces maillons constituent l'embryon d'une chaîne dont l'activation s'apparente à un dépannage. De nombreux témoignages de passeurs débutent par un contact fortuit (Hubert Ledig de Rothau, Marcel Husselstein d'Oberhaslach …). Après la première sollicitation, la même réponse se reproduit mécaniquement. Un cloisonnement naturel découle de l'éclosion de ces initiatives indépendantes. Furtifs, difficiles à dépister par la répression, ces groupes autochtones fondus dans la population sont aussi délicats à repérer pour les clandestins. Certains réseaux structurés de résistance en viennent à monter leurs propres filières d'évasion, mais ce n'est pas le cas dans la vallée.

Parfois cité comme « maître-passeur » du réseau Martial (principale résistance organisée en Alsace), Michel Ferry n'entre en contact avec cette structure qu'au printemps 1944. C'est sans aide extérieure qu'il réussit ses passages. Pour l'hébergement des fugitifs ou leur ravitaillement, il avise parmi ses relations. Michel Ferry consacre beaucoup de temps à ses « passés ». Il constate que ses absences éveillent l'attention malgré des consignes précises laissées à son épouse. En particulier des Allemands confient leurs véhicules pour des interventions urgentes et pourraient s'étonner de trouver le garage vide. Le passeur recrute un remplaçant, Joseph Thomas, employé de chemins de fer à Rothau. Au besoin, il effectue la réparation.

Les évadés ont besoin de faux papiers pour traverser la zone interdite. Des formulaires vierges proviennent de mairies vosgiennes. Le problème des tampons et cachets secs est résolu en s'adressant directement à un graveur professionnel, Jules Scheidecker à Solbach. Nonagénaire, Michel Ferry manie encore parfaitement ce matériel lors du tournage d'un documentaire de France 3 Alsace.

Les parcours de ces passeurs de la Bruche présentent un fort degré d'enthousiasme, de débrouillardise et parfois d'inconscience. Après un premier succès improvisé, ils doivent s'entourer. Au hasard des rencontres, ils se découvrent des confrères, des trajectoires peuvent temporairement converger. Ces évolutions confuses laissent peu de traces aux archives.

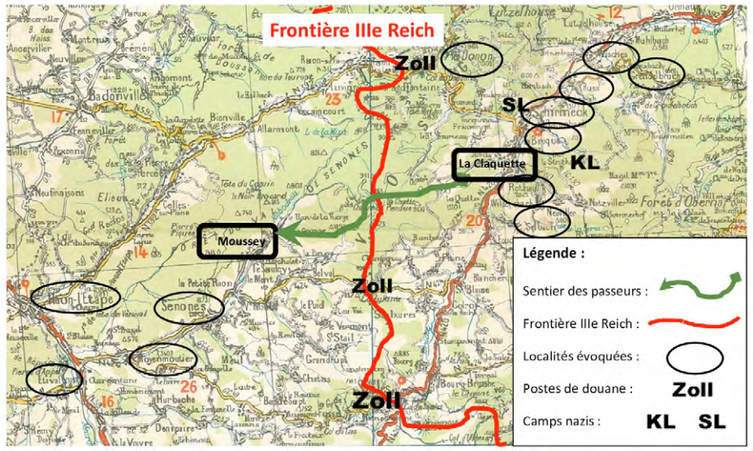
Michel Ferry fréquente René Stouvenel, son collègue garagiste de Wisches. Moins de huit kilomètres et deux ans d'âge les séparent. Lui aussi est devenu passeur, aidé d'un bûcheron vosgien et de trois amis, dont Etienne Ferry, un frère de Michel. Le garde forestier du Windeck les protège. La chaîne se disloque en 1942 après l'arrestation du bûcheron. Recherché, René Stouvenel plonge dans la clandestinité. Passé à la résistance armée, il devient capitaine FFI Robert, chef de la vallée de la Bruche avec pour adjoint désigné … Michel Ferry. Nous ignorons quand ces deux hommes que tout rapproche se sont dévoilés. Aucun ne le précise, mais c'est par lui que Michel Ferry sera contacté par le réseau Martial.

Le flot d'évadés ne tarit pas. Proche de la gare, le garage de Michel Ferry pourrait expliquer cette fréquence. Il apprend que des indications précises circulent auprès de prisonniers de guerre de la région de Pau. Elles mènent directement à ses pompes à essence. L'explication parvient en 1964. Pour les 20 ans de la Libération de l'Alsace, l'interview de Michel Ferry passe aux actualités télévisées. Dans le sud-ouest, Bertrand Lartigau identifie le propriétaire des pompes et se dévoile. C'est lui qui incitait des prisonniers à s'évader. Il revendique 300 passages, la majorité grâce à Michel Ferry. Toutefois, il s'est limité à homologuer sa participation au réseau de renseignement Gallia, sans documenter les évasions.

Le bilan quantitatif de Michel Ferry est considérable. De 1941 à l'automne 1944, il franchit la frontière plus d'une fois par semaine en guidant une à dix personnes. L'estimation *a minima* de plusieurs centaines d'évadés se rapproche du chiffre précis de 978 avancé par Michel Ferry. Celui-ci aurait porté des marques cabalistiques sur un calendrier hélas égaré.

Une liste partielle a été reconstituée par la petite-nièce de Michel Ferry à partir de sa « boîte à courriers », en voie de dispersion avancée. Constituée de notes et de correspondances, elle permet de fixer une soixantaine de noms, pour la plupart des réfractaires de la vallée et quelques évadés du sud-ouest qui ont remercié leur passeur. Michel Ferry insiste sur ses aidants et précise parfois les circonstances d'un passage, sans établir pour autant un historique. Cette boîte vit, avec pour fonction de rassembler des papiers auxquels Michel Ferry s'attache et des échanges épistolaires en cours, sans souci d'exhaustivité. L'âge avançant, le retraité distribue certains documents à des proches, en confie d'autres à des historiens. Toujours ouvert pour les visiteurs, l'ancien passeur vit au présent. Jamais il n'imagine faire œuvre d'historien ou détenir des archives.

René Stouvenel s'oriente vers la résistance structurée. D'autres passeurs comme Hubert Ledig ou Lucien Hummel de Dambach-la-Ville doivent se faire oublier. Michel Ferry assure leur passage et continue sa mission jusqu'à la libération.



Le sentier de La Claquette *(La Broque) à Moussey.*
© Réalisation Editions Jardin David SAS

Le Passeur, *œuvre éphémère de Nathalie Chartoire.*
Hélicoop 2014. © cliché Adenot



FOCUS THÉMATIQUE

Hélicoop et le sentier des passeurs.
www.sentier-des-passeurs.fr

Les derniers feux d'une fragile mémoire orale entretiennent encore d'ultimes lueurs des exploits de ces passeurs de la montagne vosgienne. Mais c'est sur le terrain improbable de l'art que nous retrouvons le souffle de ces irréductibles amoureux de la liberté.

Depuis 2006, les biennales de l'association Hélicoop investissent les chemins de Salm à Moussey et proposent « à des artistes plasticiens de se saisir de cet espace au cœur de la forêt pour présenter sur une partie du sentier des œuvres qui s'y inscrivent pour quelques mois ou quelques années ». Les expositions se succèdent dans cette galerie d'art à ciel ouvert ou plus exactement dans un écrin verdoyant propice aux émotions culturelles. Les thèmes-guides s'inspirent du cadre forestier et de l'empreinte historique :

Jusqu'en 2012 : passeurs d'ombres et de lumières

2018 : chemin du fer

2020 : traverses

Été 2022 : le passe partout.

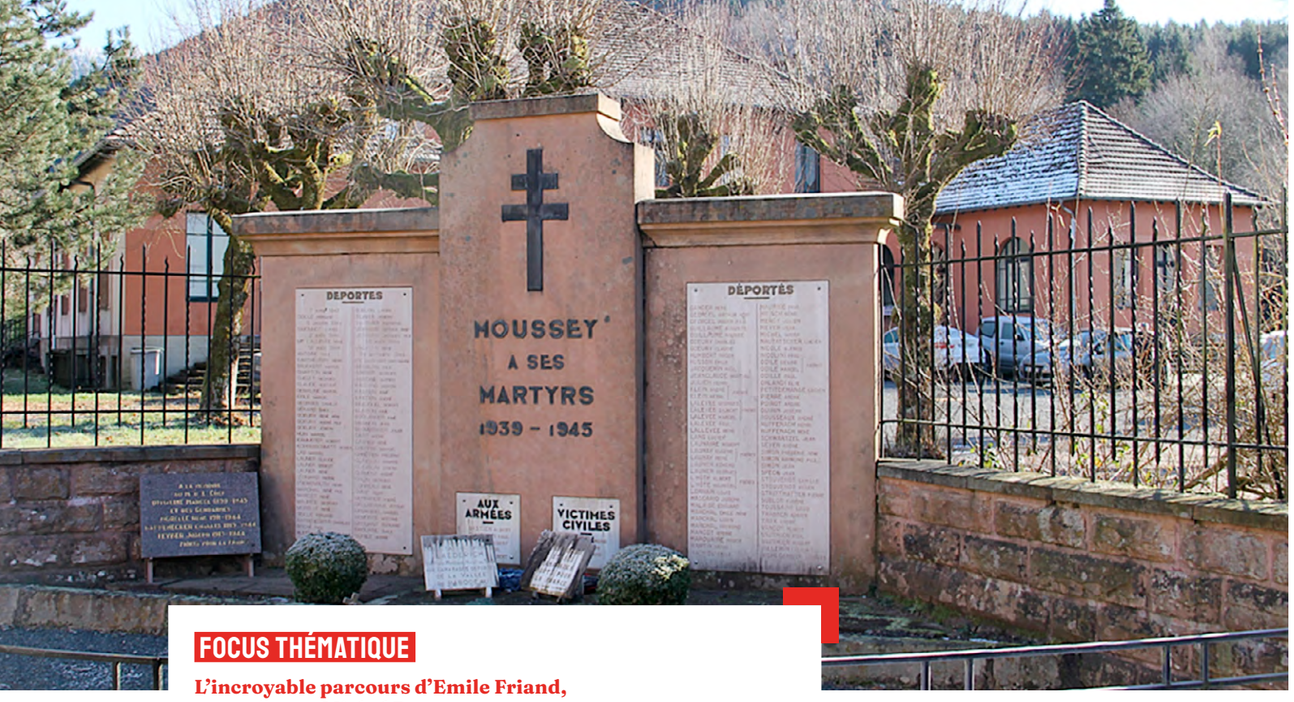
Des partenariats institutionnels renouvelés attestent de l'audience grandissante du « sentier » : DRAC et Région Grand Est, Conseil départemental des Vosges, Communauté d'agglomération de Saint-Dié, communes de Ban-de-Sapt, Belval, Chatas, Denipaire, La Petite Raon, Le Mont, Le Saulcy, Moussey, Moyenmoutier, Saulxures, Saint-Blaise, Senones.

Passeurs et aidants de la résistance civile trouvent difficilement leur place dans les commémorations officielles. Au débouché du sentier des passeurs, à Moussey, un projet de centre de mémoire autour de la résistance et de la déportation devrait leur accorder la place que l'histoire officielle puis académique leur a refusé.

Une nouvelle étape s'ouvre en 1944. Côté vosgien, des projets de maquis (Groupe mobile d'Alsace-Vosges, RCV-FFI) commencent à germer, ce qui offre une alternative pour les évadés. C'est le cas de Albert Mattern (19 ans) et Richard Pinkele (24 ans) de Solbach, de Georges Scheppler (29 ans) de Belmont qui refusent l'engagement dans la Wehrmacht, se dissimulent dans des fermes puis passent au GMA mi-juillet 1944. Leur passé militaire est bienvenu lors de l'encerclement de Viombois le 4 septembre 1944. Le lendemain, la dissolution du maquis les renvoie à la clandestinité, jusqu'en novembre où, à la libération de la vallée de la Bruche, ils reprennent du service dans les FFI d'Alsace sous les ordres du désormais lieutenant FFI … Michel Ferry.

En effet, le passeur s'est trouvé incorporé à la résistance armée, suppléant son ami René Stouvenel à la tête des FFI de la haute vallée. Au printemps 1944, il devient envisageable de constituer des unités de combat. Dans l'attente de parachutages, une stratégie basée sur la levée en masse est ordonnée, d'où un effectif théorique commandé par Michel Ferry de 300 hommes. Ces FFI ne seront ni armés ni mobilisés avant la libération du secteur. Certains s'engagent aux côtés de l'armée française pour la défense de Strasbourg et le nettoyage des arrières. Sa participation au « bataillon des volontaires du Rhin » vaut à Michel Ferry l'homologation FFI du 8 mai 1944 au 9 février 1945. Dans l'été 1944, il avait assuré, avec quelques hommes sûrs, deux convoyages de Marcel Kibler, chef de la résistance alsacienne, et de ses adjoints venus de Raon-l'Etape (Vosges) pour organiser la région. L'exploit se traduit dans le dossier du passeur par une affectation à l'état-major FFI du Bas-Rhin. Enfin, Michel Ferry bénéficie en 1952, après discussions, de l'attribution du grade de sous-lieutenant de réserve. Ses anciens chefs observent qu'il n'a pu mener son groupe au combat et … « peut être nommé sous-lieutenant s'il se montre apte dans une école de cadres ».

Enfin, Michel Ferry est homologué Forces Françaises Combattantes (FFC) du 1er janvier 1942 au 31 décembre 1944. Cette homologation auprès du réseau de renseignement Martial surprend par sa nature et sa datation. En fait, celle-ci correspond à la création officielle du réseau, lequel « enrôle » Michel Ferry, bien que ce contact soit plus tardif.



Monument de la déportation à Moussey.
© Cliché Adenot

FOCUS THÉMATIQUE

L'incroyable parcours d'Emile Friand, « passé » par Michel Ferry.

Né à Marlenheim le 5 février 1920, Emile Friand est expulsé dès 1940. Réfugié en zone libre, il s'engage dans l'armée d'armistice. 1942: envoyé en AFN, passé dans l'armée Giraud, il combat les Allemands en Tunisie mais se retrouve prisonnier. Rapatrié, il n'est pas libéré comme Français mais emprisonné à Karlsruhe. Brièvement relâché en janvier 1944, Emile Friand est repris puis détenu à Schirmeck.

Le 6 juin 1944, il s'évade du camp avec Alphonse Martin de Hoerdt. Fin juin, après hébergement à Russ, Michel Ferry les « passe ». À Moussey, les gendarmes proposent aux évadés de rejoindre le maquis. Emile Friand se souviendra de son accord immédiat.

Les deux recrues combattent avec le GMA-Vosges le 4 septembre 1944 à Viombois. A la suite de maladresses, le maquis et plusieurs centaines de volontaires attendant un parachutage sont repérés. Des fantassins de la *Luftwaffe* lancent l'assaut pour libérer quelques Jeunesses hitlériennes et leurs cantinières capturées par le GMA. Après plusieurs échecs, les Allemands s'éloignent. Le maquis déplore une cinquantaine de morts dont Martin. Grièvement blessé, inconscient et intransportable, Emile Friand doit être abandonné par ses compagnons lors de l'évacuation. Les écrits du lieutenant FFI Jean-Serge expliquent sa survie miraculeuse. Déshabillé pour recevoir des soins, il ne portait plus que des brodequins militaires et aurait été considéré au retour des Allemands comme un des leurs, prisonnier victime d'amnésie. Il est vrai qu'Alphonse Jelly, autre Alsacien récent déserteur de la *Wehrmacht* tué à Viombois, portait encore son uniforme et fut inhumé avec les Allemands. Dans cette saga épique, tous les autres blessés non évacuables auraient été sauvagement achevés.

Or, Emile Friand confirme son passage à l'hôpital militaire sous un faux nom mais ajoute qu'il a été épargné par l'intervention des ex-prisonniers allemands du GMA, laissés en vie en contrepartie d'éviter le pire aux maquisards intransportables. Cette version moins conforme aux attendus imposés par les chefs de la résistance n'était guère audible. Aucun subordonné n'osait contester un récit quasi-officiel, parfois improbable.

Émile Friand, décédé le 22/12/2012 est homologué FFI et DIR.

Il reste aux passeurs la médaille et l'affiliation subsidiaire à l'Union Nationale des Evadés de Guerre (UNEG). L'aide aux évadés n'a fait l'objet d'aucune homologation ou reconnaissance officielle.

MOUSSEY : LA RÉSISTANCE CIVILE OUBLIÉE

Les témoignages et la « boîte à courrier » de Michel Ferry évoquent longuement ses contacts du versant vosgien. A Moussey, c'est tout un univers de résistance civile qui se découvre et qu'aucun historien n'a étudié. Aux côtés du garde champêtre Blaison foisonnent toutes sortes d'aidants, rappelant les villages-refuges. Ces actes de résistance civile pourraient sembler évanescents. À cela, Michel Ferry présentait la démonstration incontestable du « comportement collectif remarquable des habitants de Moussey », suivant le mot du capitaine Sykes du 2e SAS anglais, parachuté dans la vallée à l'automne 1944.

Pour sa série titrée *L'Alsace dans les griffes nazies*, Charles Bene se focalise sur l'est du massif et n'a manifestement pas intégré les observations de Michel Ferry. Dès la sortie du premier tome, il lui écrit :
« … quelques lacunes dans votre livre que j'aurais aimé qui figurent, 1e Edelbluth Joseph a transporté à bord de son camion dont il était chauffeur aux Etablissements Laederich de Moussey. […] Vous avez oublié de mentionner les gendarmes de Moussey avec lesquels j'étais en très bonnes relations […]. Malheureusement toute la brigade sauf un a été brûlée au Struthof. »

Commençons par Joseph Edelbluth, issu d'une famille transfrontalière de La Broque. Sincèrement résistant, il accueille les évadés à Moussey. Au contraire, sa sœur Marie-Louise, veuve Lehmann, se porte volontaire comme chef-gardienne de la section femmes au camp de sûreté de Schirmeck-La Broque. Surnommée « la Hyène », elle intercédera pour sauver son frère « terroriste », arrêté avec une centaine de maquisards de Moussey. Finalement condamnée par la justice française, son frère peinera, à son tour, à se dégager de cette parenté. Charles Bene écarte la question des familles alsaciennes fracturées. L'historien néglige également les gendarmes de la brigade de Moussey, membres de la résistance locale et effectivement arrêtés dans les mêmes circonstances qu'Edelbluth. Tous figuraient sur une liste « oubliée » au camp du maquis.

Polarisé sur les départements annexés, Charles Bene et ses continuateurs régionaux éludent l'ampleur de la résistance civile des habitants de Moussey. Michel Ferry n'a pas forcé le trait : l'action complice des autorités communales achève d'arrimer la population du côté des opprimés. Un triangle résistant associe le maire conservateur, Jules PY, également directeur des Ets Laederich, le curé Achille Gassmann et Lucien Simonnot, directeur d'école franc-maçon. Garde champêtre, forestiers et gendarmes, mais aussi facteur, chef de gare, matérialisent par l'uniforme cet ordre social séditieux et font de Moussey l'épicentre de l'aide aux évadés. Les forces de l'ordre préviennent le passeur Eugène Odille ou réorientent des évadés égarés, … À son retour de déportation, Raymond Koch, seul gendarme survivant, confirme les services rendus dont le passage des évadés. Il cite Michel Ferry et d'autres passeurs de la Bruche tel Charpentier de Fréconrupt, autre écart de La Broque.

Ces témoins décrivent un village entièrement acquis à la cause des évadés. Une démarche collective généreuse mais tellement risquée qu'elle parait improbable. L'ancien passeur produisait une preuve irréfutable du degré d'inconscience patriotique atteint par les habitants de Moussey. En effet, le 14 juillet 1943, ceux-ci décident de « faire quelque chose ». Selon les mots de Michel Ferry en 1964 : « Faut bien dire que j'étouffais en Alsace. Il ne fallait pas parler français, pas lire du français, pas mettre le béret, pas montrer qu'on avait le cœur français, pas fêter le 14 juillet, tout était *verboten*, […] ». Alors pour la fête nationale, quoi de plus tentant que de déposer une gerbe au monument aux morts de Moussey ? Le passeur et ses amis immortalisent la scène. Sur ce cliché exceptionnel, on identifie 30 personnes dont le garde champêtre Blaison, les gendarmes Koch et Morelle en uniforme, le chef de brigade Demaline en civil, neuf enfants et bien entendu Joseph Edelbluth et Michel Ferry. Roberte et Odette Vanson portent le carton indiquant la date du 14 juillet 1943. Cette scène antérieure de 4 mois au célèbre défilé des FFI à Oyonnax n'a pas été rapportée.

Dans les Vosges, l'absence de valorisation mémorielle autour de cette résistance civile semble incompréhensible. Quelques arrestations (la famille Odille, l'instituteur Simonnot) n'avaient pas découragé les habitants. Mais d'autres événements ont escamoté cette belle page d'histoire : les erreurs des maquis de l'été 1944, la vaine guérilla des parachutistes SAS et les deux déportations qui s'ensuivirent. Près de 200 déportés (160 morts dont le maire Py, Blaison, 4 gendarmes sur 5, …) pour une population de 1 200 habitants.

Tant en Alsace que dans les Vosges, Michel Ferry nous fait entrer de plain-pied dans l'intimité de populations solidaires, des évadés. Ses papiers documentent une résistance civile spontanée, mouvante, côtoyant le développement plus tardif de l'action militaire FFI. Au moment d'écrire l'histoire, ses rédacteurs furent peu réceptifs aux différences entre ces deux formes du refus. Pouvaient-ils concevoir une alternative dépourvue de hiérarchie ou de grands projets ? Comment aborder cette juxtaposition d'initiatives individuelles modestes qui parfois coagulent ? A Moussey, l'environnement favorable débouche sur l'apparent paradoxe d'une expression collective. Ce pan mémorable de l'occupation reste à écrire.

BIBLIOGRAPHIE

Adenot Jean-Michel, *Un village vosgien et deux déportations*, Moussey 1944, Jardin David, 2018.

Bene Charles, *L'Alsace dans les griffes nazies* (tome 1), Fetzer, 1971.

Le Normand Eric, *Alsace territoire de résistance. Les filières d'évasion et les passeurs en 1939-1945*, Vandelle éditions, 2018.

Sykes Christopher, *Four studies in loyalty*, Collins, 1946.

Wahl Alfred (direction), *Les résistances des Alsaciens-Mosellans durant la seconde guerre mondiale 1939-1945* Colloque 19 et 20 novembre 2004, Université de Lorraine, 2006.

PODCAST

« Les passeurs de réfugiés – héros ou malfaiteurs ? »
Ella Daum



Christophe Woehrle

LES PRISONNIERS DE GUERRE ALSACIENS-MOSELLANS

Comme d'autres populations de territoires ballotés d'un État à l'autre au gré des guerres et traités, les Alsaciens-Mosellans ont partagé le destin des Allemands de 1871 à 1918. Combattant légalement pour le IIe Reich, les soldats devenus prisonniers, à la mémoire occultée et à la difficile reconnaissance, sont devenus une incarnation de destins douloureux des habitants soumis aux lectures nationales de l'histoire.

CHRONOLOGIE

Avant 1648, l'Alsace-Moselle appartient aux mondes germaniques.

Le 24 octobre 1648, après la guerre de Trente Ans, un traité cède au royaume de France une partie de l'Alsace-Lorraine.

En 1871, après le conflit franco-allemand, l'Alsace et la Moselle - jusqu'alors départements français - sont intégrés dans le Reich.

En 1918, après la Première Guerre mondiale, l'Alsace et la Moselle reviennent à la France.

En 1940, après la Débâcle, l'Alsace et la Moselle subissent une annexion de fait qui n'est pas ratifiée.

En 1945, après la chute du Troisième Reich, l'Alsace et la Moselle retrouvent leurs frontières de 1918.

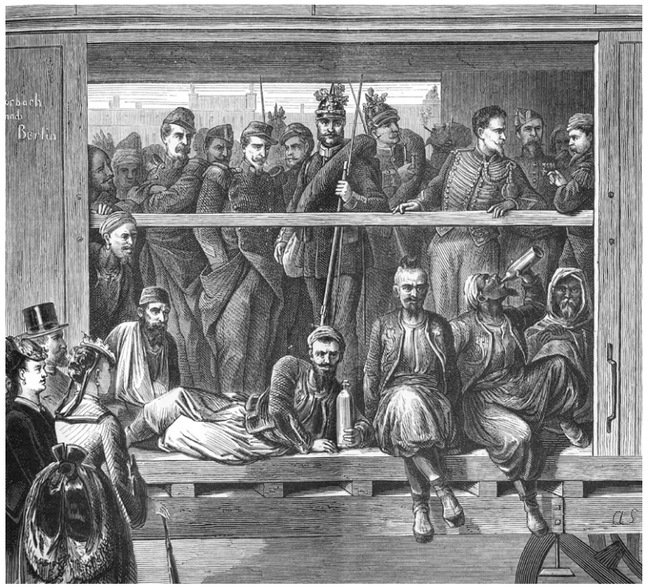
7.6 millions de prisonniers de guerre lors de la Grande Guerre et 11 millions lors de la Seconde représentent un enjeu majeur pour les belligérants. D'abord protégés par la Convention de La Haye de 1899 et 1907, leur statut évolue avec celles des **Conventions de Genève** de 1929. Si elles ont pour but de garantir la paix aux États membres, les conférences internationales du début du siècle sont surtout un moyen de définir l'ensemble des règles en cas de guerre, le *jus in bello*. Les conférences de La Haye jettent les bases d'une régulation juridique dans les relations internationales et préfigurent la naissance de la Société des Nations qui inspirera plus tard, l'Organisation des Nations Unies. Le traitement des prisonniers de guerre y occupe une place importante.

Monument aux Morts de Strasbourg 1919 – Carte postale
© Collection Christophe Woehrle

Or, l'historiographie française de la Première Guerre mondiale ignore presque totalement les prisonniers de guerre, la construction mémorielle se faisant autour du héros, le poilu, qui a résisté à l'invasion allemande et sauvé la France. Le prisonnier lui, a déposé les armes et n'a pas offert le sacrifice ultime à la Patrie, le plaçant de fait à la marge de la mémoire. On retrouve le même phénomène de mise au ban de la mémoire après la Seconde Guerre mondiale lorsque la construction mémorielle se fait autour de la Résistance et du culte du héros, les prisonniers de guerre n'y sont pas recevables. Côté allemand, la question de la captivité est abordée différemment et le captif revêt un caractère, lors du conflit, de *casus belli*. En effet, les Prussiens, plus que les autres belligérants, accordent une attention à leurs prisonniers qui sont un moyen de propagande auprès de la population civile pour justifier la poursuite de la guerre contre un ennemi qui ne respecte pas les conventions et maltraite les soldats de sa nation. De plus, l'organisation des camps à l'intérieur de la Prusse, montre à quel point les autorités militaires et l'État considèrent les captifs étrangers comme un élément majeur de la contribution à l'économie du pays, car près du tiers de la totalité des prisonniers de guerre est aux mains des puissances centrales, soit près de 2.5 millions d'hommes.

Dans le contexte des « provinces perdues » de 1871, les prisonniers de guerre alsaciens-mosellans prennent une dimension toute particulière dans l'instrumentalisation des minorités de part et d'autre du Rhin. Côté allemand, le commandement militaire exprime une certaine défiance envers ses soldats du Reichsland d'**Alsace-Lorraine** considérant leur loyauté comme fragile. Dès mars 1915, des consignes sont données afin de les éloigner du front de l'ouest pour les envoyer se battre à l'est où leurs possibilités de défections sont minorées. Les besoins en hommes sur le front ouest et la structuration des unités rendent cependant l'application des mesures d'éloignement inapplicables. Côté français, l'esprit revanchard incite à récupérer ceux qu'elle considère comme de « bons Français » qui reconstruiront les provinces récupérées après la guerre. On leur offre de se battre aux côtés de l'Entente ou de bénéficier d'un régime de détention favorable. Pour ceux qui choisissent de se battre, ils seront envoyés dans les colonies, alors que les autres retenus dans des camps de concentration ou encore envoyés sur le front de l'ouest, mais sous une fausse identité[1].

Transport de prisonniers français 1870 © Die Gartenlaube



CONTEXTE

Le passé explique en partie ces comportements à l'égard des prisonniers de guerre issus des départements annexés en 1871. L'Alsace-Moselle actuelle a toujours éveillé les plus grands intérêts dans les conflits franco-allemands. Au temps des rois et de Louis XIV, la région était déjà présentée comme un trophée de la puissance du royaume sur son ennemi et lorsqu'en 1648, les traités de Westphalie scellent le sort de certains sujets à la France, le roi de France obtient la propriété des terres habsbourgeoises en Alsace et les Trois-Évêchés, dont celui de Metz en Moselle, l'assimilation de ces peuples ne se fait pas facilement. Si les villes adoptent plus rapidement la culture et la langue françaises, les campagnes continuent de vivre dans l'entre deux, entre deux frontières naturelles. La langue des campagnes continue d'être le moyen haut allemand et à la fin du 18e siècle les actes d'état-civil sont, pour la plupart, encore rédigés en *Kurrentschrift*[2], malgré la présence française de plus d'un siècle et demi, tout comme la littérature, les livres de prières où l'enseignement se fait toujours en allemand. C'est d'ailleurs la langue qui cristallise les tensions entre les intellectuels de part et d'autre du Rhin et l'échange entre Mommsen et Fustel de Coulanges illustre parfaitement la question de la langue comme symbole d'une prétendue appartenance à une nation. Si pour l'historien allemand, l'Alsace et la Moselle sont de nationalité allemande parce que « leur population est de race germanique et parce que leur langage est l'allemand », pour son homologue français, « ce qui distingue les nations, ce n'est ni la race, ni la langue. Les hommes sentent dans leur cœur qu'ils sont un même peuple lorsqu'ils ont une communauté d'idées, d'intérêts, d'affections, de souvenirs et d'espérances »[3]. Les tentatives d'assimilation de la population locale à marche forcée successive montrent à quel point la question est complexe et dès 1866, l'Alsace-Moselle ou « l'Alsace-Lorraine » selon la terminologie de l'époque, fait partie du projet d'unification allemande de Bismarck au nom du nationalisme allemand. La période 1871-1918 laisse apparaitre des mouvements prêts à défendre les spécificités locales contre une volonté farouche d'assimilation sans tenir compte des sensibilités, mais demandent toutefois un traitement égal avec les autres composantes du Reich. Les mouvements autonomistes, au fil du temps se fracturent et rejoignent l'idée du régionalisme pour les uns et celle du séparatisme pour les autres. Plus tard, l'annexion de 1940 et le procès de Bordeaux contre les Malgré-Nous exacerbent chez certains un sentiment de rejet envers une France perçue comme anti-alsacienne. C'est à l'aune de ce contexte pluriel qu'il faut lire le sort des prisonniers de guerre alsaciens-mosellans, lequel dépasse la simple question de la captivité pour devenir à la fois un enjeu régional, national et international.

LES ENJEUX AUTOUR DES PRISONNIERS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Dès le début du conflit, les Alsaciens-Mosellans sont considérés par la France comme un enjeu majeur de leur politique. Si la nationalité française est offerte à ceux qui désertent l'armée du Kaiser et s'engagent dans l'armée française, la question des captifs originaires des provinces perdues, dès les premiers jours du conflit, revêt une attention toute particulière par le ministère de la guerre. En effet, dès le mois d'août 1914 est créé à Saint-Rambert-sur-Loire un camp spécial pour les prisonniers de guerre allemands d'origine alsacienne ou mosellane. Certains historiens le qualifient de « camp de faveur » mais le terme employé à l'époque est bien « camp de concentration » que l'historien Farcy préfère définir par « dépôt d'internement ». Seuls ceux qui rejoignent les rangs de l'armée française sont considérés comme Français et les autres, qui ne parlent pour la plupart pas la langue de Molière, sont considérés comme douteux et restent sous le régime de la captivité et ils sont peu nombreux à faire le choix définitif de la France. On estime que 17 500 Alsaciens-Lorrains se sont engagés volontairement dans l'armée française au cours de la guerre. Les autres restent prisonniers. Après l'armistice de 1918, la France utilise les prisonniers de guerre allemands comme un moyen de pression sur l'Allemagne vaincue et nombreux sont les Alsaciens-Mosellans à n'être libérés qu'en 1919.

Ceux qui sont capturés en Russie sous l'uniforme allemand bénéficient d'un traitement spécifique dans les camps de prisonniers russes. Des travaux d'universitaires russes dans les années 2010, suite à la déclassification d'archives et la commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale et la découverte de documents inédits dans le fonds des archives d'état de la région de Rostov, permettent de mettre en lumière l'action française sur le territoire russe, en faveur des prisonniers de guerre alsaciens-mosellans. Il en ressort qu'à partir de 1915, est mis en œuvre à Petrograd un comité de secours pour les prisonniers alsaciens-mosellans de nationalité française, ce dernier est placé sous l'autorité de l'Ambassade de France. A sa tête, le consul de France à Rostov-sur-le-Don, Emmanuel Eisen, président de la Chambre de Commerce franco-russe et propriétaire de maisons de commerce à Rostov et Odessa.



Prisonniers allemands 1914-1915 – Carte postale – © CICR

1. AN19950165/6, Loi du 5 août 1914 sur l'acquisition de la nationalité française aux alsaciens-lorrains engagés dans l'armée française, Bureau de la nationalité, 1884-1977.

2. Cursive allemande.

3. Cette lettre de Fustel de Coulanges à Mommsen est publiée dans La Revue des deux mondes en octobre 1870, elle fut éditée la même année par E. Dentu et reprise en 1893 dans Questions historiques, recueil posthume établi par Camille Jullian pour les éditions Hachette. Reprise sur la seconde édition de ce recueil, 1923.

Prisonniers français – 1940 – © Bundesarchiv



MOT-CLÉS

Les Conventions de Genève: fondement du Droit Humanitaire International (DIH) et de la Croix-Rouge. Signées par la quasi-totalité des pays du monde, les conventions de Genève instaurent des règles d'humanité qui ont pour but le respect de l'être humain et de sa dignité en temps de conflit. La première convention de Genève a entériné la création de la Croix-Rouge.

Alsace-Lorraine: est le territoire cédé par la France à l'Empire allemand en application du traité de Francfort, signé en 1871.

Eisen, d'origine alsacienne, joue un rôle déterminant dans la gestion de cette question et la tâche principale de son comité consiste à identifier les prisonniers de guerre sous uniforme allemand, d'origine française, issus de l'ancienne province d'Alsace-Moselle. Pour ce faire, des fiches d'identité sont remplies par les captifs et des hommes de confiance dans les camps enquêtent pour identifier ceux qui sont favorables à la France et classer les pro-allemands dans la catégorie des « indésirables ». Eisen et son comité veillent à ce que les prisonniers soient traités convenablement et organisent leur rapatriement vers la France. Les archives démontrent qu'en 1916, 3 000 hommes ont ainsi été rapatriés par Arkhangelsk et la mer Blanche et 9 000 en tout jusqu'à la fin de la guerre.

OUBLIÉS DE LA CONSTRUCTION MÉMORIELLE

Après le retour à la France en 1918 de l'Alsace et de la Moselle, la construction mémorielle nationale autour de l'image du Poilu, héros salvateur de la Nation, laisse *de facto* le soldat alsacien-lorrain ayant combattu sous uniforme allemand en dehors des considérations. Dans les

PODCAST

« Les limites culturelles de l'État Nation »
Marc Chaudeur

communes alsaciennes, l'érection de monuments aux morts est révélatrice de ce constat. Ainsi, les inscriptions traditionnellement présentes sur les édifices nationaux mentionnant la Patrie et la Nation, sont totalement absentes en Alsace-Moselle. Au lieu des traditionnels Morts pour la France ou Morts pour la Patrie, les mausolées sont recouverts de formules neutres, telles que « À nos enfants », « À nos morts », « À ses enfants victimes des guerres », et au patriotisme, on préfère l'aspect religieux du sacrifice. Ainsi, nombre de monuments, arborent des signes religieux plutôt que des canons ou des lauriers, alors que d'autres exacerbent le nationalisme français en y ajoutant des éléments idéologiques tels que Jeanne d'Arc et vont jusqu'à effacer le prénom d'origine pour le franciser.

Le meilleur exemple se retrouve sans aucun doute dans le monument aux morts de la ville de Strasbourg. Allégorie de la *Pieta*, de la Vierge portant son fils, l'Alsace pleure ses deux fils, nus et sans uniformes, égaux devant la mort et regardant chacun dans une direction opposée, l'un vers le Rhin, l'autre vers les Vosges. On retrouve la même idée avec le monument aux morts de Metz.

En Allemagne, la perte du Reichsland d'Alsace-Moselle entraine avec elle l'oubli inexorable et immédiat de la condition des Alsaciens-Mosellans dans l'historiographie et la politique mémorielle du pays. Toutefois, ceux morts sous l'uniforme allemand pendant la guerre sont inhumés comme des héros dans les carrés d'honneur des cimetières militaires allemands. Leur mémoire est entretenue par l'association du *Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge* et leur tombe ne mentionne en aucun cas leur appartenance à leur territoire d'origine.

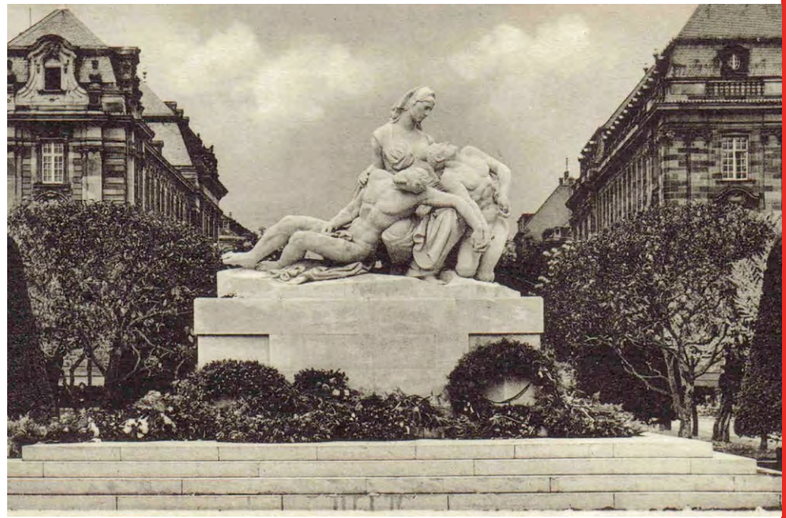
L'autre élément significatif de la question des Alsaciens-Mosellans après la réintégration dans la nationalité française suite au retour de leurs départements dans la nation est leur intégration dans le système militaire français. En effet, dès lors qu'ils sont à nouveau reconnus comme citoyens français, ils sont mobilisés au titre du service militaire. Pour certains, affectés dans la réserve de l'armée active, ils sont intégrés à des régiments coloniaux tels que les régiments de tirailleurs Nord Africains, régiments de Zouaves, régiments de Spahis, régiments d'infanterie coloniale, régiments d'artillerie coloniale, etc. Si de nombreux alsaciens-mosellans sont affectés dans les régiments d'infanterie de forteresse régionaux, ceux qui se voient mis au service d'un régiment colonial le vivent comme une nouvelle stigmatisation.[4]

Les anciens prisonniers n'obtiennent aucune reconnaissance de l'Etat français, comme ils étaient administrativement Allemands pendant la Grande Guerre. Alors qu'en 1963 une indemnité de 50 Francs est attribuée aux anciens prisonniers de la guerre de 1914-1918 encore vivants[5], cette mesure n'est pas appliquée aux prisonniers alsaciens-mosellans de l'armée allemande internés dans les camps alliés en France. Cette mesure, perçue comme un affront, a eu raison, pour de nombreux vétérans, de leurs derniers élans patriotiques.

ACTEURS DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'Europe est le projet qui a permis l'émergence et la mise en œuvre, après les deux conflits contemporains, d'une amitié franco-allemande. Les Alsaciens, qui en ont pris un parti considérable, ont défendu cette idée, car qui plus qu'eux sont les vrais fils de l'Europe.

Dans l'entre-deux guerres (1918-1940), et dans l'immédiate après-guerre, les prisonniers de guerre alsaciens-mosellans sont attachés à leur histoire et leurs particularismes. Ils sont contraints dans leurs choix et mis au ban de la mémoire collective, stigmatisés par un jacobinisme exacerbé et une lutte de la République contre les régionalismes avec la mise en œuvre d'un centralisme mémoriel. Cependant, certains se retrouvent autour d'une idée pacifiste, la construction de l'Europe qui, selon eux, doit faire fi de leurs différences nationales, ni Français, ni Allemands, simplement Européens. Les deux États rivaux ont particulièrement revendiqué la province alsacienne et mosellane lorsqu'elle était dans les mains de l'autre, et lui ont mené une politique d'assimilation sans merci lorsqu'elle entrait à nouveau sous leur autorité. Si les habitants de ces régions ont fini par développer une identité propre et un fort attachement à ce qui fait leur différence, les prisonniers de guerre n'échappent à cette règle. Toutefois, certains parmi eux et leurs familles, en réaction aux épreuves et traumatisme subis, ont contribué à mener un combat qui défendait la seule idée qui comptait à leurs yeux, la paix. Pour ne plus avoir à choisir entre deux pays dont ils ont puisé leur culture au fil des siècles. L'Europe leur promet une union qui leur ressemble.



Monument aux Morts de Strasbourg 1936 – Carte postale – © Collection Christophe Woehrle

BIBLIOGRAPHIE

Médard Frédéric, *Les prisonniers en 1914-1918, acteurs de la Grande Guerre*, Metz, 2010.

Raphaël Georges, *La démobilisation et le retour des soldats et prisonniers alsaciens-lorrains au sortir de la guerre*, Revue d'Alsace, 144, 2018.

Gayme Évelyne, *Les prisonniers de guerre français. Enjeux militaires et stratégiques (1914-1918 et 1940-1945)*, 2010.

Woehrle Christophe, *La Boîte en Fer*, Editions Secrets de Pays, 2022.

Farcy Jean-Claude, *Les camps de concentration français de la première guerre mondiale (1914-1920)*, Paris, 1995.

4. AD68, 18AL2/167, Matricules 501-1000.

5. Journal officiel, Débats parlementaires, Intervention d'André Bord, Séance du vendredi 25 octobre 1963.



Achille Verschoren

LES OFFICIERS BELGES AU MOMENT DE L'EFFONDREMENT DE L'EMPIRE NAPOLÉONIEN

MOTIVATIONS, LOYAUTÉS ET IDENTITÉS ENTRE FRANCE, PAYS-BAS ET ESPACE GERMANIQUE (1813-1815)

Les Belges, comme d'autres habitants de régions annexées à la France lors de la période révolutionnaire et impériale, affrontent un avenir incertain à l'effondrement de l'empire napoléonien. C'est en particulier le cas pour certains officiers belges, dont les choix d'allégeance ont forgé des destinées et des identités, à la fois individuelles et collectives, entre honneur et carrière, au moment où se dessinent les frontières nationales.

MOT-CLÉ

Régiments Wallons

Depuis le 17e siècle, des régiments au service de l'Espagne sont levés en Belgique. Ils sont appelés wallons. C'est surtout au 18e siècle dans l'armée des Habsbourg qu'ils se tailleront la réputation d'unités solides comme les dragons de Latour surnommés les bouchers de l'Ardenne (pour leurs actions durant la Révolution brabançonne de 1789) et les chasseurs Leloup.

Depuis l'éclatement des guerres de la Révolution, en 1792, on retrouve des militaires belges dans les armées de plusieurs belligérants :

- Dans l'armée des Habsbourg, les **régiments wallons** se montrent à la hauteur de leur réputation malgré les désertions.
- En Espagne, plusieurs nobles, héritiers de traditions familières continuent de servir la couronne.
- Aux Pays-Bas, plusieurs régiments font encore partie des troupes.
- Dans l'espace germanique, des aventuriers que certains qualifieraient de mercenaires font carrière auprès des princes allemands.

Belgium-6708 - General Cambronne
© Dennis Jarvis, Licence CC BY-NC-ND 2.0

Battle of Waterloo © Frans de Wit, Licence CC BY-NC-ND 2.0



• En France, on retrouve deux types de militaires : les premiers y servent depuis plusieurs années dans les régiments dits allemands de Royal-Liégeois ou de Bouillon ; les autres, patriotes en exil décident de rejoindre la cause de la liberté dans de nouvelles formations.

Avec les victoires de la République, l'annexion de la Belgique et l'instauration de la conscription, de plus en plus de Belges sont incorporés dans les armées françaises et la source de recrutement des autres armées se tarit. Néanmoins, des officiers, devenus militaires de carrière, ou bien attachés à leurs valeurs, continuent de servir les différentes dynasties. Après les victoires de Marengo et de Wagram, Napoléon ordonne, en 1811, à ces officiers belges de rentrer en France sous peine de mort et de confiscation des biens.

Après les revers de l'Empereur des Français, des choix s'offrent aux officiers belges : rester en France, rejoindre leur terre natale, prendre leur retraite, rejoindre les troupes des Pays-Bas, de Prusse, d'Autriche ou encore la Légion Belge. Ce sont ces choix, ces mobilités et les motivations qui en découlent qui sont l'objet de mon intervention.

LES DERNIÈRES CAMPAGNES DE NAPOLÉON ET SA CHUTE : FIN D'UN MONDE ET PERSPECTIVES DE NOUVELLES CARRIÈRES

Après le désastre de la retraite de Russie en 1812, Napoléon doit lever une nouvelle Grande Armée pour faire face aux troupes de la sixième coalition. Pour ce faire, il fait feu de tout bois. Certains officiers qui ne sont pas en activité se proposent pour reprendre du service. Tel est le cas de Louis Lassence. Ce liégeois, fils d'un officier au service des Habsbourg a, lui aussi servi quelques années dans un des régiments wallons. En 1811, âgé de 23 ans, il quitte l'armée autrichienne et rejoint un nouveau régiment français. Après plusieurs mois, il est accusé avec deux autres officiers au parcours similaires de comploter pour faire déserter les soldats, surtout des Brêmois, pour rejoindre les troupes allemandes du roi d'Angleterre. Louis Lassence, qui a dénoncé le complot a été gracié mais congédié. Pour renouer avec la carrière des armes et laver son honneur, il se porte volontaire en novembre 1813.

Au même moment, Napoléon a été vaincu à Leipzig par les coalisés qui l'ont, *de facto*, forcé à abandonner l'Allemagne de la rive droite du Rhin. Durant les mois d'hiver, la désertion des militaires belges augmente sur la frontière rhénane : en effet, le ministre de la guerre se plaint qu'ils rejoignent les rangs autrichiens. Napoléon ordonne même de retirer les Belges des régiments qui doivent marcher sur Bruxelles et Anvers à l'aube de 1814. Dans Anvers assiégée, le gouverneur Carnot se plaint des désertions de militaires belges mais aussi du mécontentement des populations.

Toutefois, ce n'est pas le cas de tous les militaires belges. Le lieutenant limbourgeois, Louis Henckens, pour soigner une blessure, est envoyé en permission chez lui. Là, ses parents, proches et amis lui recommandent de déserter. « Mais j'avais une seconde famille dans laquelle je n'avais reçu pendant onze ans que des marques de bienveillance de tout le monde avec laquelle j'avais tout partagé sans l'avoir jamais quittée (…) pouvais-je rompre de tels liens ? Quant à ma patrie je n'en avais qu'une, c'était la France, pour laquelle j'avais versé mon sang et que j'aurais servie jusqu'à mon dernier souffle, si les circonstances n'en avaient ordonné autrement. (…) Je n'hésitai donc pas un moment, et j'ai toujours eu la conscience tranquille ; quand on est soldat on ne cherche pas des subterfuges pour déserter son drapeau. »

L'esprit de corps, lien puissant qui relie l'individu à son unité, empêche cet officier de déserter malgré les sollicitations familiales. Henckens refuse également de ternir sa réputation et son honneur en adoptant une conduite jugée, selon les valeurs martiales, comme de la lâcheté. De plus, le sang versé, les difficultés rencontrées durant la vie militaire des individus créent un lien d'identification envers la nouvelle patrie pour certains d'entre eux. Tel est le cas du général Lahure, né belge, qui, après la chute de l'empire napoléonien, explique :

« Profondément affecté des malheurs qui venaient d'accabler la France ; (…) je me résignais cependant, de bonne foi, à obéir au nouveau gouvernement (…). Si je regrettais quelquefois les brillantes chimères qui avaient fait des français le plus grand peuple du monde, j'avais avant tout le sentiment de mes devoirs envers la patrie ; et je devais servir, sans arrière-pensée, le régime que le pays avait acclamé, comme l'unique moyen de salut. Je conformai mes actes à cette ligne de conduite, la seule honnête, à mon avis, la seule patriotique (…)

C'est dans le courant de cette année-là que je demandai ma naturalisation. Les traités de Paris du 30 mai 1814, et de Londres, du 20 juin réunirent la Belgique à la Hollande, sous leur ancien nom de Pays-Bas. Etant né en Belgique, j'avais à régulariser ma position dès l'instant où la Belgique n'était plus française. La France était mon pays d'adoption et d'affection ; je la servais depuis vingt-cinq ans, je n'avais donc pas à hésiter dans mon option. Il va sans dire qu'il fut fait droit, immédiatement, à ma requête. »

D'autres officiers, dont leurs parents travaillent aussi pour la France, attendent la décision du chef de famille pour choisir la voie de leur carrière. François Dumonceau, fils du général, reste en France car son père se voit offrir une meilleure place de la part du gouvernement de Louis XVIII que celle proposée froidement par Guillaume d'Orange. Il songe même à rejoindre la garde royale mais n'en fait rien. Passer si rapidement du camp de Bonaparte à celui des Bourbons rendrait sa fidélité douteuse. Pire, il passerait pour une girouette.

Mais l'immense majorité des Belges incorporés dans l'armée française n'a pas eu ce lien avec la France, surtout ceux issus des régions néerlandophones et/ou germanophones. Ainsi, beaucoup ont choisi de rentrer en Belgique puisque le serment qui les reliait à Napoléon est désormais caduc. C'est le cas du Lieutenant Falmagne qui rechigne à porter la cocarde blanche (mais quelques mois plus tard, il rejoint l'armée hollandaise). Nombre d'autres officiers belges sont simplement renvoyés dans leurs foyers parce qu'il n'y a plus assez de place en France. Ainsi, bien des militaires de carrière craignent la mise en demi-solde comme le rapporte le capitaine Cardon, originaire de Philippeville et stationné à Longwy : « Ce qu'il y a de certain c'est que nous sommes un nombre infini d'officiers et que nous ne savons quel moyen on prendra pour les employer tous. Cependant j'ai lieu d'espérer d'avoir une compagnie (…) au pis-aller on formera des régiments coloniaux et je préfèrerai m'expatrier que rentrer dans ma famille pour lui être à charge [il n'a pas de père], car je ne puis vous dissimuler ainsi qu'à moi-même que je suis actuellement impropre à aucun état, et quel est celui auquel je pourrais m'adonner ? » Pour ceux forcés de quitter l'armée française, des perspectives de service dans la Légion Belge, dans les troupes des Pays-Bas ou prussiennes deviennent plus intéressantes.

CHRONOLOGIE

19 octobre 1813 : après une bataille de quatre jours (la plus grande bataille de l'Histoire jusqu'à la première guerre mondiale), Napoléon est défait à Leipzig, il se replie vers la France.

Janvier 1814 : les Coalisés entrent en Belgique par le Nord (du côté d'Anvers) et par l'est (du côté de Liège).

Mars 1814 : création de la Légion belge et chute de l'empire napoléonien.

Mars 1815 : retour de Napoléon en France, création du Royaume-Uni des Pays-Bas.

18 juin 1815 : Bataille de Waterloo.

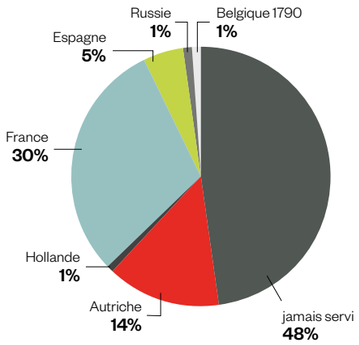
DE LA LÉGION BELGE AU ROYAUME DES PAYS-BAS

Dès l'entrée des Hautes Puissance Alliées sur le territoire belge en février 1814, les généraux coalisés désirent lever des troupes qui devront, à terme rejoindre la lutte contre les Français. À Bruxelles, la Légion belge est levée. Elle doit comprendre une dizaine de milliers d'hommes. Du côté de Maestricht, un officier lève un bataillon de Wallon-Liégeois. Un peu partout des nobles, des notables ou des vétérans proposent de lever des troupes dont ils seront propriétaires, comme le faisaient leurs prédécesseurs de l'Ancien Régime. Les premiers officiers qui rejoignent ces unités sont des nobles, des vétérans de Hollande, d'Espagne ou d'Autriche, plus âgé et qui n'ont plus servi depuis une dizaine d'année minimum. Ils avaient refusé, nous dit l'historiographie, de combattre pour la France et Napoléon qu'ils considéraient comme les héritiers de la Révolution qui a brisé l'ordre séculaire. Quelques autres, minoritaires, ont quitté l'armée Française et rejoint la Légion belge alors que Napoléon était encore chef des armées et assis sur son trône. Pour ces officiers-là, c'est sans doute la perspective de continuer leur carrière sous la bannière des vainqueurs qui les a motivés. Voyons ce que nous disent les états de service des officiers des quatre régiments d'infanterie de ligne (de Brabant, de Flandre, de Namur et de Hainaut) et du 1er régiment d'infanterie légère : cf **figure 1** et **2** (page suivante).

FIGURE 1 : ÉTATS DE SERVICE DES OFFICIERS DES QUATRE RÉGIMENTS D'INFANTERIE DE LIGNE ET DU 1ER RÉGIMENT D'INFANTERIE LÉGÈRE

grade	jamais servi	Autriche	Hollande	France	Espagne	Russie	Belgique 1790
sous-lieutenant	30	2		7	1	1	
lieutenant	13	5		10	3		1
capitaine	6	5		16	2		
major	3	3		1			
colonel	2	1	1				
total	**54**	**16**	**1**	**34**	**6**	**1**	**1**

FIGURE 2 : ÉTATS DE SERVICE DES OFFICIERS DE LA LÉGION BELGE, SECOND TRIMESTRE 1814



On remarque, effectivement, que près d'un officier sur deux n'a jamais servi. Contrairement aux idées reçues, près d'un tiers de ces gradés sort du service français. Ajoutons qu'un colonel et un capitaine ont servi l'Autriche puis la France. On retrouve, dans ces 5 régiments sept officiers issus de la noblesse. Hormis un capitaine, les six autres aristocrates obtiennent de hauts grades tels que colonel ou major. Au début de l'été, 58 officiers demandent à rejoindre la Légion. Parmi eux, on retrouve trois comtes, deux barons et un chevalier. Cinq officiers n'ont servi qu'en Autriche. Cinq autres ont servi la dynastie des Habsbourg avant de rejoindre les rangs de la Grande Armée. Trente-cinq d'entre eux n'ont jamais combattu pour d'autres puissances que la France. Un d'entre eux a combattu pour le compte des cités hanséatiques, un autre encore a servi la Hollande puis la Russie et 11 n'ont jamais eu de carrière militaire. Il est vrai que la plupart de ceux qui, n'ayant combattu que pour l'Autriche (surtout les plus hauts gradés : majors et colonels), n'ont plus combattu au moins depuis 1811 sinon 1801 (et même antérieurement). Le corps des officiers est donc, dans un premier temps, en partie composé d'hommes relativement hostiles à la France et sans doute à Napoléon : ils avaient préféré retourner à la vie civile plutôt que de servir le régime français, héritier de la Révolution. Il s'agit en général des officiers les plus âgés de la Légion. Dans les **figures 3** et **4** (ci-dessous), nous trouverons l'âge moyen, par grade, des officiers de l'infanterie et leur répartition géographique.

Si le recrutement du corps des officiers se déroule plutôt bien, c'est loin d'être le cas pour la troupe. Dévêtues, sans moyens, les volontaires n'accourent pas, pire, la désertion et le billardage sont endémiques. Ce qui révulse nombre d'officiers comme le baron Wauthier qui a servi l'Autriche, la Westphalie et la France : « Le général autrichien Vincent y formait des bataillons [à Bruxelles]. Il m'offrit du service avec avantage, mais je lui demandai quelques jours avant de répondre. J'examinai l'organisation, mais la composition ne me convenant pas, je partis, sans donner de réponse, pour Paris, où l'ennemi était déjà installé ».

Dès l'été 1814, les autorités néerlandaises prennent la tutelle des provinces belges à l'ouest de la Meuse. De plus en plus d'officiers venus de France rejoignent les bataillons belges. Voyons ce que l'on sait d'eux d'après les archives.

D'abord, les officiers sont bien plus expérimentés en ce début 1815 que leurs homologues de l'année précédente. En effet, alors qu'à la création de la Légion belge, près d'un officier sur deux n'avait jamais servi, ils sont désormais moins d'un sur quatre (89 sur 352) : cf **figure 5** (ci-dessous).

Afin de comparer ces chiffres avec ceux de 1814, observons le tableau : cf **figure 6** (ci-contre). Au-dessus du grade de capitaine, tous sont des vétérans. Le seul lieutenant-colonel n'ayant jamais vu le feu est le prince de Croÿ. Il y a, parmi les sous-lieutenants inexpérimentés, de jeunes gens issus des lycées français, qui y ont appris les manœuvres. C'est le cas du jeune Capiaumont (16 ans) qui demande un emploi à ce grade à cause de « son goût prononcé pour l'état militaire et son extrême désir d'avoir l'honneur de servir sous les drapeaux de votre Altesse Royale. »

Aussi, les officiers ayant fait carrière au service de plusieurs puissances sont plus nombreux : **cf figure 7** (ci-contre).

Alors que c'était le cas uniquement pour un colonel et un capitaine en 1814 (soit 1,8% du corps des officiers), ils sont 47 en 1815 sur 352 à avoir servi plusieurs puissances (soit 13,35% du corps d'officiers et 17,5% des officiers ayant déjà fait campagne). La majorité de ces militaires ayant combattu pour l'Autriche, puis pour la France, a sans doute agi de la sorte, contrainte par les différents traités de paix (1801, 1805 et 1809) entre ces deux puissances. Pareillement, les officiers qui ont servi d'abord en Hollande avant de rejoindre la Grande Armée n'ont pas pu faire autrement puisque la France napoléonienne avait annexé ce pays. La perspective de poursuivre leur carrière a certainement motivé ces hommes davantage qu'un sentiment national. Néanmoins, on peut retrouver quelques traces potentielles de celui-ci. Par exemple, 32 officiers belges encore au service de la France, ont rejoint la légion belge avant l'abdication de Napoléon le 4 avril 1814. Si l'on considère que le corps des officiers compte 244 officiers ayant servi la France, ceux-là représentent 13% d'entre eux. Malheureusement, ces hommes n'ont pas laissé de traces écrites de leurs motivations. À nouveau, il est difficile de déterminer si c'est la perspective d'une carrière du côté des vainqueurs ou un sentiment national ou antinapoléonien qui a motivé ces décisions. Étonnamment, le taux d'étrangers a augmenté. Ils étaient 5,7% en 1814 et sont désormais près de 15% en février-mars 1815 (46 sur 352 : 25 Hollandais, 19 Allemands, 1 Français et 1 Suisse). Proportionnellement à la population, les officiers belges sont assez peu nombreux : cf **figure 8** (en bas de page).

FIGURE 3 : ÂGE MOYEN, PAR GRADE, DES OFFICIERS DE L'INFANTERIE

Grade	Moyenne d'âge
sous-lieutenant	27 ans
lieutenant	31 ans
capitaine	32 ans
major	38 ans
colonels	50 ans

FIGURE 4 : ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES OFFICIERS DE LA LÉGION BELGE, 1814

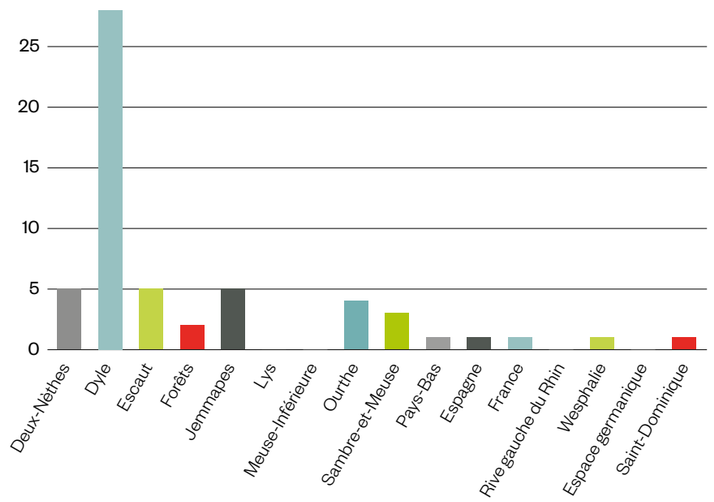


FIGURE 5 : EXPÉRIENCE DES OFFICIERS, 1815

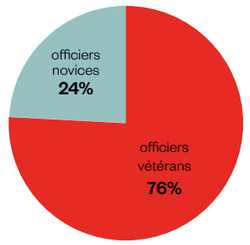


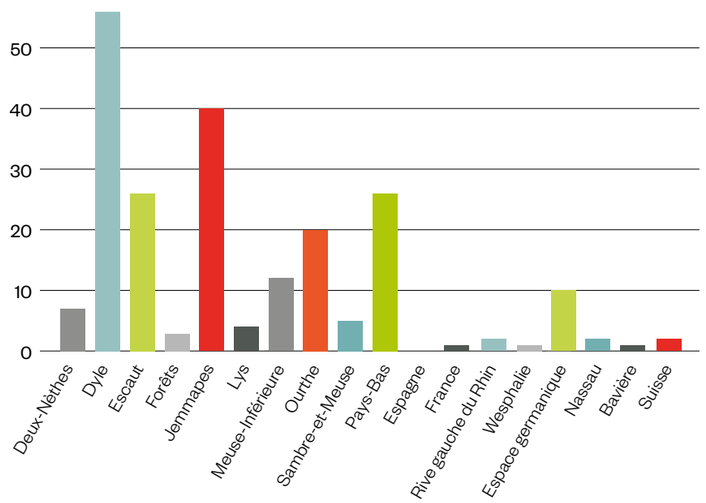
FIGURE 6 : ÉTATS DE SERVICE DES OFFICIERS DES UNITÉS BELGES, 1815

grade	Autriche	France	Hollande	Westphalie	Italie	Hanovre	jamais servi
sous-lieutenant		60					71
lieutenant	2	66	2	1		1	9
capitaine	1	67	3	3			2
major	5	5					
lieutenant-colonel	2	2		1	1		1

FIGURE 7 : OFFICIERS AYANT FAIT CARRIÈRE AU SERVICE DE PLUSIEURS PUISSANCES

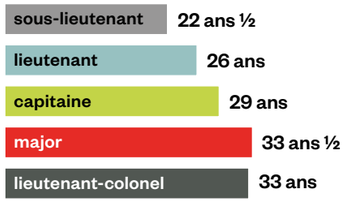
grade	Autriche - France	Hollande - France	Hollande - Angleterre	Autriche - Angleterre	France - Russie
sous-lieutenant		4			
lieutenant	2	6			1
capitaine	5	12	1	1	
major	5	1			
lieutenant-colonel	4	5			

FIGURE 8 : ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES OFFICIERS DES UNITÉS BELGES, 1815



Quant à la moyenne d'âge, seules les listes d'officiers du régiment de hussards, des carabiniers et du 4e de ligne nous permettent de l'estimer :

FIGURE 9



En une année, le corps des officiers s'est donc sensiblement amélioré. On compte plus de vétérans dont l'expérience est plus récente. Ces mêmes vétérans sont aussi plus jeunes que leurs collègues de l'année précédente. En revanche, le taux d'officiers ayant servi le régime napoléonien est important (69%) et la fidélité de ces hommes inquiète les autorités. D'ailleurs certains sont déçus d'avoir rejoint ces unités car ils n'ont pas pu conserver leur grade. C'est notamment le cas du capitaine de génie Charles Laurillard-Fallot, nommé lieutenant, qui regrette d'avoir quitté la France et son grade de capitaine. Pareillement, le capitaine Goblet est outré à l'idée de devoir passer un examen qui le confirmerait dans son grade, lui qui sort de Polytechnique et a mené une brève mais brillante carrière dans l'armée française d'Espagne. Il préfère, dit-il, « toujours manger du pain sec en France avec l'estime de mes camarades, que des tartines ici en la perdant ». Toutefois, après le bon accueil reçu en Hollande et surtout la certitude de garder son grade et sa solde, il accepte. D'autres, comme Charles Sigot - qui a servi 23 ans en France et demande une place d'officier « dans sa patrie et sous un prince qui fait et ne cessera de faire les délices des fidèles belges » - semblent se réjouir de servir une dynastie qui jouit d'une réputation libérale.

Le roi de Prusse, en raison des nombreux sacrifices payés par son Royaume, espère, en conséquence, agrandir son domaine jusqu'à la Meuse. De cette manière, le gouvernement général du Bas-Rhin est créé. Cette administration reçoit aussi la tâche de lever des troupes. Le bataillon de chasseurs du Bas-Rhin est levé mais le recrutement est à plus de 90% allemand. Plusieurs centaines de Liégeois sont incorporés dans la Landwehr rhénane mais les officiers sont là encore surtout allemands. À côté de ces unités, plusieurs bataillons de milices rurales et urbaines sont levés dans les départements belges. La majorité des officiers de ces bataillons sont des novices qui n'ont jamais servi dans aucune armée, des notables (pharmaciens, rentiers, maître horloger, etc.) choisis par leurs pairs ou par l'administration. Un état daté du 7 juin 1814 stipule tout de même que les deux chefs de bataillons ont de l'expérience : un était capitaine en Hollande, l'autre en Autriche. 4 capitaines n'ont jamais servi, 11 ont servi dans la garde nationale, 2 dans les gardes d'honneurs, 2 sont « anciens officiers » d'on ne sait où, et 1 était au service de l'Autriche. Pour ces vétérans, nouveaux sujets, servir les troupes du roi de Prusse était le choix le plus judicieux puisque, s'ils servaient une autre nation, ils pourraient être punis. Néanmoins, le choix d'une carrière en Prusse est le moins séduisant qui se soit présenté aux officiers belges :

- Les places sont données de préférence aux Allemands
- La langue forme une barrière identitaire et d'intégration
- Les troupes prussiennes de passage ou stationnée en Belgique se comportent comme en territoire conquis ce qui entraine son lot de brutalité.



Belgium-6708 - General Cambronne © Dennis Jarvis, Licence CC BY-NC-ND 2.0

FOCUS THÉMATIQUE

La révolte des Saxons à Liège est un épisode relativement peu connu de la période des Cent-Jours. Les Saxons ont combattu avec Napoléon depuis 1806. À la bataille de Leipzig, au milieu des combats, ils rejoignent les coalisés. Mais à cause de la fidélité du roi de Saxe, les Coalisés donnent une partie de ses territoires à la Prusse, ce qui mécontente les Saxons. Les grenadiers de la garde saxonne se révoltent à Liège en criant « Vive Napoléon » et ils essaient même de tuer le maréchal Blücher. La révolte sera infructueuse, ils seront emmenés et considérés comme des prisonniers.

PODCAST

« Les effets à long terme de la guerre »
Jean Chat Tekgyozyan

LE RETOUR DE NAPOLÉON, GUILLAUME D'ORANGE ET LA CAMPAGNE DE WATERLOO : LES MOTIVATIONS À L'ÉPREUVE DES ÉVÉNEMENTS

Napoléon rentre en France au début du mois de mars 1815. Il met les militaires de l'armée française face à un dilemme : choisir entre l'affection pour l'ancien empereur ou bien pour la fidélité à la dynastie à laquelle ils ont prêté serment. L'armée rejoint massivement Napoléon. Mais tous ne se réjouissent pas. Le lieutenant Henckens regrette même, car son régiment allait incorporer la garde royale et obtenir une meilleure solde. Le choix des individus est avant tout dicté par le choix réalisé par le corps. Comme à Longwy, le capitaine Cardron rapporte :

« (…) le jour que nous arborâmes la cocarde tricolore, nous prîmes les armes. Nous étions sur la place où demeure le brave colonel Deslon. Sans que nous sachions pourquoi, on nous réunit et l'on nous conduisit en ordre sous ses croisées. Imagine-toi voir 80 officiers sur deux rangs se demandant l'un à l'autre, que nous veut-on ? Qu'est-ce qu'il y a ? Enfin nous fûmes tirés d'inquiétude, nous vîmes paraître le colonel Delson tenant dans ses mains quoi ? Je te le donnerais deviner à cent… Notre aigle sous lequel nous marchâmes tant de fois à la victoire et que le brave colonel avait caché dans sa paillasse lorsque la race pourrie des Bourbons (expression du prince de la Moskowa) était remontée sur le trône et avait échangé nos couleurs chéries pour celles qui nous rappelaient l'esclavage. À la vue de ce drapeau chéri les cris de « Vive l'Empereur ! » se firent entendre ; soldats et officiers, tous confondus voulaient non seulement le voir, mais l'embrasser, le toucher ; cette scène a fait couler de tous les yeux des larmes d'attendrissement, et tous, d'un mouvement spontané, nous avons juré de mourir sous notre aigle pour la patrie et Napoléon. »

Profitant de l'occasion, Guillaume d'Orange accélère la formation de son nouveau Royaume. La nouvelle est accueillie tièdement et on accuse les officiers anciennement au service de Napoléon d'en être la cause. Il est vrai que nombre de Belges ne se réjouissent pas de devenir sujets de Guillaume d'Orange. Ainsi, le capitaine de génie Goblet d'Alviella (entré au service des Pays-Bas après avoir reçu la promesse de conserver solde et grade, comme bien d'autres) écrit à son père : « Je m'entends mal à l'adulation, j'ai eu la droiture de faire sentir dans plusieurs circonstances ce que devaient les trois millions de Belges aux deux millions de Hollandais, et j'ai dû être gouté sur les gens bien-pensant, quant aux autres, j'aime autant mieux rester capitaine toute ma vie que de faire quelque chose pour leur plaire. »

Les Coalisés, Wellington en tête, redoutent ces officiers et leur influence sur la troupe. Ils sont persuadés qu'ils rejoindront Napoléon à la première occasion. **La Révolte des Saxons à Liège** ne les rassure aucunement. Pour éviter le retournement des unités belges, Wellington les embrigade au milieu de troupes hanovriennes et britanniques. Lors de la campagne, un seul retournement eut lieu. Un officier de milice qui voulait rejoindre la place forte de Givet. Ce cas a fait grand bruit ce qui laisse penser qu'il aura été le seul. Après la campagne, les Belges qui quittent la France auront moins d'opportunité pour rejoindre l'armée des Pays-Bas puisque les places sont données prioritairement aux officiers déjà rentrés en 1814.

Durant les guerres de la Révolution et de l'Empire, les Belges ont servi dans différentes armées. Parfois dans plusieurs d'entre elles. Au bout de plusieurs années de service, nombre de ceux qui ont été promus officiers sont devenus des militaires de carrière, c'est-à-dire que c'est l'état militaire qui leur est cher et qu'ils suivent peu importe les allégeances. Malgré cette évolution, ils ne veulent pas passer pour des lâches, encore moins des girouettes. C'est pourquoi le moment de leur choix est primordial. Trop tôt, et leur réputation est ternie, trop tard et l'opportunité est passée. Bien plus que le sentiment national, la carrière, le prestige, les choix familiaux, l'esprit de corps représentent les motivations majeures de ces officiers.

2. ÉPREUVES ET RENOUVEAUX ÉCONOMIQUES

Lamineurs au travail à Réhon (1965) / Anonyme / © Association des Anciens de la Providence - Image'Est



Martial Libera

L'UNION DES CHAMBRES DE COMMERCE RHÉNANES DANS LES ANNÉES 1950 ET 1960

PORTRAIT DE GROUPE D'UNE ASSOCIATION PATRONALE TRANSNATIONALE EUROPÉENNE

La lecture politique des frontières peut faire de celles-ci des freins à l'échange, tout comme la volonté et le dynamisme de personnalités parviennent à les dépasser. C'est notamment le cas avec les chambres de commerce qui se structurent en une union, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, afin de relancer l'économie et des échanges après cette catastrophe qui a fortement touché, entre autres, l'espace rhénan.

MOT-CLÉ

Les chambres de commerce et d'industrie

Les chambres de commerce et d'industrie sont chargées de représenter les intérêts économiques, commerciaux et industriels de leur circonscription auprès des pouvoirs publics. À l'interface du public et du privé, les chambres de commerce sont des organismes parapublics.

L'Union des chambres de commerce rhénanes (UCCR) est peu connue du grand public. C'est un groupement libre de chambres de commerce riveraines du Rhin, une association patronale transnationale. Elle est créée en septembre 1949 par Karel Paul van der Mandele, alors président de la chambre de commerce de Rotterdam. À ses débuts, elle regroupe une trentaine de **chambres de commerce et d'industrie** issues de sept pays européens : la France, la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Belgique, l'Autriche et la Suisse. L'Union s'emploie essentiellement à aménager le fleuve et à améliorer sa navigabilité.

Représentants des chambres de commerce de Dortmund et de la Moselle à Dortmund en septembre 1958, Archives départementales de la Moselle, 1547 Wd 366.

Elle s'attache également à relancer le trafic fluvial et s'engage, dès le milieu des années 1950, en faveur de la lutte contre la pollution des eaux du Rhin. Enfin, l'UCCR se mobilise pour la reconstruction de la partie occidentale du continent européen. Elle est convaincue que la reprise économique de l'Europe dépendra de la coopération entre les pays de l'Ouest européen. Les solutions nationales de reconstruction lui paraissent désormais dépassées. Seule une Europe unie pourra, selon elle, se relever de ses ruines.

Qui sont les membres de cette association patronale ? Peut-on en dresser un portrait de groupe ? Des points communs relient-ils ces hommes originaires d'horizons divers ? *In fine*, cette initiative peut-elle être considérée comme un pas vers la constitution ultérieure de la Grande Région ? Ces questions transversales seront abordées à travers la présentation d'une sorte de portrait collectif qui fera ressortir que les membres de l'UCCR constituent premièrement un groupe homogène marqué par des expériences similaires, qui nourrissent deuxièmement des projets similaires.

UN GROUPE D'HOMMES HOMOGÈNE

La composition de l'**UCCR** est représentative de son temps. C'est une association exclusivement masculine. Les différentes chambres de commerce et d'industrie adhérentes y sont en effet représentées par leurs présidents et leurs secrétaires généraux. Ces hommes sont expérimentés. Majoritairement nés à la fin du XIX^{e} siècle, ils ont presque tous, au moment de la création de l'Union en 1949, plus de 50 ans. Karel Paul van der Mandele, le fondateur néerlandais, a par exemple 69 ans. À Metz, les deux premiers présidents de l'après-guerre, Hippolyte Mathiez et René Keller étaient respectivement nés en 1886 et 1885 et le vice-président Humbert de Wendel, frère de François de Wendel, a 73 ans au moment du lancement de l'Union. À Strasbourg, le premier président de l'après-guerre, Paul Jacquel, est né, comme van der Mandele, en 1880. Son successeur, Jean Wenger-Valentin en 1892. Outre-Rhin, la situation est comparable : Franz Greiss, le président de la puissante chambre de commerce et d'industrie de Cologne est né en 1905. À Karlsruhe, le premier président de l'après-guerre, Friedrich Töpper était né en 1891. À Coblence, Friedrich von Poll, secrétaire général de la chambre, né en 1902, a 47 ans lors de la création de l'UCCR.

Avant même de faire partie de l'UCCR, ces hommes et ces chambres de commerce incarnent par ailleurs une certaine vision de l'économie et de l'entreprise, qui renvoie à ce que l'on résume souvent sous le terme de « capitalisme rhénan ». Sur le plan économique, les chambres de commerce riveraines du Rhin représentent les intérêts d'industries essentielles à leurs États : des industries lourdes – le charbon et la sidérurgie –, mais aussi des secteurs traditionnels, comme le textile ou la navigation, ou de pointe, comme la mécanique et la machine-outil. Le point commun de toutes ces industries est qu'elles sont toutes, à des degrés divers, exportatrices et que leur marché peut difficilement être réduit à l'espace national. En d'autres termes, l'essor économique des pays rhénans passe par une coopération économique avec les États voisins. Quant aux responsables de ces chambres de commerce, ils ont très souvent été des patrons de grandes, voire de très grandes entreprises, avant d'accéder à d'importantes fonctions au sein des compagnies consulaires. Par ces dernières, ils ont été amenés à développer une vision globale de l'intérêt général de leur circonscription et, partant, de l'espace rhénan.

Ces hommes ont également vécu des expériences similaires, où les conflits et la guerre ont dominé : d'abord, la Première Guerre mondiale et un premier après-guerre marqué par les oppositions entre la République de Weimar et ses voisins, en particulier français et belge, à propos de la question des réparations, pour le règlement desquelles les chambres sont impliquées ; ensuite, la crise économique mondiale et la montée des régimes autoritaires, en Allemagne notamment, où l'accession au pouvoir d'Adolf Hitler et des nationaux-socialistes se traduit par la remise en cause presque immédiate de la paix de Versailles, mais aussi par la réduction des coopérations internationales, y compris entre compagnies consulaires rhénanes, ce qui a des répercussions économiques très négative sur l'espace rhénan ; enfin, les expériences du second conflit mondial et du second après-guerre : dans des temporalités décalées, ces dernières sont douloureuses pour toutes les chambres. En France, en Belgique, aux Pays-Bas, la guerre se traduit par l'occupation allemande. En Alsace-Moselle, la situation est particulièrement dure puisque ces provinces sont *de facto* annexées au Reich. Les membres des chambres de commerce locales, à Metz, à Strasbourg, à Colmar et à Mulhouse sont expulsés et remplacés par des Allemands. En Belgique et aux Pays-Bas, l'occupation se traduit par un contrôle accru des Allemands sur l'activité des chambres, ces dernières essayant de faire « tampon » entre les demandes des occupants et le maintien de l'activité économique locale. À la Libération, tandis que les Alsaciens-Mosellans recouvrent leurs chambres, dont les archives ont bien souvent été détruites et les bâtiments saccagés, c'est au tour des compagnies allemandes et autrichiennes de connaître des heures sombres. Dans l'Allemagne occupée, les chambres sont placées sous le contrôle des Alliés et dénazifiées, leur activité est rigoureusement encadrée. Leurs règlements et leur fonctionnement sont revus et refondés par les occupants sur des principes démocratiques.

Au fond, lorsque la République fédérale d'Allemagne est créée en mai 1949 et que son premier gouvernement se met en place à l'automne, les conditions sont réunies pour que les chambres de commerce rhénanes se rapprochent : un impératif besoin d'union pour se reconstruire, couplé à la prise de conscience aiguë qu'en s'affrontant, les Européens se sont affaiblis. Les chambres ont alors la volonté de dépasser les rapports de force internationaux de la première partie du XX^{e} siècle pour privilégier de nouvelles formes de coopération nécessaires à leur rayonnement.

CHRONOLOGIE

1949 : création de l'Union des chambres de commerce rhénanes sur l'initiative de Karel Paul van der Mandele.

1965 : l'UCCR établit le siège de son secrétariat permanent à la chambre de commerce de Strasbourg.

1970 : l'UCCR qui ne comptait qu'une trentaine de chambres à sa création en regroupe désormais plus de quatre-vingts.

Représentants des chambres de commerce de Dortmund et de la Moselle à Dortmund en septembre 1958, Archives départementales de la Moselle, 1547 Wd 366.



MOT-CLÉ

L'Union des chambres de commerce rhénanes

L'Union des chambres de commerce rhénanes (UCCR) est une association patronale transnationale chargée de représenter les intérêts des milieux économiques rhénans. Elle est composée de représentants de compagnies consulaires de sept pays : Autriche, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Suisse. L'UCCR traite en particulier des questions de navigation sur le Rhin et ses affluents. Elle poursuit également des objectifs politiques, notamment celui de construire l'Europe. L'UCCR agit en groupe d'intérêt et fonde son action sur l'expertise et l'influence.

DES PROJETS SIMILAIRES

Ce qui frappe au premier chef, c'est la volonté affichée des chambres et de leurs représentants de dépasser les conflits de la première partie du XX^{e} siècle. Les regards sont résolument tournés vers le futur, un futur articulé autour de la paix et de la coopération. De ce point de vue, les échanges entre chambres revêtent assurément une dimension programmatique. À Trèves en 1951, Albert Houpert, le secrétaire général de la chambre de commerce de la Moselle, rappelle à ses hôtes les contacts déjà noués par la compagnie de Metz avec ses sœurs de Rhénanie-Palatinat, de Hesse et du Bade pour mieux souligner que ce « début de travail en commun ne [peut] être que profitable aux économies des [...] pays ». Dans les déclarations de l'époque, la volonté de rompre avec le passé est très présente. Elle se double de projets résolument tournés vers l'avenir et censés promouvoir diverses formes de coopération dans un cadre résolument européen. Bien sûr, il y a dans ces prises de position, la plupart du temps des allocutions prononcées à l'occasion de dîners de gala, de réceptions officielles, de manifestations publiques, parfois en présence d'édiles locaux, de responsables politiques, quelque chose de convenu, une sorte de politesse obligée. La tentation de briller, de marquer les esprits et d'emporter l'adhésion du public, tout cela conduit aussi les orateurs à se faire volontiers les acteurs décidés d'une Europe encore largement à construire. Et puis la présence de la presse et les articles qu'elle donne ensuite à lire dans les quotidiens locaux ou régionaux font de ces réceptions de véritables opérations de communication.

TABLEAU

L'évolution du nombre de compagnies adhérentes à l'UCCR entre 1966 et 1970

	1966	1967	1968	1969	1970
Autriche	3	3	4	5	5
Belgique	2	2	2	3	3
France	**4**	**9**	**14**	**19**	**23**
Luxembourg	1	1	1	1	1
Pays-Bas	9	9	9	8	8
RFA	**33**	**33**	**33**	**33**	**33**
Suisse	9	9	9	10	10
Total	**61**	**66**	**72**	**79**	**83**

Source : Compte rendu des réunions du Comité directeur de l'Union des chambres de commerce rhénanes, 9 janvier 1967, 3 novembre 1967, 12 janvier 1968, 23 avril 1969, annexés aux procès-verbaux de l'assemblée plénière de la cci de Strasbourg, 10 mars et 11 décembre 1967, 10 février 1968, 16 juin 1969, 30 janvier 1970, Archives départementales du Bas-Rhin, 1430 W 64, 65, 66 et 67.

L'engagement en faveur de l'Europe, de la paix et de la prospérité ne peut être que favorable à l'image des chambres. Pourtant, ces professions de foi ne sont pas que de façade. La récurrence des mentions à l'Europe traduit une véritable tendance de fond, qui s'affirme et se renforce au cours des années 1950.

Mais l'Europe de l'UCCR n'est pas l'Europe alors en construction. Au début de l'année 1949, le bilan que fait de la coopération européenne Karel van der Mandele est en effet plutôt sombre. À ses yeux, la reconstruction est lente, le redressement se fait attendre. Or, pour Mandele, il y a urgence. Il faut que la reprise européenne intervienne avant la fin du plan Marshall. C'est pourquoi l'Europe lui semble en ces premiers mois de 1949 au bord du gouffre et ce, d'autant plus que les premières initiatives en faveur de la construction européenne ne vont pas, selon lui, dans la bonne direction. Les unions monétaires, le projet Finebel et l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) n'ont enregistré que de maigres résultats, qui ne sont pas à la hauteur des enjeux auxquels est confronté le continent européen. Plus fondamentalement, Mandele doute de la possibilité de construire l'Europe par le « haut », de créer une Europe institutionnelle, dont l'initiative reviendrait aux États et qui s'amorce alors avec le lancement du plan Schuman.

Ce type d'Europe supposerait pour Mandele diverses formes de dirigisme que l'expérience du quart de siècle passé disqualifiera à coup sûr auprès des populations. Et puis cette Europe ne se construirait qu'avec lenteur et il n'est pas sûr qu'elle serait véritablement efficace. Pour Mandele, l'Europe devrait plutôt se faire pas le « bas ». C'est une Europe des forces vives qu'il appelle de ses vœux, une Europe animée par des acteurs économiques, une Europe fonctionnelle, flexible et réactive, qui pourrait rapidement enregistrer des résultats. En 1949, Mandele considère que cette Europe doit se limiter à l'ouest du continent, qu'elle doit s'articuler autour du Rhin, lien fécond entre les pays riverains et formidable voie d'échanges, colonne vertébrale de cet Occident uni par des valeurs et une civilisation communes. C'est par le développement du trafic rhénan et la reconstruction de l'économie des pays riverains que doit selon lui débuter l'entreprise d'unification européenne.

Mandele considère également que les chambres de commerce et d'industrie rhénanes sont les mieux à même de relever cet immense défi. Représentatives des intérêts généraux du monde économique, indépendantes dans leurs prises de décision, notamment du monde politique, les chambres pourront prendre rapidement des décisions conformes à l'intérêt général des Rhénans. Dans la pratique, l'UCCR entend relancer la navigation rhénane et les échanges sur le Rhin, faire prospérer l'économie de l'Europe de l'Ouest, rapprocher les peuples rhénans, divisés par l'histoire et les guerres pour, en définitive, contribuer à ce que l'Europe renoue avec son rôle séculaire sur la scène internationale.

En définitive, l'Europe de l'UCCR doit avant tout être une Europe des forces économiques coopérant dans un cadre institutionnel aussi léger que possible. Dans ce cadre, quels sont les critères qui répondent à l'organisation du marché européen tel que l'UCCR l'appelle de ses vœux ?

L'UCCR défend une vision « entrepreneuriale » du marché européen, celle d'un marché organisé par les forces économiques. Elle prend d'abord fait et cause pour une Europe du libre-échange, favorable aux entreprises qu'elle représente. Dans ce cadre général, le rôle des Etats, des organisations internationales et des institutions européennes devra se limiter à l'octroi de règles juridiques garantissant ces libertés. En d'autres termes, l'UCCR a une conception ordo-libérale du marché, à l'unisson avec la Commission centrale pour la navigation sur le Rhin (CCNR). Instituée en 1815 par le congrès de Vienne, la CCNR, première organisation internationale contemporaine est chargée d'organiser la navigation sur le Rhin. Par l'acte de Mannheim de 1868, elle défend la liberté de circulation sur le Rhin et proscrit toute discrimination entre pavillons. Mais la vision de l'UCCR est également celle d'une Europe organisée puisque, dans ce marché européen, les entreprises devant pouvoir créer des ententes, c'est-à-dire organiser le marché selon leurs intérêts. Cet objectif d'organisation du marché par des accords entre firmes bute sur les législations des différents pays rhénans et sur les règles de fonctionnement du marché que fait respecter la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

L'Union est enfin en faveur de la constitution d'une grande Europe. Dès sa création, elle ne correspond en effet pas géographiquement à l'Europe telle qu'elle se structure à partir de 1950. Face à l'Europe des Six, l'UCCR forme en effet une Europe des Sept. Parmi ses pays membres, deux ne font pas partie du pool charbon-acier : l'Autriche et la Suisse. Dès sa création, l'UCCR se trouve donc en décalage par rapport à l'Europe de la CECA.

Cette situation se confirme à la fin des années 1950, au moment de la création de la Communauté économique européenne (CEE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Là encore, l'UCCR n'est réductible à aucun des deux projets, ses membres relevant pour partie de la CEE, pour partie de l'AELE. En fait, cette contradiction n'est qu'apparente. L'UCCR plaide en effet très vite pour une grande Europe, qui réunirait la CEE et l'AELE.

L'UCCR est également favorable à une grande Europe économique qui transcende les frontières politiques et les cloisonnements idéologiques de la guerre froide. Par les projets de liaison entre le Rhin et le Danube qu'elle soutient depuis sa création, l'UCCR défend, dès 1949, l'idée d'un espace économique comprenant des pays d'Europe occidentale et des Etats d'Europe centrale et orientale. Ces projets de dépassement des blocs se renforcent dans les années 1970, d'une part grâce aux progrès de la Détente, d'autre part à la faveur de l'avancement des travaux pour une liaison Rhin-Danube. Des contacts sont alors noués avec les chambres de commerce de Budapest, de Bucarest et de Belgrade.

Par ailleurs, à partir du milieu des années 1960, l'UCCR pense davantage l'espace du marché à l'échelle mondiale. L'Union mesure alors les potentialités de la zone rhénane en Europe et dans le monde, dont elle est davantage représentative que dans les années 1950. En 1968, l'UCCR regroupe en effet 72 compagnies consulaires. Elle s'étend sur 213 000 km² et compte 39 millions d'habitants, dont 15,6 millions d'actifs, parmi lesquels 6,5 millions sont employés dans l'industrie. L'UCCR articule alors les questions de développement économique et d'aménagement du territoire à différentes échelles territoriales. Pour elle, il s'agit, d'une part, de poursuivre son action en faveur du développement européen autour de deux grands axes : celui de la mer du Nord à la mer Méditerranée et celui du Rhin au Danube. Pour ce faire, elle préconise le rapprochement des législations en même temps que l'étude à l'échelle européenne des questions d'aménagement du territoire et de développement économique. Mais, d'autre part, l'UCCR voit dans la zone rhénane un espace économique dont la prospérité dépendra de sa capacité à entretenir des contacts et des relations commerciales avec le vaste monde. En d'autres termes, l'UCCR pense, dès les années 1960, le territoire à différentes échelles qui correspondent à la stratégie des entreprises : l'échelle régionale rhénane, l'échelle communautaire, l'échelle proprement continentale, incluant l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est, enfin l'échelle mondiale. Face au défi que représente la mondialisation des échanges, l'UCCR s'applique alors à renforcer la compétitivité de l'espace rhénan et prône, dans la pratique, une coordination, une harmonisation entre les infrastructures de transport des différents pays. Elle promeut également le renforcement de la coopération entre les chambres frontalières. Elle a d'ailleurs un rôle précurseur dans l'émergence de cette forme de coopération de part et d'autre des frontières.

Lieu privilégié de coopération entre industriels et commerçants rhénans, l'UCCR est représentative des préoccupations des acteurs économiques au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Forts de l'expérience de la première partie du XX^{e} siècle, ces derniers sont bien décidés à ne pas répéter les errements de la paix de Versailles. Convaincus de la nécessité de s'unir pour pouvoir se reconstruire et pour continuer à exister sur la scène internationale, ces chefs d'entreprise entendent refonder et structurer la coopération sur l'espace rhénan, tout à la fois colonne vertébrale et artère d'échanges de l'Ouest européen, mais, en même temps, zone centrale de conflits entre Européens. Comme d'autres acteurs de l'époque, l'UCCR est, en toute logique, porteuse d'un projet européen. Le sien, inédit et original, est tout à la fois centré sur l'espace rhénan et ouvert sur le vaste monde.

Par la démarche et par la volonté d'organiser la coopération entre Rhénans, le projet de l'UCCR peut assurément être rapproché des initiatives ultérieures qui conduiront à la création de la Grande Région. Il en diffère toutefois. D'abord, parce que ses membres ne représentent que les milieux économiques, commerciaux et industriels, à l'exclusion de tous les autres types de responsables, en particulier politiques. Ensuite, parce que l'UCCR agit davantage comme un groupement d'intérêts que comme une structure institutionnalisée. Enfin, parce que l'UCCR s'inscrit sur un territoire plus vaste que la Grande Région.

BIBLIOGRAPHIE

Martial Libera, *Diplomatie patronale aux frontières. Les relations des chambres de commerce frontalières françaises avec leurs homologues allemandes (1945 – milieu des années 1980)*, Genève, Droz, 2019, 471 p.

Martial Libera, « L'Union des chambres de commerce rhénanes et l'organisation du marché européen (1949-1975) : entre Europe du libre-échange et Europe organisée », in Jean-Daniel Boyer, Maurice Carrez (dir.), *Marchés, réseaux commerciaux et construction de l'Europe*, Paris, L'Harmattan, 2016, p. 109-123.

Martial Libera, « L'Europe des chambres de commerce rhénanes (1949 – fin des années 1960) », in Michel Dumoulin, Jürgen Elvert, Sylvain Schirmann (dir.), *Stratégies et acteurs. Construire l'Europe au XX^{e} siècle. Strategies and actors. Building Europe in the XXth century. Liber Amicorum Eric Bussière*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2022, p. 195-206.

Martial Libera, « La communication de l'Union des chambres de commerce rhénanes sur l'Europe (1949 – début des années 1970) », in Régis Boulat, Laurent Heyberger (dir.), *Communication et entreprises (XVIII^{e}-XXI^{e} siècles)*, Belfort, Publications du Pôle éditorial de l'Université technologique de Belfort-Montbéliard, 2022, p. 247-260.

Stéphane Einrick

UN HOMME FACE AUX FRONTIÈRES : JEAN DE BERTIER (1877-1926)

La frontière établie en 1871 entre la France et l'Allemagne a poussé des personnes à choisir entre ces deux nations, parfois en se séparant de leurs biens et habitations. Si cela a pu être un déchirement pour certains, d'autres, comme Jean de Bertier, ont cependant su jouer d'une frontière restée très ouverte pour se construire une image très patriotique.

Les Bertier étaient une famille de la noblesse d'Ancien Régime. L'un de ses membres les plus illustres fut Louis-Bénigne de Bertier, intendant de Paris en 1789. Un de ses fils, Anne-Pierre, épousa en 1803 Reinette de Fouquet, l'héritière du château et du domaine de Lagrange, situés à Manom, près de Thionville (Moselle). Ce fut ainsi que les Bertier s'établirent en Lorraine.

Anne-Pierre et Reinette étaient les arrière-grands-parents de Jean de Bertier. Ce dernier vécut à une époque marquée par les frontières. En 1867, l'indépendance du Luxembourg fut confirmée et ses frontières entérinées. En 1871, le traité de Francfort soldant la guerre franco-allemande déplaça la frontière entre les deux pays, en donnant l'**Alsace-Lorraine** au nouvel Empire allemand. De 1871 à 1918, le château de Lagrange se situa donc en Allemagne.

Comment Jean de Bertier fit-il face à ces frontières multiples et mouvantes ? Constituaient-elles des barrières ou bien restaient-elles aisément franchissables ? Nous distinguerons trois périodes successives. Précisons que notre analyse s'appuie principalement sur les archives du château de Lagrange.

CHRONOLOGIE

1877 : naissance de Jean de Bertier à Saint-Mihiel (Meuse).

1903 : décès de ses parents : Jean de Bertier hérite de Lagrange.

1911 : vente du domaine à la Gutehoffnungshütte, entreprise sidérurgique allemande.

1920 : rachat par adjudication.

1926 : décès de Jean de Bertier à Volmunster (Moselle).

Photographie de famille devant le château, côté jardin. Jean est le petit garçon, au centre, et Anatole est debout, tout à gauche (années 1880).
© Archives du Château de Lagrange

JUSQU'EN 1903 : DES FRONTIÈRES OUVERTES, VOIRE TRANSPARENTES

Pendant longtemps, les frontières ne représentèrent aucun obstacle. Les populations locales pouvaient aller et venir sans contrôle. Dans ce contexte, on peut facilement expliquer l'achat par Anne-Pierre et Reinette du domaine de Dudelange en 1829. Le fait que cet investissement se fît au Luxembourg (donc à l'étranger) ne gênait en rien ; au contraire, sa proximité avec Lagrange (moins de 20 kilomètres) permettait de veiller à sa bonne exploitation. Le local primait sur le national.

Ce monde ancien et traditionnel connut un premier choc avec la guerre franco-allemande de 1870-1871 et la cession de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne. Louis de Bertier et Éléonore de Klinglin, les grands-parents de Jean, furent confrontés à un double choix. Fallait-il vendre Lagrange désormais situé en Allemagne ? Surtout, allaient-ils continuer à y résider, et étaient-ils disposés dans ce cas à prendre la nationalité allemande ?

Le traité de Francfort imposait en effet le changement de nationalité aux habitants d'Alsace-Lorraine. Il prévoyait certes un « droit d'option » permettant de conserver la nationalité française, à condition toutefois de transférer son domicile en France. Il s'agissait là d'un obstacle insurmontable pour la grande majorité des habitants. Leur fortune permit aux Bertier de le déjouer. Ils possédaient en effet d'autres propriétés, à Sainte-Geneviève-des-Bois et en Bretagne (château des Rosaires) et résidaient souvent à Paris. Puisqu'ils disposaient de plusieurs résidences, ils purent transférer leur domicile dans la capitale, tout en conservant Lagrange. Ils continuèrent d'y venir et d'y habiter, plusieurs mois dans l'année. Des photographies retrouvées dans les archives nous montrent d'ailleurs Jean de Bertier en famille à Lagrange à la fin des années 1880.

Un second coup fut porté en 1887 à cette situation de frontières transparentes et ouvertes. L'arrestation par les autorités allemandes du commissaire de police Guillaume Schnaebelé, à la limite de la Lorraine allemande et de la Meurthe-et-Moselle, provoqua une crise entre les deux pays. Bismarck imposa un passeport pour entrer en Alsace-Lorraine. Des dérogations restaient cependant possibles, comme au moment des obsèques de Louise, la sœur de Jean, en 1891. Un journal local de l'époque indiqua en effet : « Monsieur le Kreisdirektor [équivalent du sous-préfet] de Thionville avait bien voulu prendre les mesures nécessaires pour laisser la frontière ouverte à toutes les personnes qui devaient assister à l'enterrement ». On en conclut que la liberté de circulation des Bertier ne fut jamais menacée. L'obligation du passeport fut supprimée quelques mois plus tard, sauf pour les officiers d'active.

Malgré les tensions de 1871 et de 1887, la frontière franco-allemande resta donc le plus souvent ouverte, comme l'affirme François Roth : « on peut être tenté de [...] l'imaginer comme une barrière infranchissable, comme un ensemble militarisé, surveillé, hérissé de barbelés que des héros intrépides se risqueraient à franchir au péril de leur vie. Rien n'est plus faux. Les frontaliers circulent, se rendent à leurs champs, au village voisin, sans contrôle ni entrave. [...] Cette frontière est calme et paisible. On ne contrôle guère les allées et venues ».

D'ailleurs, Anatole, le père de Jean, continua d'investir au Luxembourg, dans le même état d'esprit que son grand-père Anne-Pierre. Il acheta de nouvelles terres à Dudelange. En 1882, il fonda avec le luxembourgeois Norbert Metz et le Belge Victor Tesch la Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange. L'apport d'Anatole était avant tout foncier, il apporta à la nouvelle entreprise des terres à mines ainsi que des terrains pour bâtir les usines. Il réorientait ainsi le patrimoine familial vers les titres industriels, notamment la sidérurgie alors en pleine expansion. Encore une fois, la frontière n'empêchait rien. Peu importe que les usines fussent du côté luxembourgeois, du moment qu'elles représentaient un investissement performant.

Ces liens économiques avec le Luxembourg permirent aussi aux Bertier d'étendre leur réseau aux élites du pays, jusqu'à la famille régnante. Le grand-duc Adolphe vint déjeuner à Lagrange en 1895 et Anatole et Henriette furent invités au palais l'année suivante. Pour illustrer cette sociabilité transfrontalière des élites, citons les consignes données à Anatole par un aide de camp du souverain : « Comme c'est encore le matin la redingote serait suffisante mais cela dépend de vous. La place à table serait à droite de Madame la Comtesse. Comme je vous le disais un déjeuner simple, une soupe légère, un bon plat d'œufs seront très agréables à S[on] A[ltesse] R[oyale] parce qu'il y est accoutumé. Pour le reste votre excellente cuisinière saura s'en tirer à merveille ».

Il ne faudrait cependant pas croire qu'Anatole et Henriette avaient le même rapport à la frontière que nous-mêmes dans le cadre de la Grande Région. Anatole était officier de carrière. Il avait participé à la guerre de 1870 et avait reçu la légion d'honneur pour sa participation à la défense de Strasbourg. Il était très patriote. Il se comporta comme si la frontière de 1871 n'existait pas, ou comme si une future revanche, victorieuse, pourrait l'effacer. Il voyait donc cette frontière comme temporaire et, dans un patriotisme ou nationalisme sourcilleux, ne développa pas de réseaux de sociabilité envers les Allemands. Ce sentiment transparaît dans le commentaire de la très nationaliste Libre Parole, au moment du décès d'Anatole en 1903 : « Encore un lorrain patriote qui s'en va avant d'avoir vu la Lorraine enfin revenue à la France ».

MOTS-CLÉ

frontiérisation / *bordering* : processus par lequel une frontière devient de plus en plus importante, visible ou significative. Cela résulte d'une évolution différente, divergente des espaces situés de part et d'autre de cette frontière. Le processus inverse s'appelle défrontiérisation / *debordering*.

frontière fantôme : ancienne frontière, pour laquelle la défrontiérisation n'a pas été totale. Il subsiste, de part et d'autre, des différences perceptibles. Les frontières fantômes sont très nombreuses, mais d'intensités variables, toujours plus faibles qu'une frontière effective.

1903-1914 : LA FRONTIÈRE FRANCO-ALLEMANDE PREND DE L'ÉPAISSEUR

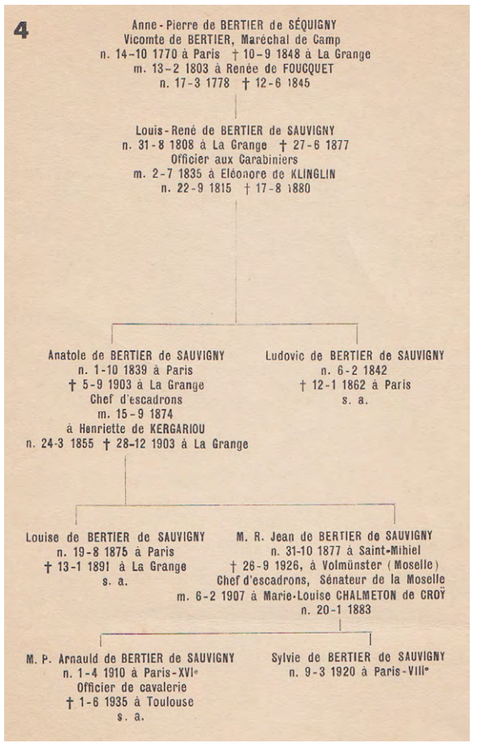
Anatole et Henriette décédèrent tous deux en 1903. Jean hérita de leurs biens. Anatole souhaitait que son fils suivît ses pas et donc conservât Lagrange pour des raisons autant familiales que patriotiques. Étant officier de carrière dans l'armée française, Jean de Bertier pouvait cependant difficilement tout concilier. Un officier n'avait pas le droit de devenir administrateur de société : il dût donc se contenter d'un poste de commissaire dans les Aciéries réunies de Burbach, Eich et Dudelange. Cette société fut fondée en 1911 par la fusion de trois sociétés sidérurgiques, dont la Société des hauts-fourneaux et forges de Dudelange, dans laquelle il disposait par héritage des participations de son père. Par ailleurs, l'obligation de passeport restait en vigueur pour les officiers d'active. Cela compliquait les séjours à Lagrange. Au vu des archives, il semble qu'il ne s'y rendît plus après 1906.

Au-delà des difficultés nées de son métier, il y avait une nouvelle réalité, qui, peu à peu, s'imposait : la germanisation lente et progressive de l'Alsace-Lorraine en général, et du pays thionvillois en particulier. Cela s'expliquait par les mouvements de population mais aussi par le renouvellement des générations. Vers 1910, seules les personnes âgées de plus de 40 voire 50 ans pouvaient encore se souvenir de l'époque française, c'est-à-dire une minorité de la population. La majorité des habitants et les plus jeunes notamment avaient grandi dans une ambiance plus allemande que française. Maurice Barrès, un des chantres du retour à la France, dut lui-même en convenir dans *Au service de l'Allemagne*, publié en 1906 : « je rentrai pour l'hiver à Paris et les souvenirs de mon automne lorrain ne tardèrent pas à s'embrumer. [...] Je m'aperçus très vite que les gens à qui je le racontais concluaient à la germanisation de l'Alsace, ce qui m'amenait à des discussions énervantes ».

Ainsi, la frontière établie en 1871 prenait de plus en plus de signification : un processus de frontiérisation (ou ***bordering***) était en cours. Cela transparaît dans un document qui servit à justifier la mise en vente de Lagrange, dès les années 1906-1907 : « À ceci vient s'ajouter la considération que la propriété est située de l'autre côté de la frontière, qu'elle ne peut pas être habitée par le propriétaire actuel [...] et que selon toute probabilité ses enfants ne pourront jamais l'habiter ». On remarque bien à travers ces lignes le changement de valeur de la frontière. De négligeable au XIX[e] siècle, elle devenait désormais fondamentale, puisqu'elle commandait les choix de vie des individus.

Il faut toutefois nuancer cette impression. Ce document visait à justifier la vente de Lagrange et s'arrangeait avec la vérité. La frontière n'était pas fermée et Jean de Bertier pouvait se rendre à Lagrange (moyennant l'obtention d'un passeport). En réalité, les impératifs de sa carrière d'officier, son goût pour la vie mondaine à Paris et son attachement pour le château des Rosaires en Bretagne faisaient que Jean de Bertier ne prenait ni ne trouvait le temps de venir à Lagrange. En gestionnaire avisé, il préféra profiter de l'expansion économique de la région de Thionville grâce à l'essor de la sidérurgie pour obtenir un prix de vente avantageux qu'une société sidérurgique allemande, la Gutehoffnungshütte, consentit à lui verser en 1911 : 2 500 000 francs. Jean de Bertier rompit donc avec le modèle paternel. Cela lui fut reproché par certains, qui y virent un abandon, un renoncement à l'espoir du retour à la France. Kempff Grosse, qui fut sans doute intendant à Lagrange, constata : « À présent monsieur le comte a je crois rompu avec la Lorraine ».

Il convient de relativiser cette rupture à travers deux éléments. D'abord, si Jean de Bertier vendit Lagrange, il conserva à proximité de Thionville quelques biens fonciers, des prés en bordure de Moselle. Il espérait leur enchérissement suite à une canalisation de la rivière (le projet sera concrétisé dans les années 1960). Il ne vendit pas non plus ses biens luxembourgeois. Son patrimoine ne fut donc pas exclusivement localisé en France. Ensuite, au fond de lui, Jean de Bertier conservait l'espoir d'un retour de l'Alsace-Lorraine à la France.



Arbre généalogique de la famille de Bertier.
© Archives du Château de Lagrange

Cette idée lui avait été inculquée par sa famille mais aussi par sa formation d'officier. Elle montre comment l'idée nationale s'imposa au XIXe siècle, même au sein d'élites plus facilement portées aux échanges internationaux. Jean de Bertier contribua lui-même à entretenir et à diffuser cet espoir auprès de ses soldats. Une lettre envoyée à son épouse Marie-Louise en 1911 relate ainsi l'efficacité de la propagande patriotique qu'il déploya envers ses hommes. Jean de Bertier reproduisit ainsi les mots de l'un d'eux, un Breton appelé « le Dorz » : « Quand on pense à ce qu'ils ont fait, les ancêtres… Mais on les vaut encore, et si, comme le dit le capitaine, la France aura bientôt besoin de nous, on fera si bien qu'on l'aura de retour, l'Alsace et la Lorraine ».

1914-1919 : DU BOUCLAGE AU *DEBORDERING*

La Première Guerre mondiale éclata en août 1914. L'Alsace-Lorraine fut placée sous administration militaire. Une politique de germanisation forcée renforça encore le *bordering*. Les quelques biens fonciers que Jean de Bertier avait conservés furent en 1917 placés sous séquestre puis vendus aux enchères : plus aucun bien ne devait rester entre des mains françaises. Le produit des ventes servit à financer l'effort de guerre. Quant au Luxembourg, il fut occupé par l'Allemagne dès août 1914 et son économie fut réorganisée au bénéfice de l'occupant. Jean de Bertier, évidemment, ne pouvait plus se rendre ni en Alsace-Lorraine, ni au Luxembourg, désormais situés de l'autre côté non plus de la frontière, mais du front. Le bouclage semblait désormais hermétique.

L'armistice du 11 novembre 1918 provoqua un retournement de situation. Alors que de 1914 à 1918, le *bordering* s'était encore accentué, il se produisit en novembre 1918 un *debordering* rapide. En quinze jours, les troupes allemandes évacuèrent l'Alsace-Lorraine et les autorités françaises furent rétablies. Jean de Bertier servait alors d'officier de liaison auprès de la 3e armée américaine du général Dickman, stationnée à Coblence. La consultation de ses carnets révèle qu'il se déplaça très fréquemment, entre Coblence, Paris, la Lorraine et le Luxembourg.

Au Luxembourg, il conservait de très importants intérêts : bien fonciers, obligations de l'A.R.B.E.D., actions de la Banque internationale au Luxembourg (B.I.L.). Or le pays opéra dès la fin 1918 et tout au long de l'année 1919 une réorientation économique. Le grand-duché dénonça l'union douanière avec l'Allemagne (*Zollverein*) pour se rapprocher de la France et de la Belgique. Quant à l'A.R.B.E.D., elle comptait tirer parti de la victoire des Alliés pour racheter des usines allemandes et devenir un poids lourd de la sidérurgie en Europe. Jean de Bertier devait donc de se tenir informé des évolutions en cours, afin d'optimiser ses placements, dans un contexte de forte inflation menaçant les patrimoines. Il rencontra à plusieurs reprises Émile Mayrisch, un des principaux dirigeants de l'A.R.B.E.D., pour sans doute s'entretenir de la stratégie du groupe et de ses intérêts propres. Il renouait ainsi avec une pratique de son père, Anatole, celle de choisir le Luxembourg comme terre privilégiée d'investissements et d'y entretenir des réseaux. La frontière luxembourgeoise était maintenue, et il s'agissait d'en tirer parti le plus efficacement (opportunités industrielles, différences de fiscalité etc).

Jean de Bertier se rendit encore plus souvent à Thionville, pour deux raisons. D'une part, il tenta de racheter immédiatement Lagrange. Il n'y parvint pas et le domaine fut placé sous séquestre par les autorités françaises, comme tous les autres biens allemands. Jean de Bertier n'en redevint propriétaire qu'en 1920 dans le cadre d'une vente par adjudication. Il y rétablit son domicile et reprit ainsi le mode de vie de son père Anatole. D'autre part, il s'engagea en politique et pour cela démissionna de l'armée à l'été 1919. Il se présenta à plusieurs élections dès l'automne et obtint ses premiers mandats. Il fut élu par la suite sénateur de la Moselle en 1922.

VISITES DE JEAN DE BERTIER EN LORRAINE ET AU LUXEMBOURG (JANVIER-JUIN 1919).

Ville	Dates des visites							
Thionville	13/1	27/2-2/3	3-4/3	9/3	13-14/3	23-25/3	4/4	9/4
	29/4	6/5	11/5	5-6/6	14-15/6	30/6		
Luxembourg	1/2	28/2	4/3	13/3	24/3	3/4	9/4	28/4
	5/6	1/7						
Dudelange	13/1	2/2	1/3	4/3	24/3	6/5	5/6	

FOCUS THÉMATIQUE

Alsace-Lorraine : nom donné par les Allemands au territoire cédé par la France au traité de Francfort le 10 mai 1871. Il ne comprenait pas toute l'Alsace, puisque Belfort resta française. La ville et ses alentours formèrent un nouveau département, le Territoire de Belfort. Quant à la Lorraine, seul un quart fut cédé, à savoir une partie des départements de la Moselle, des Vosges et de la Meurthe. L'autre partie fut rassemblée en un nouveau département, la Meurthe-et-Moselle. Malgré tout, l'expression « Alsace-Lorraine » s'imposa auprès des contemporains. L'idée d'une guerre de revanche face à l'Allemagne, destinée à récupérer ces « provinces perdues », s'estompa assez vite, sauf dans les milieux les plus nationalistes. L'Alsace-Lorraine ne joua aucun rôle dans le déclenchement de la Première Guerre mondiale mais la victoire alliée la rendit à la France en 1918. Les anciens départements de 1870 ne furent pas reconstitués. Les trois nouveaux « départements recouvrés », la Moselle, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, conservent encore aujourd'hui des spécificités, notamment en matière religieuse, économique et sociale. Le maintien en vigueur de ce droit local fait de l'ancienne frontière franco-allemande de 1871 une frontière fantôme.

BIBLIOGRAPHIE

Pour se remettre dans une certaine ambiance nationaliste de l'époque :

Maurice Barrès, *Au service de l'Allemagne, Les Bastions de l'Est*, Paris, Hachette Livre, 2021 [édition originale 1906], 136 p.

Pour en savoir davantage sur le château de Lagrange et les Bertier :

Stéphane Einrick, *Le Général de Bertier 1770-1848, Un royaliste au temps des révolutions*, Metz, Éditions des Paraiges, 2016, 200 p.

Plus généralement :

François Roth, *Alsace-Lorraine, Histoire d'un « pays perdu »*, Paris, Tallandier, 2016 [2010], 224 p.

Jean-Noël Grandhomme, Laurent Jalabert et Laurent Kleinhentz (dir.), *Le retour à la France de la Lorraine annexée*, Metz, Éditions des Paraiges, 2021, 700 p.

Son empressement à racheter Lagrange s'inscrivit dans un processus très rapide de *debordering*, ou d'effacement de la frontière de 1871. Plus de 100 000 Allemands non originaires d'Alsace-Lorraine furent rapidement expulsés, leurs biens furent saisis, ce qui n'avait pas été le cas des Français suite à la guerre précédente. Ces Allemands représentaient souvent une élite. De très nombreuses places se trouvaient ainsi vacantes, y compris en politique. Jean de Bertier s'y engouffra. Ce remplacement des cadres allemands par des cadres français en un temps extrêmement court témoigne bien du *debordering* de 1918-1919.

La montée des nationalismes et les traumatismes nés de la guerre renforçaient le poids des frontières. Toutefois, il était difficile de faire abstraction des 48 années de séparation entre la France et l'Alsace-Lorraine. Ce *debordering* rapide connut ainsi rapidement ses limites. Jean de Bertier lui-même, en tant qu'homme politique, défendit les intérêts locaux, dont toute une partie reposaient sur des spécificités héritées de la période allemande. Cette défense efficace menée par les populations et leurs élus aboutit au maintien d'un droit local en Alsace-Moselle. Il subsiste ainsi des différences entre l'Alsace-Moselle et la « France de l'intérieur », révélant ainsi la frontière de 1871, telle une **frontière fantôme**.

CONCLUSION

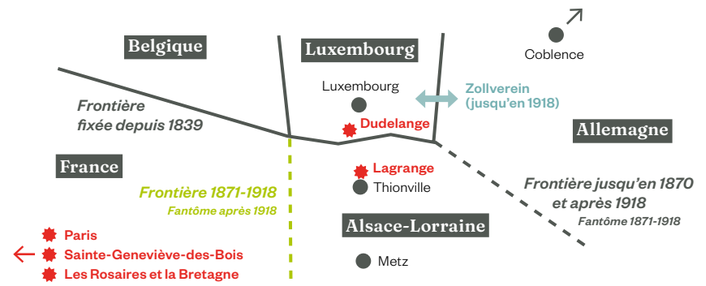
Jean de Bertier vécut au temps des frontières : ces dernières déterminèrent en partie ses choix, dont la vente de Lagrange en 1911 et son rachat en 1920. Nous avons vu comment les frontières pouvaient aussi servir de paravent ou de prétexte, et habilement dissimuler d'autres motivations. C'est là un autre signe de leur importance accrue, puisqu'elles pouvaient à elles seules servir d'argument.

On pourrait penser que ce temps des frontières ne dura qu'une saison, et que dans les années 1920 la situation initiale fut rétablie : domicile à Lagrange, investissements au Luxembourg. Il faut y apporter deux bémols importants. Le premier est qu'Anatole vivait dans une Alsace-Lorraine allemande comptant encore beaucoup de francophones, alors que Jean de Bertier évolua après 1918 dans un cadre très français dont les Allemands avaient été en grande partie exclus. La dimension nationale s'accrut au cours de la période et provoquait un *bordering* toujours plus fort des nouvelles frontières. La situation initiale d'avant 1870 ne fut donc jamais retrouvée, celle dans laquelle le local primait sur le national. La Grande Région représente sans doute une occasion, dans le cadre européen, de redynamiser une échelle plus locale et transfrontalière et de se détacher des centres de commandement nationaux plus éloignés, pour recréer des liens entre français, allemands, luxembourgeois et belges et dépasser les antagonismes nationaux. Puisse cet exemple des rapports passés à la frontière nous pousser à créer et imaginer de nouveaux rapports, plus constructifs, créatifs et épanouissants pour tous les habitants de la Grande Région.

PODCAST

« Frontières physiques et frontières mentales »
Jean Chat Tekgyozyan

LA FRONTIÉRITÉ DE JEAN DE BERTIER (1903-1919)





Vue de Bitche, gravure de Henri Bacher.
© Lothringer Verlags- und Hilfsverein de Metz

Joël Beck

JEAN-ANTOINE-DANIEL-LÉOPOLD KNOEPFFLER

MOINE PUIS NÉGOCIANT EN VINS APRÈS LA RÉVOLUTION ENTRE FRANCE ET ALLEMAGNE

L'espace de la Grande Région a subi le poids des transformations de la Révolution française, laquelle a bouleversé bien des destinées. Parmi elles, celle d'un moine qui choisit de s'engager dans le commerce du vin qui l'emmène dans des villes allemandes, la langue n'étant pas un frein à son esprit entreprenant. En revanche, les heurts internes de la Ière République ne cessent de le rattraper, lui faisant connaître des tribulations que d'autres inconnus ont certainement vécues.

Jean-Antoine-Daniel-Léopold Knoepffler naît à Bitche le 6 janvier 1762 comme aîné de Jean-Daniel, avocat et notaire, conseiller de l'hôtel de ville et receveur des deniers, et d'Angélique Helflinger. « Son père, vigoureux Lorrain, épris de culture intellectuelle et respectueux des traditions lui fit faire, ainsi qu'à son frère Nicolas, de solides études ». Jean-Antoine-Daniel-Léopold Knoepffler devient donc profès de l'abbaye cistercienne Sainte-Marie de Sturzelbronn, située à quelques kilomètres de Bitche en Moselle, qui occupe à cette époque une dizaine de religieux.

Rasée après la Révolution, il ne subsiste aujourd'hui de l'abbaye que le portail et un tympan du XII[e] siècle.

Jean-Antoine-Daniel-Léopold Knoepffler est probablement dès 1787, receveur et procureur de l'abbaye de La Ferté et boursier, chargé de percevoir les revenus des domaines et des dîmes et « homme de confiance » de l'abbé Antoine-Louis Desvignes de la Cerve.

REPÈRES

Profès à l'abbaye cistercienne de Sturzelbronn puis La Ferté depuis 1782, négociant de vins en gros depuis 1792, emprisonné en 1793, libéré et marié en 1794 à Metz.

Au début de la Révolution française, l'abbaye n'abrite plus que quatorze moines. En 1791, elle est désaffectée et vendue comme bien national. Le logis abbatial, seule partie subsistante de l'abbaye, et dont la plus grande partie date du XVIII[e] siècle, devient le Château de la Ferté de Saint-Ambreuil (Saône-et-Loire).

Entre-temps les religieux ont dû faire un choix : suivant la loi du 13 février 1790, les ordres et congrégations religieuses sont abolis. Les vœux monastiques ne sont plus reconnus et les profès sont libres de sortir de leurs cloîtres. L'abbé Antoine-Louis Desvignes de la Cerve annonce donc : « Je dois vous faire part que dom Thomasset et dom Knoepffler religieux de Sturtzelbrunn, assurés de participer au traitement quelconque qui pourrait être assuré dans cette maison, renoncent, avec le plus grand désintéressement, à l'avantage que notre maison pourroit leur faire, confondus par la loi avec les profès. Cependant leur renonciation ne sera que conditionnelle dans le cas où il n'y aurait pas de traitement dans leur maison. Mais la reconnoissance des soins qu'ils se sont donnés et qu'ils se donnent journellement, ou le mérite personnel des uns et des autres doit leur concilier nos égards et nous porter à leur faire faire un cadeau honnête dans l'un ou l'autre cas ».

Dès janvier 1791, il quitte le monastère et se retire d'abord à Metz chez sa sœur Marie-Thérèse, marié à Jean Samuel Fries, officier au régiment suisse de Castella. Dans une lettre écrite plus tard à sa sœur, il lui reproche « son effronterie » pour avoir montré, avec son beau-frère, environ 25 louis qu'il leur a donné pour payer quelques dettes du Sr Fries, et fait croire ainsi au public qu'on leur avait donné beaucoup plus et ainsi lui donner une réputation d'opulence qui pouvait lui nuire.

Il rejoint Bitche en novembre 1791 jusqu'à la fin avril 1792 pour loger chez une tante, Marie Antoinette de Pillemant.

Il commence alors un commerce en gros de vins, surtout de Bourgogne. Son associé sur place est le notaire Henri Breu, propriétaire du vignoble de Givry, proche de l'ancienne abbaye.

Durant les XVIII[e] et XIX[e] siècles, le commerce des vins de Bourgogne connait un essor spectaculaire et se structure progressivement autour du négoce. Le vignoble de Givry est alors le plus réputé de tout le Chalonnais.

Le 26 juin 1791, le Cellier aux Moines de Givry sort du patrimoine de l'abbaye de La Ferté. La période révolutionnaire avec son cortège de mouvements de troupes voit l'arrivée de négociants lorrains pressés de faire de gros achats pour faire de bonnes affaires. Ainsi en 1794, deux négociants de Metz sont venus pour acheter 600 pièces de vin. « Ils n'ont pas pu en acheter et nous leur en avons vendu 24 pièces de vin de Vollenay vieux et nouveau pour leur faire plaisir : quand ils ont vu par eux-mêmes ils ont été bien mécontents de voir comment tout cela tournait [...] Si vous venez en Bourgogne pour acheter des vins, faites en sorte d'avoir un ordre du général en la Moselle pour fournir son camp, afin qu'on vous laisse faire les achats que vous désirez ». Le message est entendu et en 1796, on peut lire qu'« il y a beaucoup de Lorrains qui ont rapporté de très grosses sommes ici en numéraire, qui ont acheté du vin, qui a occasionné en partie la hausse subite ».

Dans ce contexte, les fonds de l'ex-moine, d'une valeur de 20 000 francs, proviennent en grande partie de particuliers de Bitche et notamment 10 000 francs de Durand père, plus « 6 à 8 000 livres d'économies, provenant de gratifications faites par son chef, de pots-de-vin qu'il a reçus comme administrateur, et du produit du mobilier que la loi lui adjugeait ».

Conseillé par ses amis d'étendre son commerce de vins à Deux-Ponts et autres lieux en Allemagne, il a communiqué son projet à la ville de Bitche qui lui délivre le 16 juin 1792 un passeport avec l'autorisation « d'y rester le temps que son commerce l'exigerait ». Il reste à Deux-Ponts une quinzaine de jours avec sa sœur Thérèse et servante, où il établit un dépôt avec 5 pièces de vins et souscrit un abonnement avec le receveur des fermes pour avoir la faculté d'y vendre du vin. Il y travaille avec le négociant Neybert. Il rejoint ensuite Mannheim avec les mêmes pour se procurer des adresses pour le placement de ses vins pendant 15 jours. Puis il se rend à Stuttgart pendant 2 ou 3 jours.

Dans le même temps, il prend une patente à Strasbourg par un de ses frères en novembre 1792 et une seconde à Bitche pour 1793. Il explique qu'il ne l'a pas prise avant par ignorance de la loi.

Sur la route pour Wurtzbourg, il fait un crochet à la demande de sa sœur pour rendre visite à son frère Nicolas, entré en janvier 1792 dans la garde Charles-Albert III, prince de Hohenlohe-Waldenbourg-Schillingsfürst.

Il n'y reste que de 4 heures de l'après-midi au lendemain matin. Il rejoint donc de là Wurtzbourg où il reste trois semaines et enfin Francfort, pour la foire qui dure 6 semaines. Il en repart le 1er octobre et se dirige vers les frontières pour rentrer en France. « Le résultat du voyage est piètre », il n'a trouvé aucune adresse à Mannheim, une seule à Wurtzbourg chez l'aubergiste de La Cigogne et une autre à Francfort chez Fleinsbeinge, qui à cause de la guerre ne lui a fait aucune commande.

Arrivé à Bliescastel pour deux jours, l'ex-religieux écrit à son père de lui envoyer des chevaux pour revenir à Bitche, mais celui-ci lui déconseille de venir car il a été entre-temps porté sur la liste des émigrés et ne peut rentrer qu'après s'en être fait rayer. Il retourne alors à Deux-Ponts avec sa sœur, et de là entreprend des démarches pour obtenir sa radiation auprès des autorités départementales.

Rayé provisoirement le 15 février, Knoepffler rentre trois jours après à Bitche, prête le serment de liberté-égalité et touche son arriéré de traitement. Pour prouver son civisme, il abandonne à la Nation un quartier de sa pension.

Il entreprend alors un voyage à Strasbourg pour y prendre attache avec les nommés Baumann et Mayer. Après 8 jours sur place, il revient à Bitche quelques jours. Il demande alors un nouveau passeport pour retourner à Deux-Ponts où il a laissé ses vins et effets.

Il retourne, muni d'un passeport dans cette ville qu'occupent les armées de la République en faisant quelques allers-retours à Bitche, dont l'un pour donner un fusil et une giberne qu'il a achetés, à un volontaire de la République. Les Français s'étant repliés, l'ex-bernardin, devenu suspect aux magistrats de la ville et du prince Frédéric-Louis de Hohenlohe qui y commande, menacé d'exécution militaire « à cause de sa conduite patriotique et Républicaine » qu'il a tenue au dit lieu pendant son séjour pour son commerce, est forcé de revenir à Bitche, où sa servante lui ramène le 18 mai 1793, avec une sauvegarde du général Charles-Louis-Joseph de Gau de Frégeville, tout ce qu'il a encore à Deux-Ponts. Toujours actif, il obtient entre-temps des généraux qui commandent le camp de Schweyen, l'autorisation d'y vendre vins et liqueurs. Aussi part-il immédiatement avec sa servante pour Strasbourg puis le vignoble alsacien et y fait des achats, entre autres à Scherviller près de Sélestat pendant une journée. Il reste à Strasbourg jusqu'au 24 mai, où il arrive à Niederbronn pour y prendre possession de son logement qu'il a loué pour passer l'été chez le médecin du lieu.

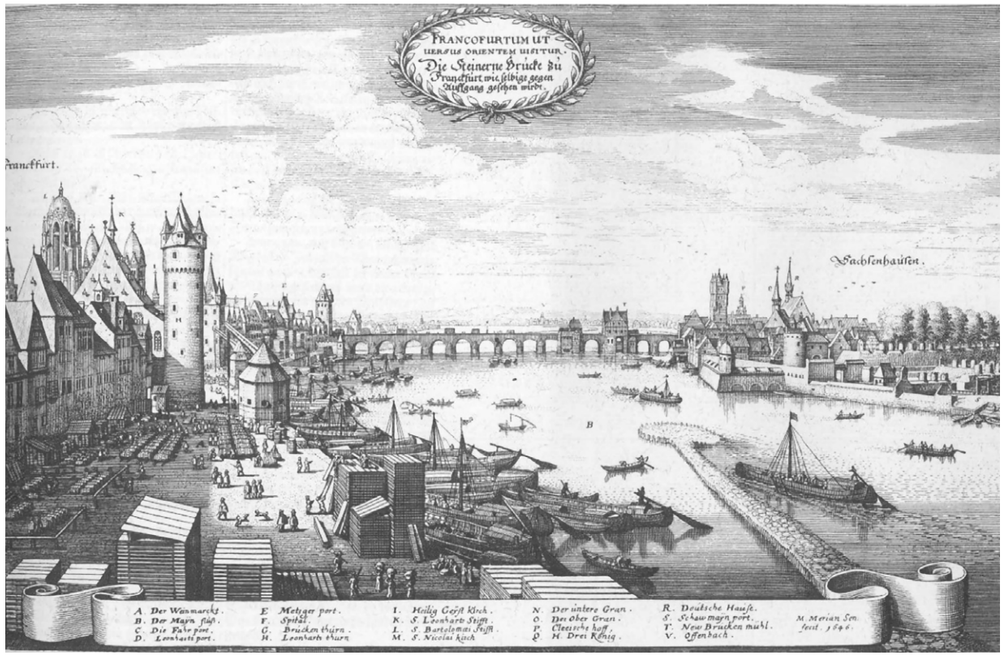
Le lendemain, Jean Baptiste Lacroix, secrétaire de la municipalité de Bitche, en vertu d'un ordre du général Jean-Nicolas Houchard et un autre de Jean-Baptiste Bordé, procureur général syndic du département de la Moselle, s'est transporté à Strasbourg pour le mettre en état d'arrestation. Sur la route, Lacroix apprend que Knoepffler a pris domicile à Niederbronn. Il se rend chez lui avec trois gendarmes. Ne le trouvant pas, il laisse un gendarme devant sa porte et le cherche dans d'autres maisons où il le trouve porteur d'une cassette dans sa ceinture comprenant 150 louis, des assignats, billets... (plus tard égarés !). Tous les papiers et lettres trouvées sur lui et dans son domicile sont scrupuleusement examinés par les autorités. Il est emprisonné alors au château de Bitche.

A ce moment, la campagne contre les suspects bat son plein. Le procureur général du département vient d'arriver à Bitche pour purger « ce nid de fanatisme » et demander aux administrateurs du district, membres du tribunal et au conseil général de la ville, l'arrestation « des traîtres et malveillants qui peuvent exister dans la cité ». Aussitôt on décrète, entre autres, l'arrestation de Jean-Daniel Knoepffler et de ses trois fils, François ex-secrétaire de la municipalité, Antoine, l'ex-bernardin et Pierre. En outre, Pierre a porté au maître d'école de Bitche, pour les distribuer, un paquet de libelles contre-révolutionnaires, envoyé par le curé réfractaire de la ville. On saisit à cette occasion une lettre d'émigré adressée de Kreuznach le 2 mai 1793.

Le 27 mai, Jean-Baptiste Bordé fait comparaître Joseph Bittel, membre du conseil général de la commune de Bitche qui déclare que Knoepffler passe entre 3 et 4 jours à Bitche pour disparaître ensuite et « qu'il est violemment soupçonné de faire l'espion ». Bittel déclare également que le père de Knoepffler fréquentait journellement la maison de Pierre Grosse et Jean Loverd, où se tenait un rassemblement d'aristocrates et de contre-révolutionnaires.

Pierre Grosse confirme que Knoepffler père venait souvent chez lui lire la gazette de Deux-Ponts et autres gazettes allemandes

„Die Steinerne Brücke zu Franckfurt, wie selbige gegen Auffgang gesehen wirdt.“, Merian, 1646



FOCUS THÉMATIQUE

Code pénal de 1791

Article 1[er] : les peines qui seront prononcées contre les accusés trouvés coupables par le jury, sont la peine de mort, les fers, la réclusion dans la maison de force, la gêne, la détention, la déportation, la dégradation civique, le carcan.

Article 2 : la peine de mort consistera dans la simple privation de la vie, sans qu'il puisse jamais être exercé aucune torture envers les condamnés.

Article 3 : tout condamné aura la tête tranchée.

en déplorant les malheurs de la France, que la nation avait volé le bien des prêtres et que les messes des assermentés ne valaient rien, que la Révolution ne tiendrait pas car toute l'Europe s'élevait contre le nouvel ordre.

L'acte d'information dressé contre les Knoepffler contient deux dépositions de citoyens de Bitche, « égarés par la lettre de Kreuznach », qui estiment que le commerçant était suspect car « il voyageait beaucoup dans l'intérieur de la République et sur la frontière ».

Il est ensuite conduit avec les autres dont Claire Knoepffler, à qui l'on a permis d'accompagner son père malade pour le panser et le soigner, à Metz le 30 mai 1793 par une voiture escortée de gendarmes. Immédiatement les vins qu'il possède à Schweyen sont vendus aux enchères, d'autres sont livrés à l'hôpital militaire et sa voiture toute neuve passe au service des membres du tribunal militaire. Ses meubles et ceux de ses frères sont aussi saisis.

L'ex-bernardin est de nouveau accusé d'émigration et en plus de délits contre-révolutionnaires, notamment en raison de la lettre anonyme supposée de Kreuznach.

La municipalité de Bitche atteste néanmoins le 26 juin 1793 qu'il a mis à disposition des denrées et des vins en cas de blocus, qu'il a proposé le logement gratuit dans sa maison pour la sureté et gardes des dites vivres et laissé des fonds pour payer les citoyens pauvres qui montaient la garde pour lui pendant ses absences pour son commerce. Le district certifie à son tour qu'il n'a tenu aucun propos ou actes d'incivisme, et au contraire qu'il a fait l'offre de laisser son dernier quartier de pension en don patriotique pour les défenseurs de la Patrie.

Le 27 juin un arrêté du département lui est notifié avec comme chef d'accusation celui d'émigration, l'invite à choisir un défenseur et l'assigne le lendemain à un interrogatoire qui durera 5 heures.

Le 10 septembre suivant, il fait imprimer une pétition adressée aux administrateurs du département et demande à être jugé.

Finalement, après enquête, l'administration maintient par l'arrêté du 28 septembre, celui du 15 février 1793, et prononce sa radiation de la liste des émigrés. « Au moment du prononcé du jugement, j'éprouvais les sensations de l'esclave qui ne sent plus le poids de ses chaînes. Sans doute le concert avec les ennemis de la République est le plus grand de tous les délits, rien ne peut le palier : la coopération est le crime de tous les instants, rien ne doit l'excuser » écrira-t-il.

Knoepffler se décide alors à demander la confirmation de l'arrêté qui prononce sa radiation. Le département la lui refuse (12 juillet 1794), parce qu'au dossier manque l'acte de notoriété produit alors, qui atteste le commerce fait à l'étranger. L'accusé remet bientôt le certificat du 8 août de la Société Républicaine qui atteste qu'il n'a jamais été porté à son comité de surveillance qu'il se soit écarté des lois et qu'il a toujours, par sa conduite et par ses actes de générosité envers les défenseurs de sa patrie, manifesté que son inclination pour la liberté et le maintien de l'égalité. Il en remet un autre de trente citoyens de la ville du 23 juillet 1794 qui affirme le fait.

Le 14 septembre 1794 (28 fructidor an 2), depuis la maison d'arrêt de Metz, il écrit le *Cri d'un patriote dans les fers depuis 16 mois adressé à la Convention et à ses comités de Sureté générale et de Salut Public - La liberté ou la Mort*.

Il pense qu'un aristocrate de Metz a voulu sonder ses choix politique et lui tendre un piège. Il rappelle que dans un décret de la Convention nationale du 25 avril 1794 (6 floréal), la peine de mort est prononcée pour ceux qui compromettent les citoyens en écrivant des lettres anonymes sur des prétendus complots et intelligences avec les ennemis de la République.

« Il est impossible que l'on fasse un crime de voyager à moins que la prévention farine les yeux et altère la raison… Que reste-t-il contre moi ? Rien, en ce qui est la même chose trois lettres anonymes. Mes ennemis disent que je suis un contre-révolutionnaire… je suis au contraire un franc Républicain. Que l'on établisse sur ma conduite la plus sévère inquisition… que l'on interroge mes actions ; l'on verra que je suis patriote par principe et Républicain par caractère ».

Son commerce pendant ce temps stagne, il perd beaucoup d'objets et le reste d'une modique fortune qu'il partage avec ses parents dans l'indigence, son arrestation ayant ouvert « la nuée qui depuis n'a cessé de fondre sur elle pour l'écraser, mes Pere et mere, frere et soeur ont été incarcérés, les uns dispersés, les autres abandonnés et isolés et mes amis, car j'en ai trouvé, ont été desespérés ».

Il clôture : « J'attends de la souveraineté nationale et de ses comités un jugement qui prononce ma liberté, le retour et la garantie de mes droits de citoyens, la réintégration dans la pleine et entière jouissance de ma propriété, mon premier élan, comme le dernier souffle de ma vie seront encore pour la cause de ma Patrie ».

Cette fois, l'administration départementale le raye le même jour de nouveau provisoirement de la liste des émigrés. Toutefois il reste toujours en détention à cause des délits de trahison et de contre-révolution qui lui sont reprochés, jusqu'à ce que le Comité de sûreté générale décide s'il doit être relâché ou envoyé au Tribunal révolutionnaire à Paris. Mais, Robespierre tombé, le 24 septembre 1794 le comité révolutionnaire met Knoepffler en liberté. Il court aussitôt au département réclamer les objets saisis sur lui : 3 600 livres en or, une ceinture de cuir, la cassette et des liasses de papiers car il est sans ressources.

Il s'installe rue de la Liberté (aujourd'hui rue de la Tête d'or) dans cette commune où il épouse le 10 octobre suivant Henriette Delorme, fille d'un ancien officier, en présence de son cousin Jacques Delesse, lui aussi négociant à Saint-Avold. Son lointain cousin Jean Antoine Knoepffler, curé de Roth, a été guillotiné sur la place de l'Egalité à Metz trois mois avant.

Le département, attendant toujours une décision de Paris, refuse d'abord la levée de ses biens séquestrés, puis l'accorde le 19 novembre, en sorte que l'ex-bernardin peut solliciter le prix des vins vendus. Il demande donc au district de Bitche dès le 11 décembre la levée des scellés sur son mobilier, le paiement du vin réquisitionné, le paiement du vin vendu par lui au camp militaire français de Schweyen en 1792, le paiement par le nommé Hully de 1 400 livres pour prix de sa voiture.

Le 25 mars 1795, il adresse une nouvelle demande tendant à obtenir le paiement de sa pension. De nouveau les affaires prospèrent et « trouvant dans ses petites spéculations de commerce et dans les ressources que lui fournit l'alliance qu'il a contractée depuis peu, une existence aisée, et jaloux de montrer son dévouement à sa patrie par un nouvel hommage public, il renonce à dater de décembre 1795 (1er nivôse)… à la totalité de sa pension… pour tout le temps que durera la guerre et désire qu'elle soit répartie entre les pères et mères indigents de la commune de Bitche dont les fils sont sur la frontière ».

Il a bientôt une succursale à Strasbourg où il loue le 25 mai 1795 à Jean Michel Knoerr, marchand de vin « le premier Etage de la maison située en cette ville de Strasbourg » (23 place Broglie).

Il emploie « une grande partie de sa fortune à acquérir des domaines nationaux ». Le couple achète le 2 juillet 1796 (14 messidor an 4), étant négociant à Metz, plusieurs bâtiments de ferme à Florange, puis une autre à Bettainvillers.

Le 18 mars 1797 (28 ventôse an 5), il demande sa radiation définitive de la liste des émigrés à Charles Cochon de Lapparent, ministre de la Police générale, mais il doit se soumettre à la loi du 5 septembre 1797 (19 fructidor an 5) et se retire à nouveau en Allemagne. Il présente ensuite le 22 octobre 1797 (premier brumaire) une autre pétition au ministre de la Police « pour qu'on lui rende justice ». Quatre jours après son épouse en a présenté une autre pour qu'il rentre sous la surveillance de sa commune. Aucune réponse à toutes ces pétitions.

Le 14 novembre suivant (24 brumaire an 6), il réécrit une lettre à Jean-Marie Sotin de la Coindière, nouveau ministre de la Police générale, soulignant son attachement au gouvernement par l'emploi d'une majeure partie de sa fortune en acquisition de domaines nationaux. Il lui demande en conséquence de rentrer dans ses foyers sous la surveillance des autorités. Le commerce auquel il s'est livré est anéanti si son absence dure encore quelques temps et qu'il a déjà essuyé des poursuites de la part de quelques créanciers dont les paiements ont été suspendus.

Deux jours plus tard, l'administration centrale du département, considérant qu'il a été inscrit sur la liste des émigrés en raison d'une absence momentanée occasionnée par son commerce, qu'il a constamment donné des preuves de moralité de civisme et d'attachement au Gouvernement républicain faisant des acquisitions considérables des biens d'émigrés, « son commerce en souffrance, que par les suites de cette stagnation en retardant ses paiements peuvent le ruiner en lui faisant perdre la confiance dont tout négociant a le plus grand besoin », les administrateurs demandent au ministre d'accueillir favorablement cette demande. Il insiste. Dans une nouvelle lettre reçue à Paris le 20 mai 1798, il écrit « Qu'il n'a à combattre pour obtenir sa liberté qu'une simple suspicion produite par des lettres anonymes, dont une écrite à Bitche en janvier 1794, et qui le suppose, de concert avec d'autres citoyens de la commune, pour opérer une contre-révolution ; mais que ces lettres, notamment la dernière, sont évidemment le résultat de la méchanceté la plus noire, et de la calomnie la plus atroce, puisqu'étant déjà détenu depuis neuf mois à cette époque, il lui était physiquement impossible d'entretenir aucune correspondance cachée et nuisible ». Il joint un certificat délivré par Jean et Georges Mayer, maîtres de la poste aux chevaux d'Eschviller qui atteste qu'il s'est transporté à Hornbach au commencement de la guerre, a fait les efforts pour y engager au service de la République un soldat licencié des troupes du prince de Deux-Ponts, lui avait offert 300 livres et sur son refus l'a prié d'engager ses camarades à prendre du service dans les troupes de la République et à lui rendre leurs armes, gibernes, etc pour le service de la Garde nationale de Bitche.

Les 7 députés de la Moselle attestent qu'il a donné des preuves de son attachement à la République et s'est mis au-dessus des préjugés « en abdiquant les fonctions de Prêtre pour se marier, circonstance qui a animé contre lui la fureur de fanatiques ; ayant été obligé de sortir du territoire de la république d'après la loi du 5 septembre 1797 (19 fructidor). Son commerce se trouve arrêté, il en résulte des poursuites rigoureuses de la part de ses créanciers, son retour dans ses foyers est absolument nécessaire pour éviter sa ruine totale… ils invitent en conséquence le ministre à prendre les mesures convenables pour qu'il soit autorisé à rentrer dans sa famille sous la surveillance de la municipalité de Metz ». Enfin, Husson, commissaire du directoire exécutif de l'administration centrale de la Moselle au ministre de la police générale le considère comme un honnête républicain.

Knoepffler est rayé définitivement de la liste des émigrés par un arrêté du Directoire du 17 novembre 1798, ainsi que sa sœur Thérèse (1769 – 1815), marié le 20 mars 1794, par son entregent, au général Étienne-Bernard Malye (1758 – 1821) qui s'est distingué dans l'Armée d'Italie, « un sans culotte parvenu » et qui avait lui aussi sollicité la fin des poursuites contre son beau-frère le 25 août 1796 (8 fructidor an 4). Claire Knoepffler épouse quant à elle François Pierre Malye, chef de bataillon et frère du général. Quant à Knoepffler, « Chargé d'une mission par le gouvernement », sans doute une livraison de vins, il obtient le 26 juin 1799 un passeport pour Mayence, où sa femme le rejoint le 17 juillet. On perd ensuite sa trace…

CHRONOLOGIE

L'Eglise et la Révolution française

2 novembre 1789 : nationalisation des biens du clergé.

13 février 1790 : abolition des vœux monastiques.

12 juillet 1790 : constitution civile du clergé.

9 février 1792 : décret de confiscation des biens des émigrés.

5 octobre 1793 : adoption du calendrier républicain.

15 juillet 1801 : signature du Concordat.

PODCAST

« Champagne ! »
Christophe Rioux

3. MUTATIONS INTELLECTUELLES ET CULTURELLES



Luthiers de la maison «Apparut & Hilaire» (depuis 1721) à Mirecourt (Vosges) en février 1980 / Claude Bardot © Monique Bardot - Image'Est



Mercè Prats

LE PHILOSOPHE PIERRE HADOT, UNE VIE FAÇONNÉE PAR DES INFLUENCES VENUES D'OUTRE-RHIN

Pierre Hadot, philosophe issu d'une famille qui a quitté la Moselle annexée en 1872, connaît un parcours de vie fortement influencé par l'histoire mouvementée du XX^{e} siècle. Si sa destinée personnelle et intellectuelle en fait une figure marquante, elle reflète également d'autres destins individuels de personnes restées inconnues de cette Grande Région.

CHRONOLOGIE

1922 : naissance Pierre Hadot, enfance rémoise.

1952 : Pierre Hadot abandonne la prêtrise.

1966 : mariage Pierre et Ilsetraut Hadot, Berlin.

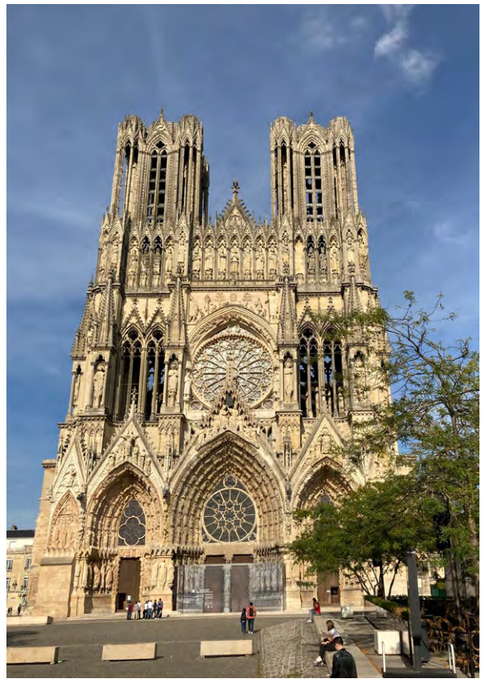
2010 : mort Pierre Hadot.

2019 : inauguration de l'allée Pierre-Hadot à Paris.

Depuis quelques années, la figure de Pierre Hadot (1922-2010) n'a cessé de gagner en importance, aussi bien dans le domaine de la philosophie antique que dans celui de la philosophie contemporaine. En octobre 2018, la ville de Paris lui rend hommage avec la création de l'allée Pierre-Hadot, dans le quartier étudiant, à deux pas du Collège de France, où Pierre Hadot avait enseigné. Si c'est à Paris que sa carrière culmine – c'est aussi à Paris qu'il est né – et c'est dans la ville de Reims qu'il fait ses premiers pas.
« C'est à Reims que j'ai vécu de 1922 à 1945, écrit Pierre Hadot dans la Philosophie comme manière de vivre, le petit livre autobiographique qu'il publie en 2001 – et j'ai toujours aimé cette bonne ville de Reims, célèbre pour sa "cathédrale et son champagne". »

Mariage d'Ilsetraut et Pierre Hadot, Berlin, 1966.
© Famille Hadot

Cathédrale Notre-Dame, Reims, et vignes de la Montagne de Reims, en Champagne. © Mercè Prats





La philosophie que propose Pierre Hadot, loin de demeurer dans des cercles intellectuels fermés, inspire encore de nos jours. Mais son parcours est particulièrement surprenant, tout autant que méconnu. Suivons ses traces, dans une respiration à trois temps, tous marqués de près ou de loin par des évènements, des rencontres ou des lectures venues du pays voisin : l'Allemagne.

PIERRE HADOT, LES ANNÉES RÉMOISES

Après l'annexion de l'Alsace-Lorraine en 1871, la famille maternelle de Pierre Hadot, les Meyer, s'installe à Reims. Au refus de devenir allemands vient s'ajouter la mauvaise situation économique de la Lorraine. Les Meyer pensent que leur fille, Marianne, grandira mieux à Reims. Ils quittent leur village, Bliesbruck, et abandonnent le dialecte allemand, mais gardent un fort attachement à la religion catholique.

En 1906, Marianne épouse Henri Hadot, un jeune extraordinairement doué intellectuellement. Il a appris, en autodidacte, l'allemand, l'anglais, l'espéranto, et noué des relations avec des correspondants en Europe. C'est ainsi qu'il trouve un emploi à Reims, dans la maison de champagne Piper-Heidsieck. Le couple accueille leur premier enfant en 1907, Henri, et le deuxième en 1912, Jean. Mais la guerre les oblige à se réfugier à Paris.

C'est ainsi que Pierre Hadot voit le jour à Paris. Un mois après, la famille est de retour à Reims où le frère aîné est scolarisé au Petit Séminaire. Son frère Jean y entre l'année suivante. L'idée d'offrir ses fils à l'Église avait grandi dans l'esprit de la mère, nourrie par le fort attachement à la religion catholique de sa famille. A ce sujet, Pierre Hadot note : « Très vite s'imposa à moi l'idée d'une famille de trois garçons prêtres et je sentais que cela correspondait au désir de ma mère. »

Les trois garçons intègrent successivement cette institution et suivent des études qui les conduisent jusqu'à l'ordination. Ils reçoivent une formation intellectuelle poussée et sont éveillés à la piété. Leur éducation insiste sur la finitude de l'existence : « malheur à celui que la mort surprendrait en état de péché mortel », lit-on dans un manuel de séminaire.

Dans ce cadre fort contraignant, Pierre Hadot éprouve un sentiment particulier, il fait l'expérience « d'être immergé dans le monde, d'en faire partie, le monde s'étendant depuis le plus petit brin d'herbe jusqu'aux étoiles », un monde qui ne lui apparaissait pas lié à la foi chrétienne..



Henri (1907), Jean (1912) et Pierre Hadot (1922) chez le photographe. © Mercè Prats

MOT-CLÉS

Humani generis

Lettre encyclique « sur quelques opinions fausses qui menacent de ruiner les fondements de la doctrine catholique », proclamée par le pape Pie XII, le 12 août 1950. Avec une encyclique – une circulaire, au sens étymologique du mot – le pape indique une direction obligatoire à tous les catholiques. *Humani generis* refuse tout relativisme et subjectivisme en philosophie comme en théologie, tout en réaffirmant le magistère en matière de foi. Les intellectuels catholiques se sont sentis bridés dans leurs possibilités de recherche, notamment dans ses deux principales branches: la philosophie (représentée ici par Pierre Hadot) ou l'exégèse (représentée par Jean Hadot).

Séminaire de Reims

Le séminaire est le lieu de formation pour les futurs prêtres. Depuis le Concile de Trente (1547-1563), l'Église catholique prend très à cœur leur formation intellectuelle tout comme leur éveil à la piété. À peine le concile clôturé, un séminaire ouvre ses portes à Reims, œuvre du cardinal de Lorraine. Les frères Hadot illustrent le passage d'un seuil. Henri Hadot, l'aîné, reçoit une formation qui vise à former des hommes de terrain, prenant en charge une paroisse; Jean et Pierre Hadot sont marqués par *Deus scientiarum Dominus* constitution apostolique confirmée le 24 mai 1931, qui encourage les séminaristes à poursuivre leur formation intellectuelle le plus loin possible. L'Église oscille ainsi entre le prêtre saint et le prêtre instruit, l'équilibre étant parfois difficile à trouver.

Souvenir de la « mort » de Jean Hadot, conservé par un prêtre dans son missel. © Mercè Prats



LES FRÈRES HADOT AUX PRISES AVEC L'ENCYCLIQUE *HUMANI GENERIS*

La Seconde Guerre mondiale constitue un important tournant dans la vie de Pierre Hadot.

« Cette année-là [1942-1943] fut décrété le Service du Travail Obligatoire (S.T.O.), et après un examen médical j'ai été affecté à ce service en Allemagne. Je devais y partir en juillet 1943. [...] L'un de mes frères aînés, qui était professeur au Grand Séminaire de Versailles, connaissait une filière qui permettait de faire le S.T.O. en France. [...] Je me suis retrouvé à l'usine de réparation des locomotives de Vitry-sur-Seine. [...] Vers la fin de l'année, il est devenu clair que, finalement, il faudrait bien aller en Allemagne. Les exceptions n'étaient plus acceptées. Cette fois encore, le Grand Séminaire de Versailles est intervenu. »

L'ordination accélérée de Pierre Hadot – sans attendre ses 24 ans, l'âge « canonique » – lui permettait d'échapper au S.T.O. Le **Séminaire de Reims** l'encourage aussi à poursuivre sa formation à Paris. Entre 1945 et 1950, il fréquente cours, conférences et cercles philosophiques parisiens, ce qui le conduit à adopter un regard de plus en plus critique envers l'Église.

Le professeur Paul Henry, un jésuite belge, lui propose, comme sujet de thèse, d'approcher la pensée de Plotin par le biais de l'étude de Marius Victorinus, un néoplatonicien chrétien du IVe siècle. Pour cela, il s'installe au presbytère de Saint-Séverin, à deux pas de la Sorbonne, dans une paroisse-pilote dans laquelle les prêtres vivent en communauté et tentent un retour aux sources, pour mieux retrouver le Christ. Dans ce cercle, l'encyclique ***Humani generis***, proclamée par le pape Pie XII en août 1950, fait l'effet d'une bombe. Le pape met en garde tous ceux qui s'éloigneraient de la philosophie thomiste, car la pensée de Thomas d'Aquin est considérée comme celle qui sert le mieux la doctrine catholique. Pour Pierre Hadot, c'est une terrible contrainte.

Il en est de même pour son frère Jean, professeur au Séminaire de Versailles. Dans les semaines qui ont suivi l'encyclique, les cours d'exégèse de Jean Hadot ont été dénoncés. Il refuse de se soumettre mais ne sait pas comment annoncer à sa mère que son rêve des « trois frères prêtres » partait en fumée.

Jean Hadot esquisse une approche. Il demande à sa mère ce qu'elle penserait s'il n'était plus prêtre. « J'aimerais mieux te voir mort », lui dit-elle. Dans un mémoire retrouvé à l'Université libre de Bruxelles, on lit comment Jean Hadot a essayé de tout concilier.

« En 1950, à la suite de l'encyclique *Humani generis* et de la proclamation du dogme de l'Assomption, j'ai pris la décision, très douloureuse pour moi, de quitter l'Église d'une façon définitive. Pour éviter un scandale parmi mes élèves, j'ai pris le parti de disparaître aussi discrètement que possible et d'aller en un endroit où nul n'aurait l'idée de me chercher. »

Les vêtements de Jean Hadot ont été retrouvés sur une plage. Pierre se rend sur place et cherche son frère, sans succès. La mère fait faire des images de souvenir et le Séminaire de Reims organise une messe, suivie d'un enterrement – cercueil vide – au cimetière de Reims. Tous les membres de la famille le pleurent. En réalité, Jean a commencé une nouvelle vie. Il trouve des emplois qui lui permettent de subsister et, en janvier 1952, il épouse Marie-Louise. L'Université libre de Bruxelles lui tend la main et, malgré l'absence de diplôme universitaire, l'engage comme professeur.

Quelques mois après son mariage, Jean demande à son épouse d'aller voir un jeune prêtre à la paroisse Saint-Séverin, à Paris. Pierre reçoit Marie-Louise dans la sacristie de l'église et apprend à ce moment la vérité sur la disparition de son frère. Pour Pierre, qui doutait de plus en plus, ce geste constitue l'élément qui le pousse à quitter le sacerdoce à son tour. Il faut désormais qu'il trouve le moyen de l'annoncer à sa mère.

« Il faut dire que je n'ai pas eu le courage d'aller à Reims l'affronter face à face. Je lui ai écrit une lettre, en ayant l'impression de commettre un assassinat. J'avais dans l'esprit l'image de l'aviateur qui laisse tomber des bombes sur une ville. Pour elle, c'était l'effondrement de toutes ses espérances. S'y ajoutait aussi l'idée qu'elle n'aurait plus le droit de me voir. Mais finalement, la tension s'est calmée et dans les années suivantes, je suis venu de temps en temps la visiter à Reims. »



Mariage d'Ilsetraut et Pierre Hadot, Berlin, 1966. © Famille Hadot

MOT-CLÉ

Collège de France

Docet omnia **est la devise du Collège de France. Cette volonté de tout enseigner est liée aux origines de l'institution : l'impulsion humaniste. L'helléniste Guillaume Budé persuade le roi François Ier de la nécessité pour la France d'avoir son collège. Le collège royal devient impérial puis, en 1870, « Collège de France ». Quel que soit le nom, le prestige demeure.**

Le Collège ne prépare à aucun examen, ne délivre aucun diplôme. L'affranchissement de ces contraintes donne une grande liberté au professeur dans le choix de ses sujets. Aucun grade universitaire n'est requis pour y accéder. Seules comptent l'importance et l'originalité des travaux. Les travaux de Pierre Hadot sur les « Exercices spirituels » ont été présentés par Michel Foucault. Le vote du 29 novembre 1981 a permis l'élection de Pierre Hadot à la chaire de « Histoire de la pensée hellénistique et romaine ».

Pierre Hadot scelle la rupture avec l'Église avec son mariage avec Yvonne, mariage éphémère.

LA RENCONTRE AVEC LA PHILOLOGUE ALLEMANDE ILSETRAUT LUDOLFF

« Si je croyais au destin, je dirais que ma rencontre avec elle était écrite dans le ciel. En effet, je l'avais vue pour la première fois au Congrès de philosophie médiévale à Cologne, et pour moi cela avait été le coup de foudre. Nous avions ensuite échangé des livres, une correspondance, mais, une lettre s'étant perdue, tout s'était arrêté. En septembre 1964, j'allais à la Fondation Hardt à Genève-Vandœuvres pour mettre la dernière main, avec le théologien allemand Carl Andresen, à une traduction allemande de Victorinus, qui devait paraître chez Artemis Verlag. Quand je suis arrivé, on m'a dit que Mme Ilsetraut Marten était là. J'ai compris alors qu'une nouvelle vie allait s'ouvrir pour moi. »

Née en 1928 à Berlin, Ilsetraut Ludolff aurait voulu étudier la médecine mais, au moment d'entreprendre ses études supérieures, Berlin est une ville coupée en quatre zones d'influence : soviétique, américaine, française et britannique. L'université de médecine étant dans le secteur soviétique, il aurait fallu, pour y accéder, entrer dans le parti communiste.

Elle s'était alors décidée pour un diplôme de professeur de piano, dans le secteur américain, en attendant un changement de situation politique. Evoluant dans le cercle musical, elle épouse un violoniste et, en 1954, donne naissance à une fille, Karla. Ce n'est qu'à l'âge de 28 ans que Ilsetraut Marten, son nom d'épouse à l'époque, entreprend des études de philologie classique – latine et grecque – à la Freie Universität de Berlin, nouvellement fondée à Berlin-Ouest par les Alliés. Au bout de ces études, elle soutient une thèse sur « Sénèque. Direction spirituelle et pratique de la philosophie », dirigée par le professeur belge installé à Berlin, Paul Moraux. Si le premier mariage de Pierre s'était soldé par un échec, celui d'Ilsetraut sombre aussi.

L'été 1966, ils décident de prendre un nouveau départ. Leur mariage a lieu à Berlin. Pour cette occasion, Henri, le frère aîné, décide de troquer la soutane pour le costume de clergyman. Le concile Vatican II (1962-1965) l'y autorise mais les prêtres ne quittent cet habit que progressivement. Ilsetraut bénéficie d'une bourse de recherche, accordée par la *Deutsche Forschungsgemeinschaft* pendant que Pierre enseigne à l'École Pratique des Hautes Etudes (EPHE). Le jeune couple fait le choix de s'installer en France.

Pierre Hadot concentre son enseignement à l'EPHE sur Plotin, son objet d'étude depuis de nombreuses années. Mais la thèse que son épouse consacre à Sénèque constitue l'élément déterminant dans la nouvelle orientation que prennent ses cours. S'il se pose déjà la question des « exercices spirituels », le partage intellectuel qui s'opère au sein de ce couple, parachève sa transformation.

« Maintenant, pour faire comprendre l'idée que je me fais de la philosophie, il me semble que le stoïcisme et aussi l'épicurisme sont plus accessibles que Plotin à nos contemporains. Certaines pensées épicuriennes, certains aphorismes de Marc Aurèle, certaines pages de Sénèque peuvent suggérer des attitudes que l'on peut prendre encore aujourd'hui. Au contraire, il nous est presque impossible de comprendre ce que Plotin veut dire sans éclairer son texte par de longs commentaires ».

Les cours que Pierre Hadot dispense en sont changés mais c'est aussi sa manière d'envisager la vie qui change. Du *Memento mori* des années de formation, au Séminaire de Reims, Pierre Hadot culmine sa carrière avec un ouvrage consacré à Goethe : *N'oublie pas de vivre.*

CONCLUSION

Pierre Hadot avait grandi dans une ville bouleversée, à deux reprises, par une guerre mondiale. Le Séminaire de Reims l'encourage à poursuivre ses études à Paris. Sa formation intellectuelle poussée et son séjour à la paroisse Saint-Séverin contribuent à faire surgir des interrogations. Lorsque l'encyclique *Humani generis* est proclamée, le doute le gagne. Le geste de son frère Jean, celui qui vient briser le rêve de la mère, finit par le décider. Hadot abandonne son habit de prêtre pour guider des âmes autrement, par le biais de la philosophie. Avec son mariage avec la philologue allemande Ilsetraut Hadot, il amorce un nouveau virage, du néoplatonisme vers le stoïcisme. Sa carrière culmine à Paris, où il est élu professeur au **Collège de France**, à l'initiative de Michel Foucault.

Loin d'être un philosophe producteur de concepts, ceux qui l'ont connu gardent de lui le souvenir du savant et du sage à la fois, un homme qui savait s'émerveiller à chaque instant. C'est aussi le souvenir qu'en garde Adrien Pagano, son petit-fils, engagé aujourd'hui dans la vie politique allemande, dans la suite de ce partage culturel initié par ses grands-parents.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrage autobiographique :

Hadot Pierre, *La Philosophie comme manière de vivre*, Paris, Albin Michel, 2001.

Compléments de lecture :

Fouilloux Étienne, *Une Église en quête de liberté. La pensée catholique française entre modernisme et Vatican II (1914-1962)*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.

Langlois Claude, « Toujours plus pratiquantes. La permanence du dimorphisme sexuel dans le catholicisme français contemporain », *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, n° 2, 1995, pp. 229-260.

Laplanche François, *La crise de l'origine. La science catholique des Évangiles et l'histoire au XX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2006.

Roge Joseph, *Le simple prêtre*, Tournai, Casterman, 1965.



Julia Wack
Traduit de l'allemand par Johannes Honigmann

« AUCUNE AUTRE ASSOCIATION N'A CONNU UNE TELLE RÉUSSITE DANS SON HISTOIRE »

LES CLUBS DE CINÉASTES ET VIDÉASTES AMATEURS DE LA GRANDE RÉGION COMME CHRONIQUEURS DE LEUR ÉPOQUE

L'EXEMPLE DU CLUB DES AUTEURS ET VIDÉASTES DE LUXEMBOURG (CAL)

Si la photographie et le cinéma amateurs sont des illustrations de passions personnelles pour l'image, les clubs qui se sont créés de part et d'autre des frontières étatiques ont aussi contribué à des rencontres et à des actions transnationales. Des personnalités ont marqué la vie de ces clubs nationaux, tout en œuvrant au rapprochement avec des voisins d'outre-frontière, au-delà des aléas de la Seconde Guerre mondiale.

MOT-CLÉ

Cinéma amateur

Pendant l'après-guerre, le nombre de cinéastes amateurs a connu une forte croissance à l'échelle mondiale grâce à la production en série d'appareils standardisés (8 mm, 9,5 mm et 16 mm, puis le super 8, à partir des années 1960, un format encore plus simple et bon marché). Dans les années 1970, environ 10 % de tous les ménages français et 20 % de tous les ménages allemands possédaient un équipement cinématographique.

Ces chiffres sont toutefois modestes, comparés à ceux des technologies VHS puis numériques, apparus plus tardivement.

LE CINÉMA AMATEUR, LES ASSOCIATIONS ET LA GRANDE RÉGION

L'époque de la création de la Grande Région coïncide avec l'épanouissement des associations de cinéastes amateurs.

Dès les années d'après-guerre, le cinéma amateur s'est popularisé au sein des familles. Bien que nécessitant toujours un investissement financier conséquent, il devint suffisamment abordable, grâce à la production en série de caméras et de matériel, pour constituer un loisir populaire.

Film anniversaire „75 Joer CAL", © CAL, Club des Auteurs Cinéastes et Vidéastes de Luxembourg asbl

Il semble donc naturel que des associations de cinéastes amateurs aient été fondées et organisées au niveau régional, national et international, d'une façon analogue à celle du sport, des associations, des fédérations et des compétitions. Souvent résolument apolitiques, ces communautés sont devenues chroniqueuses de leur vie quotidienne et de leur réalité immédiate, de leurs normes, traditions et valeurs sociales, mais aussi des changements intervenus en matière de patrimoine industriel unissant la région et des modifications structurelles.
Ils reflètent, en partie inconsciemment, les tendances artistiques et commerciales du cinéma de leur époque, ainsi que l'esprit de la culture populaire qui les entoure, aussi bien dans la production que dans les activités sociales des clubs.
L'ère du numérique a conduit à une diminution mondiale du nombre de membres et d'associations. Dans la Grande Région, cela est nettement plus visible en Sarre et en Lorraine qu'en Wallonie ou au Luxembourg, où la majorité des **clubs de cinéastes amateurs** fondés dans l'après-guerre sont toujours actifs.

Le Club des Auteurs et Vidéastes de Luxembourg (CAL[1]), établi dans la capitale du Grand-Duché, est caractéristique de la Grande Région et des associations de cinéastes amateurs en général, par ses activités et ses productions cinématographiques, mais ses pratiques fortement transnationales et transrégionales ainsi que sa longue histoire, que nous aborderons ici sous un angle biographique, le rendent exceptionnel.
Pour illustrer ce constat, nous aborderons l'histoire transnationale des clubs de cinéastes amateurs de la Grande Région et de leur vécu, documentée depuis la Seconde Guerre mondiale (par ex. le changement structurel de la région transnationale et son unification économique et politique progressive), ce qui permettra de mettre en évidence la position particulière du Luxembourg dans la région.

L'analyse historique socioculturelle et médiaculturelle examinera les usages et les réalisations des médias amateurs, ainsi que d'autres pratiques collectives mises en œuvre au niveau semi-professionnel dans un cadre associatif (*serious leisure*). Ce dernier apporte, outre la démocratisation du média lui-même, une organisation civique démocratique propre au fonctionnement associatif. Cette étude débouchera ensuite sur une analyse de la perception de l'association par elle-même et de la perception par autrui des cinéastes de l'association au fil du temps.

Sur le plan scientifique, le cinéma amateur a longtemps été considéré comme un média anthropologique ou ethnographique et, de fait, utilisé comme une source secondaire. Bien qu'on ait progressivement commencé à étudier le cinéma amateur comme un média historique et culturel autonome (notamment l'américaine Patricia Rodden Zimmermann et le français Roger Odin), l'absence d'archives et de sources suffisantes ne permet généralement que des études comparatives limitées. Seul un petit nombre de ces études se consacre à l'art cinématographique amateur issu d'associations – les exceptions proviennent du Royaume-Uni, de France et d'Autriche, en revanche, on trouve de multiples études sur les clubs de cinéastes amateurs subventionnés par l'État dans les pays du bloc soviétique (cf. bibliographie).

La recherche comparative sur l'art cinématographique amateur à l'échelle transnationale est un modèle qui a émergé vers 2018 (par exemple RhInédits des universités d'Offenbourg, de Fribourg et de Strasbourg ; université de Siegen ; université de Graz).
Bien qu'il existe des études isolées sur le cinéma amateur dans la Grande Région, il n'existe pas encore d'étude transnationale consacrée aux associations, ou encore d'approche du sujet via son histoire orale.

MOT-CLÉ

Clubs de cinéastes amateurs

Pendant l'âge d'or des clubs de cinéastes amateurs (environ 1950-1990), la Grande Région comptait jusqu'à soixante-dix associations. Aujourd'hui, quarante-cinq structures sont encore connues, dont certaines ne réalisent pas activement des films ou ne participent pas à des concours.

Tandis que certains clubs entretiennent avec soin leurs archives ou les cèdent à des institutions spécialisées dans la conservation du patrimoine médiatique ou régional, la situation des archives est problématique en d'autres endroits de la région. En effet, les œuvres laissées par de nombreux cinéastes après leur décès sont entièrement perdues ; un problème qui touche le cinéma amateur du monde entier.

L'ASSOCIATION

« Aucune autre association n'a connu une telle réussite dans son histoire », écrit Georges Fondeur (né en 1944), membre du CAL depuis 1972, président de la Fédération grand-ducale des cinéastes amateurs (FGDCA) de 1975 à 1990 ainsi que de 2001 à 2003, et président de l' Union Internationale du Cinéma (**UNICA**) de 2009 à 2014, dans le bulletin d'octobre 2020 de l'association.

Cette phrase est révélatrice de l'image qu'ont d'eux-mêmes les membres actuels de l'association, qui ont pleinement conscience de l'histoire particulière de leur club et cherchent activement à la passer à la postérité, par exemple au moyen de la documentation produite à grands frais et qui fut présentée à l'occasion des 75 ans de l'association.

Dès le mois de mars 1945, immédiatement après le retrait de la Wehrmacht du Luxembourg, eurent lieu les premières rencontres de cinéastes amateurs urbains, lesquels se regroupèrent officiellement en une association au mois de novembre de la même année.

1. Fondé en 1945 sous le nom de Cinéastes amateurs Luxembourg

Excursion de l'association CAL, années 1970, © CAL (Archive photographique de la famille Ensch).



Les statuts de l'association ont été adoptés en 1947. Outre le développement et la diffusion du cinéma amateur et des différents formats filmiques, les objectifs et finalités fixés étaient, entre autres, la protection des droits et des intérêts des cinéastes amateurs ainsi que la réalisation de films traitant notamment de la vie dans le Grand-Duché de Luxembourg ou encore de l'histoire nationale.

Manifestement marqué par la récente période d'occupation du pays, le paragraphe 3 stipulait que le comité directeur de l'association devait être exclusivement composé de membres ayant la nationalité luxembourgeoise.

Cependant, les paragraphes suivants avaient déjà l'ambition de nouer des liens avec des fédérations d'autres pays ainsi que de participer annuellement aux festivités UNICA.[2]

C'est ainsi que les cinéastes luxembourgeois ont souscrit à l'idée européenne dans le cadre de leur activité de loisir, avant même la création de la Communauté Economique Européenne et de la Grande Région.

Les statuts, signés par les membres du comité directeur, les hommes d'affaires Pierre Hary, Jean Galles et Pierre Kinzinger, le cheminot Georges (dit « Butz ») Wengler et le postier Jean Pierre (dit « Jemp ») Ensch, sont restés en vigueur jusqu'en 2009, lorsqu'ils furent adaptés aux adhérents internationaux, jouant par conséquent un rôle déterminant dans l'évolution de l'association.

Comme l'indiquent les noms mentionnés ci-dessus, le comité directeur du CAL était exclusivement masculin et pour une majorité de ses membres d'âge moyen, le situant ainsi parfaitement dans la moyenne démographique du paysage international des clubs de cinéastes amateurs.

Le CAL peut également être considéré comme représentatif, dans ses réalisations cinématographiques comme dans ses pratiques socioculturelles, des clubs de cinéastes amateurs de la Grande Région, et au-delà : les productions cinématographiques constituent un échantillon des genres les plus appréciés du cinéma amateur, notamment les documentaires sur la nature ainsi que les documentaires régionaux (qui, dans la Grande Région, dressent souvent le portrait de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et de son déclin, mais aussi d'entreprises artisanales locales remarquables) et, plus tard, les documentaires sur les voyages.

Pendant l'après-guerre, une place importante était accordée, comme c'est généralement le cas dans la Grande Région, aux documentaires et aux fictions consacrés au retour des soldats et à la reconstruction. Les activités sociales de l'association comprenaient, outre les projections de films, des ateliers, des soirées culinaires, des excursions auxquelles participait la famille des adhérents, ainsi que des festivités comme des bals masqués publics et des galas, immortalisés sur pellicule.

Enfin, la rédaction d'un bulletin publié régulièrement a toujours été considérée comme une mission non négligeable par les membres de l'association.

CHRONOLOGIE DU CAL

1945 : création du premier club de cinéastes amateurs du Grand-Duché.

1947 : statuts du CAL pour la promotion du cinéma amateur et documentaire au Luxembourg.

1950 : organisation du congrès annuel des cinéastes amateurs UNICA à Mondorf-les-Bains (LU), puis d'autres éditions en coopération avec la FGDCA en 1969, 2002 et 2011.

1952 : création de la Fédération Grand-Ducale des Cinéastes Amateurs (FGDCA) sous l'impulsion du CAL.

Intégration de l'IGFA Saar à l'UNICA à l'initiative du CAL.

2020 : 75e anniversaire (célébré en 2021).

2. Statuts du CAL, Mémorial (Recueil spécial) n° 88 du 17 novembre 1947

On trouve dans tous les domaines de la vie associative du CAL des parallèles transnationaux avec des associations contemporaines en Lorraine, en Wallonie et dans la Sarre.

ACTIVITÉS NATIONALES ET PIERRE BERTOGNE (1898–1990)

À l'initiative du CAL, la Fédération Grand-Ducale du Cinéma d'Auteur a été créée en 1952, en collaboration avec les deux autres associations des cinéastes amateurs de cette époque qui étaient basées à Esch[3] et à Roeserbann[4] (toutes deux dissoutes depuis). Quinze autres associations allaient y adhérer par la suite.

Le premier président élu de la fédération fut Pierre Bertogne, un membre du CAL, présentait son magasin d'articles pour la photo et le cinéma avec le slogan « Témoin des premiers pas de Pathé-Baby » (le format 9,5 mm introduit par Pathé en 1923).

L'implication d'un vendeur d'articles de cinéma, dans l'activité ou même dans la création d'une association de cinéastes amateurs, est un phénomène fréquent sur la scène internationale, comme en témoignent plusieurs exemples à travers la Grande Région.

Fournisseur de la Cour grand-ducale depuis les années 1930, Pierre Bertogne, auprès duquel la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte faisait l'acquisition de son matériel de prise de vue, s'est inscrit dans l'historiographie de la Grande Région, lorsqu'il filma en 1945, avec son collègue du CAL Pierre Kintzinger, le retrait de la Wehrmacht d'Echternach en ruines.

ACTIVITÉS TRANSNATIONALES

La façon dont l'association s'implique au niveau international est à la fois exceptionnelle et déterminante pour les échanges transnationaux des cinéastes amateurs de la Grande Région. Dès la seconde moitié des années quarante, le comité directeur faisait part, dans les bulletins de l'association, de ses efforts pour organiser des projections de productions cinématographiques amateurs internationales réalisées par des collègues de l'UNICA, provenant de France par exemple.[5]

Par la suite, l'association publia régulièrement des articles détaillés sur les concours nationaux de films amateurs des pays voisins, ainsi que des comparatifs de prix internationaux des équipements et du matériel cinématographique.

Dès le début, les membres montraient de l'intérêt pour ce qui se passait dans les autres pays ainsi que pour les autres infrastructures nationales. Un exemple de ce phénomène est l'évocation élogieuse accordée au rôle du ministère français de la culture dans la sélection des contributions de l'UNICA à la Fédération Française des Clubs de Cinéma (FFCCA), qui servit simultanément de prétexte à la critique de l'équivalent luxembourgeois.[6]

Les films tournés par des Luxembourgeois étaient envoyés en Belgique pour y être développés. Là-bas, il arrivait qu'ils soient mutilés, notamment en raison des standards de la censure belge. Georges Fondeur parle, entre autres, d'un documentaire sur un voyage en Angleterre qui contenait des images de quelques secondes de femmes en maillot de bain deux pièces sur la plage. Le film développé fut renvoyé aux Luxembourg sans ces images.[7]

Dans la mesure où les titres et le son, quand il y en avait, étaient rarement rédigés en luxembourgeois, mais plutôt en français ou en allemand, et que cela pouvait attirer l'attention des pays voisins lors de manifestations internationales ou de concours régionaux, les périodiques spécialisés étaient principalement consultés en allemand, tandis que les publications indépendantes ainsi que les livres spécialisés l'étaient le plus souvent en français.

Excursion en bus avec les invités internationaux de l'UNICA, générique du film Retour (UNICA Mondorf-les-Bains, 1950), photos extraites du film anniversaire 75 Joer CAL. © CAL





3. Amateurs Cinéastes Esch/Alzette
4. Ciné-Amateurs Roeserbann

5. Bulletin du CAL Le Cinéaste septembre / octobre 1948

6. Bulletin du CAL Le Cinéaste mars / avril 1949
7. Interview G. Fondeur/C. Ensch (CAL), 19 novembre 2019

Les magazines des clubs continuent à être publiés, à l'instar de la presse quotidienne nationale, dans la plupart des cas en version trilingue, tandis que les certificats et documents officiels sont rédigés en français, comme il est d'usage dans le Grand-Duché.

UNICA

D'abord peu nombreux, quelques membres choisis parmi les adhérents de l'association se rendaient, dès la fin des années quarante, aux congrès annuels de l'UNICA en Suède, en Tchécoslovaquie et en Italie, et participaient également aux concours de films.
En 1950, deux ans avant la création de la fédération nationale FGDCA, le CAL organisa le congrès de l'UNICA à Mondorf-les-Bains et accueillit des adhérents de clubs de cinéastes amateurs du monde entier, et principalement d'Europe occidentale.

Le film de fiction *Retour*, produit par Jemp Ensch et Josy Goedert du CAL, relatant le retour de guerre des soldats luxembourgeois, fut récompensé à cette occasion par une médaille de bronze. Techniquement parfait, ce drame en 8 mm sut émouvoir le public et refléter l'air du temps.

Par la suite, l'association publia régulièrement des articles détaillés sur les concours nationaux de films amateurs des pays voisins, ainsi que des comparatifs de prix internationaux des équipements et du matériel cinématographique.

Le congrès mondial des cinéastes amateurs s'est déroulé dans le Grand-Duché en 1969 (à Mondorf-les-Bains), en 2002 et en 2011 (Luxembourg-Ville), et était organisé conjointement par toutes les associations de la fédération, avec toutefois une forte présence des membres du CAL.

JEMP ENSCH (1916–2016)

Outre son intense activité de réalisateur (avec un accent sur le format 8 mm), de scénariste et d'acteur de films de fiction, Ensch, un des membres fondateurs du CAL, était connu pour son talent de comédien. Il était très actif dans l'organisation de son association, qu'il a présidée pendant vingt ans et sur plus de cinquante années d'adhésion.

MOT-CLÉ

L'UNICA

Fondée officiellement à Paris en 1937, l'Union internationale du cinéma organisait annuellement, depuis 1931 déjà, le congrès international nomade des cinéastes amateurs. Représentée au sein du CICT (Conseil international du cinéma, de la télévision et de la communication audiovisuelle) et de l'UNESCO, l'UNICA compte aujourd'hui plus de trente pays membres répartis sur tous les continents et se veut un instrument de l'entente internationale et de la coopération culturelle, par le travail de son conseil consultatif.

Avant de prendre part à la fondation de la FGDCA en 1952, il avait déjà participé aux concours internationaux de l'UNICA en Italie (1949), en Écosse (1951) et en Espagne (en 1952), alors que le CAL n'en était encore qu'à ses débuts.

Il se fit tout particulièrement remarquer pour son engagement en faveur des intérêts transnationaux du CAL et de la FGDCA, dans le cadre des congrès internationaux de l'UNICA qui se sont tenus au Luxembourg en 1950, 1969, 2002 et 2011.

L'AMITIÉ AVEC LES CINÉASTES SARROIS

Dans la Sarre séparée de la RFA, financièrement et culturellement administrée par la France, l'IGFA[8] Saar fut fondée en 1952, regroupant d'abord une poignée d'amateurs et plus tard, des associations.

Aux dires des adhérents, il n'avait pas été possible de créer cet organisme plus tôt, du fait du refus du Conseil de contrôle allié ; de plus, il n'était alors légalement possible de se procurer du matériel cinématographique qu'en France.

À l'instigation du CAL, l'IGFA fut admise au sein de l'UNICA en 1952, avant même la fédération nationale BDFA[9].

L'amitié avec les cinéastes amateurs sarrois allait encore s'approfondir au cours des cinq décennies suivantes, notamment grâce au Cercle de cinéastes amateurs (*Amateurfilmkreis*, *AFK*) de Sarrebruck, avec des soirées de projection et des excursions communes ainsi que les échanges traditionnels de membres du jury.

Sous le signe de la coopération internationale, à laquelle le CAL avait souscrit en 1947, la passion commune pour la réalisation de films put devenir, peu après la Seconde Guerre mondiale, l'instrument d'une première réconciliation entre les peuples et d'une amitié transnationale.

L'orientation internationale du CAL peut être interprétée comme le reflet d'une présence renaissante d'idées internationales, ou plutôt européennes, dans la vie quotidienne luxembourgeoise, et ce, au-delà des efforts économiques (cf. les unions économiques et douanières avec les États voisins qui existaient déjà avant la Seconde Guerre mondiale, ou encore les activités internationales, voire coloniales de particuliers luxembourgeois depuis le XIX[e] siècle) et avant l'installation des institutions européennes dans le pays.

Tandis que le bulletin associatif du CAL traite des rencontres annuelles avec l'AFK et des quelques adhérents sarrois, ainsi que des projections internationales dans le cadre des soirées du club, la presse luxembourgeoise – qui, dans le cas du Grand-Duché, est à la fois nationale et locale – n'évoque que les concours nationaux et internationaux de films amateurs.

8. *Interessengemeinschaft der Filmautoren*, communauté d'intérêt des auteurs de films
9. *Bund deutscher Filmautoren*, fédération des auteurs allemands de films

En revanche, le *Saarbrücker Zeitung* rend régulièrement compte, et ce, depuis plusieurs décennies, des rencontres annuelles des deux associations, ce qui permet de conclure que cet échange transnational est considéré comme plus exceptionnel du côté allemand.

BUTZ WENGLER (1918-2004)

Ce gymnaste représenta le Grand-Duché au championnat d'Europe à Prague en 1936 et aux Jeux olympiques de Londres en 1948. Son esprit sportif imprégna son activité au sein de l'association : en plus de la rédaction de *Zirkular*, du bulletin de l'association (d'abord intitulé *Le Cinéaste* puis *Le Cinéaste Amateur*, qui est depuis 2013 un bulletin d'information en ligne) et d'une intense activité de réalisateur, Wengler succéda à Ensch en tant que président de l'association.

C'est la paire d'amis luxembourgo-allemande Butz Wengler et Walter Korb (membre fondateur de l'*AFK Saarbrücken*) qui initia la longue amitié entre les deux associations. Les deux hommes s'étaient rencontrés grâce à leur activité de cheminot, respectivement à la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois (CFL) et à la *Saarländische Eisenbahnen* (SEB) (plus tard *Deutsche Bahn*).

Tout comme dans le cas du postier Ensch, il est à supposer que les revenus stables des deux amis fonctionnaires ainsi que leurs privilèges relatifs au voyage, ont favorisé leur création cinématographique ainsi que leurs échanges au-delà de la frontière.

Dans les années 1960, Antoine (« Toini »), le fils de Wengler, formait la jeune garde du CAL avec Marco Diederich et Ody Roos, qui devient plus tard un réalisateur et producteur parisien réputé, dont le premier succès international fut l'obtention du « grand prix du jeune reporter » à l'occasion du « concours photo-ciné des communautés européennes » pour leur film *Nous, Européens du Luxembourg* (1964). L'idée européenne des statuts était perpétuée, au sein du CAL, à travers les générations.

AUTRES ACTIVITÉS TRANSNATIONALES

Depuis les années cinquante, le CAL organisait également des soirées de projection et des ateliers avec des associations cinématographiques de Rhénanie-Palatinat (entre autres de Bitburg).

Au-delà des manifestations de l'UNICA qui offraient l'occasion d'échanger, les relations des cinéastes amateurs du Luxembourg se sont surtout intensifiées avec la Lorraine et la Wallonie, à partir de l'avènement de la vidéo dans les années quatre-vingt.

La transformation structurelle dans le Grand-Duché ayant entraîné une internationalisation de la population, des habitants français, belges et allemands du Luxembourg ont également adhéré à l'association et initié d'autres échanges dans la Grande Région. De même, des cinéastes ne résidant pas dans le Grand-Duché, mais par exemple aux Pays-Bas, en Autriche et en Allemagne, ont eux aussi adhéré à l'association.

Cette internationalisation de la composition des membres représente une exception au sein de la Grande Région. On trouve d'autres exemples d'adhérents basés à l'étranger uniquement dans des associations se concentrant sur un format de film déterminé (par ex. le « Ciné-Club 9,5 de Lorraine », une ancienne dépendance locale du « Ciné-Club 9,5 de France ») ou un genre spécifique (comme dans le cas de l'*AFW Niederwürzbach*, spécialisé dans le documentaire sur la nature).



Rencontre annuelle du CAL et de l'AFK, 1989, (sur la photo: Walter Korb, AFK, et Jemp Ensch, CAL). © CAL (Archive photographique de la famille Ensch)
Walter Korb (président de l'AFK) remet à Jemp Ensch (président du CAL) un poster de l'amitié cinématographique entre l'AFK de Sarrebruck et un ciné-club de Tbilissi (Géorgie).

Dr. Georges Fondeur, Christiane Ensch et Nico Sauber lors du gala du 75 ème anniversaire du CAL et son concours cinématographique, Théâtre des Capucins, Luxembourg, 14 avril 2021 (remis à 2021 à cause de la pandémie de Covid-19) © CAL Newsletter, mai 2021.



LE CAL – LA RÈGLE ET L'EXCEPTION

Les activités transrégionales de l'association sont uniques dans la Grande Région (ainsi qu'au niveau international, d'après la recherche actuelle, en comparaison des activités respectives, hors UNICA) et significatives pour l'établissement de liens entre cinéastes amateurs, si bien que l'histoire du club devrait être inscrite dans l'historiographie de cette région transnationale.

Outre leur position géographique, le Grand-Duché, la FGDCA et surtout le CAL occupent, de par leurs trois langues officielles, une position charnière multilingue dans la Grande Région, ce qui facilite la communication entre les régions.

Petit pays géographiquement, politiquement, économiquement et culturellement logé entre des voisins de plus grande taille, l'attitude du Luxembourg envers les interactions transnationales encourage également les initiatives privées.

Née peu après la violation de la neutralité politique du pays, l'ambition du CAL à cultiver des amitiés internationales peut donc être interprétée comme une incarnation de la position du Luxembourg au sein de la Grande Région.

L'AVENIR

À l'apogée du CAL, jusqu'à trois cents adhérents fréquentaient les soirées cinémas hebdomadaires dans les locaux associatifs qui se succédaient au centre-ville de Luxembourg. À l'heure actuelle, les soirées de l'association attirent dix à vingt spectateurs.

Tandis que de nombreuses associations similaires ont mis la clef sous la porte, le CAL a célébré en 2020 (remis à 2021 à cause de la pandémie de Covid-19) son 75e anniversaire, par le biais d'un gala national de compétition cinématographique au Théâtre des Capucins de Luxembourg-Ville, auquel ont également participé des membres de l'association venus du reste de la Grande Région. Des ateliers sur les nouvelles technologies, tels que la retouche d'image numérique, le brevet pour piloter un drone ainsi que des participations continuelles aux concours nationaux et internationaux, permettent à l'association d'avoir une vision positive de l'avenir au regard de la situation transnationale, et ce, malgré l'absence notoire de renouvellement générationnel – un phénomène fréquent à l'échelle internationale.

BIBLIOGRAPHIE

Allard, Laurence, *Espace public et sociabilité esthétique. Étude d'un caméra-club*, in: Communications, 68/1 (1999), p. 207-237.

Friederich, Evy, *Vom Amateurfilm in Luxemburg, in : 3. Euro-Festival der Film Amateure / 3e Euro festival du cinéma amateur à Mondorf-les-Bains du 15 au 22 septembre 1968*, Luxemburg 1968, p. 29-37.

Odin, Roger, *Le cinéma en amateur*, Paris 1999.

Sluys, Colette, *Cinéastes du dimanche. La pratique populaire du cinéma, in : Ethnologie française* 8/3 (1983), p. 291-302.

Stebbins, Robert A., *The Amateur: Two Sociological Definitions*, Pacific Sociological Review 20, p. 582-606, 1977.

Aline Dumain

LA COMMUNAUTÉ ITALIENNE IMMIGRÉE EN GRANDE RÉGION

Comme de nos jours, le dynamisme de l'espace de la Grande Région s'est traduit au fil du temps par une immigration importante. La péninsule italienne a notamment fourni de forts contingents de migrants, de part et d'autre des frontières nationales actuelles. Beaucoup sont restés, construisant leur existence dans un jeu d'identités à géométrie variable, où le travail et le quotidien en ont fait des acteurs de la vie des pays de part et d'autre des frontières.

CHRONOLOGIE

Plusieurs vagues migratoires d'Italiens

1877 : découverte d'un procédé permettant l'affinage de la fonte brute par deux britanniques, Sydney Thomas et Percy Gilchrist. Ce procédé conduit à l'exploitation du fer à grande échelle et à l'important développement industriel de sa région.

8 août 1956 : catastrophe de Marcinelle (Belgique). Elle a fait 262 victimes. Elle a été à l'origine d'une prise de conscience de la condition des mineurs et des normes de sécurité dans cette industrie.

1977 : première édition du Festival du Film Italien de Villerupt (France).

1997 : fermeture de la dernière mine de fer à Audun-le-Tiche (France).

En 2000, l'historien François Roth déclarait : « Depuis plus d'un siècle et en liaison avec une industrialisation qui réclamait une main d'œuvre prolétarienne, la Lorraine a accueilli beaucoup d'immigrés dont les descendants sont devenus et se sentent pleinement français. C'est pourquoi la population lorraine est une population métissée, une population bigarrée qui s'est constituée par une série d'apports successifs dont certains sont venus de fort loin[1] ». En outre, les auteurs d'*Histoires d'une nation* expliquent : « Aujourd'hui, plus d'un quart de la population a au moins un grand-parent venu d'ailleurs. La France est façonnée par tous ces apports, ces arrivées, ces destins personnels[2] ». Ces affirmations qui s'appliquent à la situation française peuvent également se vérifier au-delà de ses frontières septentrionales.

Un baptême dans une famille italienne émigrée depuis 1927, rue de Lexy à Réhon (Meurthe-et-Moselle), en 1930 / Anonyme © Association des Anciens de la Providence - Image'Est

1. ROTH (François), Lorraine, terre d'accueil et de brassage des populations, Actes du colloque Longlaville – Longwy, 12 et 13 octobre 2000, Presses Universitaires de Nancy, 2001, p. 21.

2. DAVISSE (Françoise), ADERHOLD (Carl), Histoires d'une nation, Paris, Stock, 2019. Ouvrage réalisé à la suite de la série documentaire audiovisuelle du même nom, réalisée par Yann Cocquart.

Il s'agit donc là de s'intéresser aux destins de gens venus d'ailleurs, et en particulier à ceux des Italiens. En effet, depuis le début du vingtième siècle, les immigrés transalpins et leurs descendants ont contribué au développement économique, politique, culturel et même sportif de la Grande Région.

Il est ici question d'analyser le destin singulier de cette communauté à partir de quelques œuvres littéraires et cinématographiques dont les auteurs proviennent de certains pays de la Grande Région, des années 1970 à nos jours. Il s'agira de mettre en perspective plusieurs manières d'appréhender le passé migratoire, l'origine transalpine et l'italianité en héritage. Dans quelles mesures les personnages, les descriptions et les histoires de ces fictions, parfois autobiographiques, sont-elles représentatives de la réalité de cette communauté italienne ? Plus globalement, en quoi cette dernière a-t-elle été une actrice de l'histoire et du développement de la Grande Région ?

Une réflexion sera menée sur l'esthétisation de l'**italianité** à travers ces personnages, de papier ou de pellicule. Cette analyse sera suivie d'une réflexion plus générale sur les apports de la communauté italienne, qui s'appuiera sur des travaux historiques et sociologiques.

UNE ITALIANITÉ ESTHÉTISÉE À TRAVERS LES PERSONNAGES DE PAPIER OU DE PELLICULE

La production artistique qui met en lumière les immigrés italiens et leurs descendants est relativement foisonnante. Parmi elle, quelques œuvres ont donc été choisies pour être analysées ici.

En Belgique, le roman *Rue des Italiens* de Girolamo Santocono, qui a connu un franc succès à sa sortie en 1986, fait partie de ce qui est nommé la « Rital-littérature ». Né en 1950 en Sicile, l'auteur est arrivé avec sa mère à Morlanwelz à l'âge de trois ans pour rejoindre son père employé dans la mine de charbon. Dans ce roman autobiographique, il relate son enfance tout en apportant un témoignage sur les conditions de vie des Italiens dans les régions minières de Wallonie. La bande-dessinée *Macaroni !* réalisée par Thomas Campi et Vincent Zabus est plus récente et à la différence de *Rue des Italiens*, est une création, bien qu'elle s'inspire de faits réels. La narration mêle la grande Histoire, vécue par un individu singulier – Mussolini et l'enrôlement dans la guerre, l'immigration et le travail à la mine – et ses propres tourments et péripéties. Enfin, le film *Marina* du réalisateur Stijn Coninx est une œuvre biographique sur la vie du chanteur et compositeur belge d'origine italienne Rocco Granata, plus particulièrement son adolescence et le démarrage de sa carrière de chanteur. *Macaroni !* dont la préface est signée par Salvatore Adamo et *Marina*, consacré à un autre chanteur, évoquent la contribution musicale des ressortissants italiens, en particulier dans le domaine de la variété.

Côté français, on s'intéressera aux bandes dessinées d'Hervé Baruléa, dit Baru, né en 1947 à Thil (Meurthe-et-Moselle) et plus précisément *Les Années Spoutnik*. Il y met fréquemment en scène le monde ouvrier et en particulier celui des immigrés italiens dont il est originaire. Il a en outre composé de nombreuses affiches pour le **Festival du Film Italien de Villerupt**. Le roman d'Aurélie Filipetti, *Les derniers jours de la classe ouvrière*, publié en 2003 permet d'aborder les apports à la fois économiques et politiques de la communauté italienne. Dans ce roman, l'auteure met en scène autour de la figure centrale de son père, Angel Filipetti, mineur de fond d'origine italienne et maire d'Audun-le-Tiche (Moselle) de 1983 à 1992, plusieurs générations de mineurs et de sidérurgistes lorrains. Ceux-ci ont vécu l'émigration, la guerre et la Résistance, les difficultés du métier contrebalancées par la solidarité et l'engagement dans les luttes et enfin les espérances et les désillusions politiques. Quant au documentaire *L'anniversaire de Thomas, Quand le ciel s'est éteint* dont les principaux artisans sont aussi les créateurs du Festival du Film Italien de Villerupt, il est un hommage aux aînés et retrace lui aussi l'histoire de plusieurs générations d'Italiens venus travailler dans la sidérurgie du Pays Haut depuis la fin du XIX[e] siècle.

Au Luxembourg, les recherches de Maria Luisa Caldognetto sur la culture italo-luxembourgeoise sous ses aspects linguistiques, historiques et littéraires sont une autre manière d'appréhender les apports de cette immigration. A l'instar d'Anne Morelli en Belgique, qui a recensé dans un ouvrage toutes les œuvres littéraires qui se rattachent à la « Rital-littérature », Maria-Luisa Caldognetto a effectué cet inventaire pour le Grand-Duché. Quant à la Suisse, on s'intéressera plus particulièrement à l'immigration italienne telle qu'elle est expliquée dans les écoles, à travers la bande-dessinée *Céleste, bambina nascosta*, ce qui nous permet d'esquisser la question du rapport à la mémoire migratoire des sociétés d'accueil.

LE CORPUS DES ŒUVRES ARTISTIQUES ANALYSÉES

	BELGIQUE	FRANCE	LUXEMBOURG	SUISSE
Roman	Santocono (Girolamo), *Rue des Italiens*, Mons, Le Cerisier, 2015 (1986).	Filipetti (Aurélie), *Les derniers jours de la classe ouvrière*, Paris, Stock, 2003.		
Film	Coninx (Stijn), *Marina*, Les Films du Fleuve, 2013.	Menichetti (Jean-Paul), *L'anniversaire de Thomas, Quand le ciel s'est éteint*, 1982.		
Bande-Dessinée	Campi (Thomas), Zabus (Vincent), *Macaroni !*, Belgique, Dupuis, 2016.	Barulea (Hervé), *Les années Spoutnik*, Paris, Casterman, 2009.		Bortune (Pierdomenico), Bozzoli (Cecilia), *Celeste bambina nascosta, La migrazione italiana in Svizzera*, Antipodes, 2021.
Travaux de recherche	Morelli (Anne), *Rital-littérature. Anthologie de la littérature des Italiens de Belgique*, éditions du Cerisier, Cuesmes, 1996		Caldognetto (Maria Luisa), projet de recherche *Présence, histoire, mémoires des Italiens au Luxembourg et dans la Grande Région*, Université de Luxembourg (à partir de 2005).	

Une équipe d'ouvriers du moulin à scories de l'usine de la Providence à Réhon en 1930 / Anonyme
© Association des Anciens de la Providence - Image'Est



On s'aperçoit, en comparant ces œuvres, que les différences d'approches viennent davantage des générations d'immigrés à laquelle appartiennent leurs auteurs que de leur nationalité. Les réalités y sont très similaires et les nuances proviennent de l'accent porté sur tel ou tel aspect de la vie des migrants plutôt que sur la spécificité du territoire d'accueil : le départ vers le pays d'accueil et son hostilité (rigueurs climatiques, difficultés de la vie matérielle, actes de racisme dont ils sont victimes, incompréhension de la langue, etc.), le quotidien d'une vie qui se construit loin de son pays d'origine, la progressive intégration à la société d'accueil, les voyages vers l'Italie, etc. Certes, une même immigration – italienne en l'occurrence – peut connaître des variations en fonction des territoires qui les reçoivent, des époques, des différentes

MOTS-CLÉS

L'italianité est encore aujourd'hui un terme polémique car il est particulièrement lié au régime fasciste italien. Cependant, ce n'est pas uniquement un concept politique. Il est aussi utilisé dans le domaine de la recherche pour qualifier des phénomènes culturels qui n'ont pas de lien avec cette idéologie. Il s'agit alors de l'ensemble des caractéristiques culturelles qui rattachent un individu à l'Italie, qui fonde son identité. L'italianité est ce morceau d'Italie, qui n'est plus vraiment l'Italie, tant le temps et les multiples influences contribuent à métisser, à recomposer cette identité « ritale ».

L'italophilie : bien des habitants de la Grande Région ont une vraie sympathie pour la culture italienne, l'intégrant parfois très nettement dans leur vie quotidienne. Certains apprennent l'italien par goût, sans racine italienne, et ce parfois avec une grande maîtrise. À tel point parfois que cette connaissance pointue de la culture italienne tendrait à faire douter de l'origine (non) italienne de ces personnes.

origines régionales, etc. Cependant, ce que l'on peut retenir de ces œuvres relève bien plus d'une identité commune et des similitudes, dont l'importance l'emporte sur les différences et le poids des frontières.

La narration de l'enfance, par exemple, est un motif littéraire ou artistique que l'on retrouve dans la plupart des œuvres. C'est le cas dans *Les années Spoutnik* de Baru et dans *Rue des Italiens* de Girolamo Santocono. Les tribulations de jeunes garçons qui s'affrontent en bandes rivales peuvent tour à tour prendre l'aspect d'une classique «guerre des boutons», comme dans la bande-dessinée de Baru, et adopter les oppositions teintées du racisme des adultes entre Italiens ou Français ou Belges (1 dans le tableau ci-dessous). La mine ou l'usine sont à la fois vécues comme espace de jeux (2), de mystère et de crainte pour leurs pères qui y travaillent. Les Petites Italies sont successivement des espaces de relégation marqués par la promiscuité de l'habitat ouvrier (3) de solidarité et de sociabilité communautaires, et sont enfin d'importants conservatoires identitaires. Dans *Rue des Italiens* comme dans *Les années Spoutnik*, on trouve la narration d'une bêtise d'enfant (4) qui tourne en conflits entre les parents (5).

La bande-dessinée *Macaroni!* consacre quant à elle la troisième génération, puisqu'elle met en scène un personnage de petit-fils avec son grand-père. On y trouve la distance générationnelle, les silences, les traumatismes du passé qui ressurgissent lors de la vieillesse, la rupture de la transmission mémorielle qui provoque l'incompréhension du petit-fils face à ce grand-père de toute évidence irascible. On peut comparer cette œuvre à celle de Pierdomenico Bortune et Cecilia Bozzoli, qui aborde également la question de la transmission de la mémoire à travers la rencontre de Léane, adolescente neuchâteloise d'origine italienne et Celeste sa voisine italienne qui a subi les conséquences du statut de saisonnier de son père : solitude, peur, silence…

Parmi ces œuvres, on constate plusieurs types d'auteurs. Certains témoignent, dans une sorte de catharsis ou dans une dette envers les aînés. Mais en témoignant, ils esthétisent déjà, car leur mémoire est inévitablement partielle et partiale. C'est le cas de Girolamo Santocono, qui présente son écrit comme un «roman» et qui peut préciser dans une parenthèse «Bon, c'est pas exactement ce qu'il a dit, du moins pas avec ces phrases-là, mais je suis sûr que c'est ce qu'il a voulu dire!» (p. 87). D'autres subliment ces parcours. Il s'agit souvent d'auteurs qui ne sont pas d'origine italienne, qui ne sont donc pas personnellement concernés par cette histoire, mais qui y sont très sensibles (*Macaroni!, Marina*). D'autres enfin luttent contre l'oubli dans une approche pédagogique à destination des plus jeunes. C'est le cas en Suisse, de *Céleste ou l'enfant caché* de Pierdomenico Bortune et Cecilia Bozzoli. Cette bande-dessinée a en effet été tirée à mille exemplaires pour être distribuée dans les cercles italiens et aux élèves

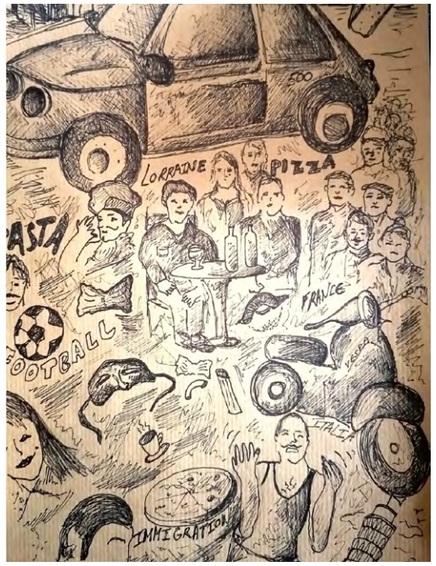
FOCUS THÉMATIQUE

La Morra dans *L'anniversaire de Thomas* et la Briscola dans *Rue des Italiens*.

Ces deux jeux d'origine italienne sont décrits ou mis en scène, par des procédés artistiques différents. La partie de Briscola est décrite dans ses moindres détails, mettant à jour les tensions du jeu et les réactions des différents joueurs, souvent nommés par leur origine régionale :

« Cet après-midi-là, la partie avait commencé calmement. Sans doute pour ne pas déranger la digestion encore toute proche. Quoique derrière l'air patelin affiché par les joueurs, on sentait une tension certaine frémir sous les moustaches. Faut dire que la joute mettait en présence Camillo l'Abbruzzese associé à Gigino le Marcheggiano, contre Giovanni et zi Frangiscu, tous deux Siciliens profonds. A eux quatre, ils formaient la fine fleur de la briscola de l'Etoile entière, et au plaisir de jouer venait s'ajouter un brin de chauvinisme inter-régional. ». *Rue des Italiens*, p. 29.

	Thèmes	*Rue des Italiens*	*Les Années Spoutnik*
1	Bandes rivales	« Un jour, on était en train d'essayer de terminer une partie de foot Belgique-Italie qui, comme chaque fois, risquait de se terminer à coups de poing sur la gueule. (…) Il y a encore eu par la suite des affrontements macaronis-pommes de terre mais, à la longue, c'était devenu plus une facilité pour former les équipes de foot qu'un réel antagonisme. » (p. 130-131)	« Il y a des cités d'en bas, où qu'habitent les « par-en-bas » et les cités d'en haut où qu'on habite nous, les « par-en-haut »… fastoche… En temps normal, on est en paix… sauf que le temps normal, avec nous il dure jamais plus que deux-trois jours… on finit toujours par se taper dessus! » (p. 7)
2	Espaces de jeux	Le terril	Le « kippe »
3	L'habitat ouvrier	« L'Etoile »	Les cités de Thil
4	Une bêtise d'enfant…	Marcher dans l'escalier fraîchement nettoyé par la voisine avec des chaussures salles	Lancer un ballon sur le drap en train de sécher
5	… qui tourne en conflit entre les parents	Entre gens de différentes origines régionales italiennes	Avec une Ukrainienne



Christophe Renkes, Stéréotypes, 2020.

des cours de langue et de culture italiennes. Elle a été initiée par la Présidente du Comité des Italiens à l'étranger de Berne, Neuchâtel et Fribourg et financée par le Ministère italien des Affaires Etrangères et l'Ambassade d'Italie à Berne. Ces types d'écriture peuvent toutefois se combiner. Les auteurs de *L'anniversaire de Thomas*, par exemple, expriment leur dette envers leurs parents qui sont allés à la mine pour leur construire une vie meilleure, mais ils contribuent à esthétiser Villerupt, cité minière et sidérurgique d'un Nord froid et brumeux «il paese dei lupi», marquée par le bruit des machines et la noirceur des fumées industrielles.

Ces œuvres artistiques contribuent en effet à mettre en valeur l'existence d'une «ambiance» singulière, que la communauté italienne, entre autres communautés étrangères, a pu faire émerger. Dans un mouvement général de valorisation de la culture italienne, les odeurs culinaires, autrefois largement décriées – dans *L'anniversaire de Thomas*, on peut trouver la référence aux «horribles odeurs de ratatouille -, sont désormais largement appréciées : celle de la sauce tomate qui cuit, du basilic qui pousse dans un pot sur le rebord de la fenêtre d'une cuisine, celle du café expresso préparé dans la cafetière «Bialetti», etc.

Ainsi, si l'on poursuit l'illustration sensorielle, la question des bruits est un autre motif littéraire particulièrement mis en exergue. Aux bruits du fonctionnement de la mine ou de l'usine, s'ajoutent les bruits propres





Thomas Campi, Vincent Zabus, Macaroni!

à la communauté italienne qui colorent de ses intonations méridionales, de ses variations dialectales le paysage sonore : «on peut dire, déclare le narrateur de *Rue des Italiens*, qu'à l'Etoile le bruit était ce que le basilic est à la sauce tomate ; un truc qu'on ne remarque pas mais qui fait la différence.» (p. 45). Cela est manifeste dans la mise en scène des jeux auxquels s'adonnent les Italiens.

Cette représentation des cités ouvrières et des Italiens est parfois idéalisée, avec le temps qui passe, la reconstruction mémorielle et la transmission aux plus jeunes. C'est ainsi que les Petites Italies sont considérées avec nostalgie – oubliant ou taisant parfois les douleurs passées – et se parent des attraits d'un paradis perdu :

«J'en connais, chez les immigrés de la première génération, qui se mettent à regretter ce temps-là, lorsqu'ils vivaient dans le charbon et la poussière, (…) lorsque pour acheter une bouteille de lait il fallait se taper trois kilomètres à pattes. Mais il y avait «l'ambiente», qu'ils disent. Cette ambiance qu'on n'a jamais su recréer ailleurs et qui, somme toute, gommait tout.» (*Rue des Italiens*, p. 117)

LA REPRÉSENTATION DE L'ITALIANITÉ

LES ITALIENS COMME ACTEURS DE L'HISTOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA GRANDE RÉGION

1. LES APPORTS ÉCONOMIQUES

L'immigration italienne vers la Grande Région est d'abord une migration économique. Ainsi, les Italiens ont contribué au développement de la Grande Région parce qu'ils ont accepté en tant que migrants d'occuper des métiers difficiles. Dans les premiers mois, ils travaillaient beaucoup dans le but d'envoyer le maximum d'argent à la famille restée en Italie. Puis, c'était pour la faire venir et s'intégrer. *Rue des Italiens* et *Macaroni!* évoquent par exemple le Bois du Cazier c'est-à-dire la catastrophe minière de Marcinelle à laquelle les Italiens qui occupaient des postes très exposés ont payé un lourd tribut (136 victimes italiennes sur 262). Or, la reconnaissance de la contribution des Italiens (comme de celle des autres communautés étrangères) est relativement tardive. Il faut par exemple attendre les années 1980 et les travaux de Gérard Noiriel pour que naisse tout un courant de recherche sur l'histoire de l'immigration. Côté belge et luxembourgeois, le phénomène est similaire. Benito Gallo a par exemple publié son histoire des Italiens au Grand-Duché en 1987. Doit-on imputer cette reconnaissance tardive au fait que les Italiens se sont particulièrement bien intégrés dans la société d'accueil au point de ne plus être considérés comme une communauté bien identifiée ?

En Grande Région, la présence des Italiens a pu, dans les premiers temps, être très mal perçue ; ils ont souvent subi le racisme de la part des autochtones pour qui les Transalpins représentaient une menace. Ils étaient accusés de voler leur travail, d'accepter des conditions de travail difficiles contre lesquelles les autochtones se battaient syndicalement, de leur prendre

BIBLIOGRAPHIE

Caldognetto (Maria Luisa), « *Sociabilité et loisirs dans les quartiers italiens au Luxembourg* », publication en ligne.

Gallo (Benito), *Les Italiens au Grand-Duché du Luxembourg. Un siècle d'histoire et de chroniques sur l'immigration italienne*, Luxembourg, 1987.

Galloro (Piero-D.), *Ouvriers du fer, princes du vent, Histoire des flux de main d'œuvre dans la sidérurgie lorraine 1880-1939*, Metz, Editions Serpenoise, 2001.

Morelli (Anne), (sous la dir. de), *Rital-littérature, anthologie de la littérature des Italiens en Belgique*, Cuesmes, Le Cerisier, 1981.

Noiriel (Gérard), *Longwy, Immigrés et prolétaires*, 1880-1980, Paris, PUF, 1984.

leurs femmes, etc. Affublés de tous les stéréotypes, ils ont souvent été la cible de propos voire de violences xénophobes. Les œuvres littéraires et artistiques relatent fréquemment ces faits. Puis, le temps a fait son œuvre ; de nouveaux migrants (venus de l'Est, des anciennes colonies, etc.) sont venus occuper la place des Italiens et ils se sont vus attribuer beaucoup de défauts qu'on reprochait auparavant aux Italiens. De surcroît, le mouvement de sédentarisation des Italiens qui s'amorce dès les années 1925-1930, a pour corollaire l'arrivée des femmes et des enfants, ainsi qu'une augmentation des demandes d'accès à la nationalité française. L'installation des Italiens de manière durable diversifie leurs contributions au développement de la société d'accueil : engagement syndical et politique, apports culturels et sportifs.

2. LES APPORTS POLITIQUES

Pendant plusieurs décennies, en tant que migrants, les Italiens n'étaient pas ou peu associés à la vie politique. Étrangers, ils n'étaient, de fait, pas électeurs. En position d'infériorité liée à ce statut, ils ne se sentaient souvent pas légitimes pour s'engager dans une implication publique. Girolamo Santocono peut ainsi dire :

« Les Italiens du Sud, et en particulier les Siciliens de la génération de mes parents, ont une appréhension terrible du « sciopero » (grève). Pour eux, c'est le signe du malheur des temps ; au bout, il n'y a que brimades et misère pour les pauvres. (…) Attention, cela ne voulait pas dire que les immigrés n'avaient pas d'opinions politiques. Mon père, par exemple, était communiste et croyant, et il n'avait pas peur de le déclarer, en privé. Car en public, son discours se modulait quelque peu, il devenait plus complexe, plus flou, plus épais, à la limite en contradiction avec ce qu'il soutenait à la maison. » (*Rue des Italiens*, p. 165-166)

Or, après plusieurs années passées en Grande Région, les Italiens s'impliquent pleinement dans les luttes syndicales, et notamment dans celles dans la seconde moitié du XX[e] siècle, destinées à maintenir les mines puis les usines sidérurgiques ouvertes. *L'anniversaire de Thomas* relate notamment les 18 jours passés en 1961 au fond de la mine d'Aubrives-Villerupt par des mineurs, notamment italiens, pour protester contre le reclassement d'une partie d'entre eux. Des figures bien connues du syndicalisme émergent : c'est le cas d'Alberto Balducci, militant ayant exercé différentes fonctions au sein de la Confédération Générale du Travail de Meurthe-et-Moselle et militant également du Parti Communiste. Les exemples sont également nombreux de descendants d'Italiens, de deuxième génération et de nationalité française, qui ont exercé, ou exercent encore des fonctions municipales. Dans *L'anniversaire de Thomas*, on peut remarquer lors de plusieurs scènes le parcours d'Armand Sacconi, maire de Villerupt de 1959 à 1986 ou l'hommage d'Aurélie Filippetti dans *Les derniers jours de la classe ouvrière* à son père Angel qui a exercé les mêmes fonctions dans la commune limitrophe d'Audun-le-Tiche.

Il semblerait toutefois que cette implication dans la vie publique trouve ses racines de manière plus ancienne. En effet, le courant migratoire en provenance d'Italie dans les années 1920-1930 a pris une coloration politique auparavant peu marquée. La prise du pouvoir par Benito Mussolini a poussé nombres d'opposants à s'exiler. Le Consulat Italien ou l'Opéra Bonomelli ont pu quant à eux jouer les rôles d'agents du pouvoir de Rome et des organisations fascistes voyaient le jour çà et là dans les lieux d'émigration. Cela a régulièrement créé des affrontements entre fascistes et antifascistes. Ces émigrés ne sont pas tous retournés en Italie une fois la guerre terminée. De surcroît, si l'importante vague d'immigration dans les années 1950-1960 avait pour fondement des raisons économiques, elle a pu être caractérisée par une empreinte politique communiste, le Parti Communiste Italien étant particulièrement actif. En France, par exemple, et plus particulièrement dans le Pays Haut, on constate la présence d'une importante communauté provenant d'Ombrie et des Marches ; or, dans ces régions du Centre de l'Italie, le Parti Communiste a souvent remporté des scores importants aux élections.

3. LES APPORTS DANS LE DOMAINE CULTUREL

C'est peut-être dans le domaine culturel que la contribution de la communauté italienne reste la plus diversifiée et la plus durable. On constate que plusieurs principes apparemment contradictoires cohabitent : la croyance en l'importance de sauvegarder les identités, les bienfaits du métissage ou encore la défense de concepts plus universalistes et humanistes. De fait, en Grande Région, des évènements propres à célébrer l'identité culturelle des Italiens ont régulièrement lieu : expositions, colloques, festivals, etc. En terme de métissage, la cuisine italienne est une bonne illustration : elle est venue se mélanger aux plats locaux, la gastronomie d'outre-monts s'est adaptée aux produits et aux savoir-faire de ces régions du Nord tout autant que les plats traditionnels ont pu prendre une couleur plus méridionale. En outre, la communauté italienne qui occupe le territoire de la Grande Région est au cœur de l'Union Européenne à la fois géographiquement, par la proximité de ses institutions et historiquement, en appartenant aux six pays fondateurs : on touche ici à la nécessaire articulation entre particularismes et adhésion au projet commun.



Épicerie italienne, rue de la Gare à Freyming-Merlebach (Moselle) entre 1920 et 1930 / Daniel Delboy
© Dominique Moneret - Image'Est

FOCUS THÉMATIQUE

le Festival du Film Italien de Villerupt

(1) « VILLERUPT est un Festival différent : son but n'est pas de proposer telle ou telle personnalité et d'attribuer des prix aux différents films présentés, c'est tout simplement permettre à toutes les couches sociales et notamment aux plus défavorisées d'aller au cinéma. C'est aussi un lieu de rencontre international autour du Cinéma Italien, de la culture italienne. La Fête du Cinéma.»

Éditorial de la 3[e] édition

(2) « C'est de cette époque aussi que date le mythe des « mammas » cuisinant les pâtes faites à la main pour des centaines de spectateurs venant de plus en plus loin. Les télévisions, avides de folklore, se sont emparées de ce stéréotype et l'ont répété jusqu'à en faire l'image forte, symbolique de la manifestation qui prenait ainsi un aspect ethnographique. Cet aspect a été suggéré par les analyses de la presse plus qu'il n'était conscient chez les organisateurs et les spectateurs. Il n'y avait pas, au début du moins de l'histoire de la manifestation, une réelle réflexion sur ce qu'on pourrait appeler l'italianité. »

Marie-Louise Antenucci, *Villerupt, autrefois, hier, aujourd'hui*, Pôle de l'Image, Metz, 2008, p. 150-151.

PODCAST

« La curiosité de l'autre comme moteur de l'intégration »
Ella Daum

Ainsi, les différentes conceptions en apparence contradictoires s'articulent dans cet espace frontalier. Le Festival du Film Italien de Villerupt en est un exemple mais tout en étant contradictoires et parfois conflictuelles, ces différentes conceptions ne semblent pas mettre en péril la survie de la manifestation. Le Festival est né à la fin des années 1970, impulsé par un groupe de jeunes cinéphiles de la MJC de Villerupt. Il n'a alors pas de caractère ethnique bien marqué et les organisateurs comme les spectateurs sont heureux de se retrouver autour d'un évènement aussi spontané qu'« artisanal » (1). Toutefois, le Festival, en s'inscrivant comme un rituel dans le quotidien des habitants et dans le paysage médiatique s'est paré d'une caractéristique jusque-là ignorée, celle de célébrer la culture et l'identité italienne (2). Et au fil des éditions, le Festival a inévitablement évolué, enregistrant chaque année près de 50 000 entrées, avec un public dont le profil sociologique s'est transformé (un public qui vient de plus en plus loin – Metz, Nancy, Luxembourg, d'un niveau culturel élevé, un public cinéphile) ; la manifestation accueille désormais de nombreux acteurs et réalisateurs, organise des prix (nommés Amilcars), articule de nombreux partenaires publics – le programme de la 42[e] édition (2019) est introduit par les éditoriaux de 14 représentants publics – et privés. Pour les organisateurs, les enjeux sont multiples : maintenir le caractère populaire et festif d'une manifestation dont une bonne partie du public recherche cette authenticité tout en diffusant la connaissance du cinéma italien sur une zone plus vaste y compris à destination d'un public non italophone mais cinéphile. Toutefois, la multitude des partenariats conduit bien plus à renforcer l'institutionnalisation de la manifestation qu'à la maintenir populaire.

REMERCIEMENTS

DESTIN(S) DE LA GRANDE RÉGION

Le projet « Destin(s) de la Grande Région » est porté par le Groupe de Travail Culture de la Grande Région. Il a été initié par la Région Grand Est dans le cadre de la Présidence française 2021-2022. Celle-ci en a également coordonné la première édition.

Les travaux historiques présentés dans cet ouvrage ont été sélectionnés par le Comité scientifique au travers d'un appel à contributions écrites.

Le podcast contient des essais libres, mettant en perspective certains de ces travaux historiques avec l'actualité mondiale. Proposés en réponse à un second appel à contributions, ceux-ci ont été mis en voix en versions allemande et française et produits dans des conditions professionnelles.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- Gabriele B. Clemens, **Universität des Saarlandes**
- Delphine Diaz, **Université de Reims Champagne-Ardenne**
- Grégory Hamez, **Université de Lorraine, Université de la Grande Région**
- Laurent Jalabert, **Université de Lorraine**
- Robert Philippart, **Ministère de la Culture, Grand-Duché de Luxembourg**
- Marc Schoentgen, **Zentrum fir politesch Bildung, Grand-Duché de Luxembourg**
- Kai-Michael Sprenger, **Ministerium für Familie, Frauen, Kultur und Integration, Rheinland-Pfalz**
- Bernard Wilkin, **Archives de l'Etat à Liège**
- Nicholas Williams, **Zentrum für Ostbelgische Geschichte**

RÉALISATION DE LA PUBLICATION

Coordination générale : Julie Bitz et Sandy Canet
Graphisme : Joël Christophe
Relecture : Lisa Buchbinder, GECT Secrétariat du Sommet de la Grande Région
Mise à disposition d'images : Guillaume Poulet et l'équipe d'Image'Est - Pôle de l'image en région Grand Est
Traduction : Johannes Honigmann, Kristina Lowis, Heinke Wagner

AUTEURS DES TRAVAUX HISTORIQUES



Jean-Michel Adenot

Après une formation d'ingénieur agricole, Jean-Michel Adenot est depuis 2016 dirigeant de transition en agriculture biologique et sylviculteur dans les Vosges. Il est également Président de l'association d'historiens HSCO et doctorant en histoire contemporaine à l'Université de Lorraine sous la direction de Jean-Noël Grandhomme. Sa thèse en préparation porte sur Paul Dungler et la vichysto-résistance d'Alsace.



Joël Beck

Expert en communication institutionnelle pour l'Union européenne, Joël Beck est Président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, après avoir été de nombreuses années président de la section du Pays de Bitche. Leur revue a été primée par l'Académie nationale de Metz, comme son premier livre en 1989.



Aline Dumain

Aline Dumain est doctorante en histoire contemporaine au Laboratoire CRULH de l'Université de Lorraine. Sa thèse porte sur l'apprentissage de l'italien en Lorraine du fer de 1945 à 2015, sous la direction de Pascal Raggi (Université de Lorraine) et Nelly Valsangiacomo (Université de Lausanne). Elle est également conseillère principale d'éducation au collège de Villerupt.



Stéphane Einrick

Stéphane Einrick est agrégé d'histoire et doctorant de l'Université de Lorraine. Sa thèse consacrée à Jean de Bertier devrait être publiée en 2023-2024, à la suite d'un premier ouvrage déjà issu de l'étude des archives du château de Lagrange : *Le général de Bertier de Sauvigny* (1770-1848). *Un royaliste au temps des révolutions (éditions des Paraiges*, 2016 ; prix Herpin, 2017).



Martial Libera

Martial Libera est professeur des Universités en histoire contemporaine à l'IUT Robert Schuman de l'Université de Strasbourg. Spécialiste de la construction européenne et de la coopération transfrontalière entre pays rhénans, il est titulaire de la Chaire Jean Monnet « Information et désinformation dans la construction européenne : approches historiques » (IDECE).



Mercè Prats

Mercè Prats est docteur en histoire contemporaine, membre du CERHIC (Centre d'Études et de Recherche en Histoire Culturelle) à l'Université de Reims Champagne-Ardenne, documentaliste à la Fondation Teilhard de Chardin à Paris et Research Fellow à l'Université Georgetown, Washington, pour le dernier semestre de l'année 2022.



Achille Verschoren

Achille Verschoren a réalisé son mémoire sur les militaires belges au moment de la bataille de Waterloo à l'UCLouvain (plus grande distinction). Formé en architecture, il a également travaillé sur la pensée stratégique de Carnot lors du siège d'Anvers (1814), les lettres de conscrits et la présence des personnes de couleur en Belgique. Il est actuellement candidat pour un doctorat.



Julia Wack

Après des études en histoire, histoire de l'art, archéologie et gestion culturelle à Cologne et Maastricht, une spécialisation dans le patrimoine culturel et l'art d'après 1945, puis quinze ans d'organisation d'expositions, de publications et de conférences dans toute l'Europe, Julia Wack est doctorante à l'Université du Luxembourg depuis 2018, au sein de la coopération de recherche Popkult60 avec l'Université de la Sarre.



Christophe Woehrle

PhD. Christophe Woehrle - Docteur en Histoire contemporaine et HDR de l'Université de Bamberg (D) - Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres - Membre de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Alsace - Président de « Stolpersteine en France » et « Mémoire et Histoire des Tombes Roumaines » sous le haut patronage de S.M. Margareta, Gardienne de la Couronne de Roumanie.

REMERCIEMENTS

AUTEURS DU PODCAST



Marc Chaudeur

Né à Strasbourg avant l'époque hambourgeoise des Beatles, Marc Chaudeur est philosophe de formation, germaniste et diplômé en langues scandinaves. Auteur de trois ouvrages publiés (un roman et deux essais) et de deux romans en voie de publication, il s'intéresse particulièrement aux méandres complexes de la psyché alsacienne.



Ella Daum

Ella Daum a terminé ses études de droit en Allemagne avec le Premier Examen d'Etat, puis ses études de « Sciences sociales et criminologie » et de « Juriste trilingue » en France avec un Master II. Elle a travaillé en tant que rédactrice pour le magazine de cartographie et sciences sociales Katapult, ainsi qu'au sein de différents cabinets d'avocats. Depuis 2021, elle enseigne le droit allemand à l'Université de Nantes et publie le podcast « recht nett », dédié aux dessous juridiques de sujets politiques et sociétaux.



Christophe Rioux

Universitaire, journaliste et écrivain, Christophe Rioux est enseignant-chercheur à Sciences Po Paris et à la Sorbonne. Chroniqueur sur France Culture, il a présenté l'émission Les Deniers de la Culture sur France 5, écrit pour divers médias et a publié plusieurs romans chez Flammarion.



Jean Chat Tekgyozyan

Jean Chat Tekgyozyan est un écrivain d'origine arménienne, né en 1974 en URSS. Également acteur et scénariste, il s'investit dans le théâtre indépendant, d'abord à Erevan, sa ville natale, puis à Strasbourg où Il s'est installé en 2015. Ses livres ont été publiés en plusieurs langues.

RÉALISATION DU PODCAST

Direction éditoriale : Cécile Palusinski
Mise en scène sonore, montage et mixage : Olivier Gangloff et Anne Patricia Foesser
Mise en voix : Ingrid Lefrancois, Maxime Pacaud, Christophe Palz, Henrietta Teipel
Traduction : Johannes Honigmann, Kristina Lowis

GROUPE DE TRAVAIL CULTURE DE LA GRANDE RÉGION :

- Région Grand Est
- Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est
- Département de Meurthe-et-Moselle
- Département de la Meuse
- Département de la Moselle
- Ministère de la Culture du Grand-Duché de Luxembourg
- Ministerium für Familie, Frauen, Kultur und Integration Rheinland-Pfalz
- Ministerium für Bildung und Kultur Saarland
- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens











Groß — Grande
REGION



granderegion.net

GrandeRegionOff

granderegion.grossregion

